

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**« Le Vallon du Ninglinspo à l'épreuve de
l'expansion du tourisme : quelle gouvernance
et quelles institutions pour concilier
développement économique et soutenabilité
environnementale ? »**

Analyse institutionnelle, élaboration de scénarios et processus
délibératif comme aides à la décision.

Auteure : AnneALLEMAND
Promotrice : GÉRALDINE THIRY
Lecteurs : Nabil Sheikh Hassan et Jean-Michel Darcis
Année académique 2020-2021
Master en Politique économique et sociale à finalité spécialisée :
analyse et évaluation des politiques.

« Le Vallon du Ninglinspo à l'épreuve de l'expansion du tourisme : quelle gouvernance et quelles institutions pour concilier développement économique et soutenabilité environnementale ? »

Analyse institutionnelle, élaboration de scénarios et processus délibératif comme aides à la décision.

Auteure : Anne Lallemand

Promotrice : Géraldine Thiry

Lecteurs : Nabil Sheikh Hassan et Jean-Michel Darcis

Année académique 2020-2021

Master en Politique économique et sociale à finalité spécialisée : analyse et évaluation des politiques.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Géraldine Thiry, qui a fait preuve de disponibilité et d'enthousiasme dès le début de mon projet. Ses excellents conseils, ses connaissances scientifiques et son précieux suivi bienveillant m'ont permis de travailler avec plaisir durant tout mon processus mémoire. Je la remercie également de m'avoir proposé d'approcher ces disciplines et ces méthodes que j'affectionne tout particulièrement. Sa confiance et sa motivation ont sans nul doute contribué à ma réussite dans cette aventure.

Je remercie également les membres de ma Commission, Messieurs Jean-Michel Darcis et Nabil Sheikh Hassan pour leur intérêt à l'égard de ma recherche, leur accompagnement, leur lecture attentive, leurs remarques pertinentes et leurs encouragements.

Sans le soutien, la collaboration et la disponibilité de toutes les personnes que j'ai rencontrées sur mon chemin, ce travail aurait été impossible. Merci donc à toutes celles et ceux qui m'ont accordé un peu de leur temps, partagé leur expertise et leur avis au sujet du Ninglinspo. J'adresse un merci tout particulier à Monsieur Camille Ek pour sa pédagogie et sa patience à mon égard afin d'améliorer mes connaissances géologiques. Merci également à Monsieur Jean-Marc Havelange pour nos échanges réguliers qui m'ont été d'une grande utilité.

Merci à la Fopes de nous donner la chance de nous former de façon aussi qualitative. Merci aux professeurs qui nous partagent avec passion leur expertise et particulièrement Monsieur Philippe Roman qui s'est montré disponible pour me dispenser quelques précieux conseils.

Pour parvenir au bout de ce parcours académique, j'ai pu compter sur le soutien de mes proches qui n'ont jamais cessé de croire en mon projet. Merci à ma maman, mes amis et collègues, particulièrement Isabelle et Thomas, qui ont subi mes discussions sur le Ninglinspo pendant 2 ans. Merci aussi à notre groupe « Fopes », Aline, Isa, Nelle, Pauline et Véro, pour votre soutien, nos partages et notre bonne ambiance durant ce cursus.

Enfin, je remercie du plus profond de mon cœur ma merveilleuse Bonne-Maman qui m'a transmis son goût pour la nature et les marches en forêt dès ma plus tendre enfance.

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Le Vallon du Ninglinspo à Aywaille	5
2.1.	Localisation	5
2.2.	Caractéristiques naturelles du site.....	6
2.3.	La balade du Ninglinspo	9
2.4.	Le tourisme local.....	12
2.5.	Le Vallon du Ninglinspo, quelle(s) valeur(s) ?.....	14
3.	La théorie des biens communs.....	17
3.1.	« La tragédie des biens communs ».....	17
3.2.	Elinor Ostrom.....	18
3.3.	Caractérisation des ressources communes d'après Elinor Ostrom.....	19
3.3.1.	Les différents types de biens.....	19
3.3.2.	Les ressources communes	21
3.3.3.	La gestion des ressources communes.....	22
3.4.	Le Vallon du Ninglinspo, un bien commun ?.....	24
3.5.	La gestion durable des ressources communes	26
3.6.	La théorie du choix rationnel et de l'action collective.....	30
4.	Analyse institutionnelle : le tourisme dans le Vallon du Ninglinspo	31
4.1.	Méthodologie	31
4.2.	Le cadre IAD : Institutionnal Analysis and Development framework.....	34
4.2.1.	Définir l'objectif de l'analyse institutionnelle.....	35
4.2.2.	Les caractéristiques biophysiques qui influencent la scène d'action	36
4.2.3.	Les attributs de la communauté qui influencent la scène d'action	40
4.2.4.	Les règles en usage qui influencent la scène d'action.....	45
4.2.5.	La scène d'action.....	48
4.2.6.	Les modes d'interaction	51
4.2.7.	Les résultats	52
4.2.8.	Les critères d'évaluation	55
4.2.9.	Conclusion	57
5.	Economie et écologie.....	59
5.1.	L'économie de l'environnement dans son approche « standard ».....	59
5.2.	L'économie écologique.....	60
5.3.	Concepts, outils et méthodes de l'économie écologique.....	62
6.	Scénarios de gouvernance et d'institutions économiques.....	65
6.1.	Méthodologie	65
6.2.	Les quatre scénarios proposés.....	67

6.2.1.	Le scénario de « rupture »	68
6.2.2.	Le scénario de « continuité »	71
6.2.3.	Un scénario de « continuité avec amendement »	72
6.2.4.	Un scénario de « continuité avec amendement »	74
6.2.5.	Des principes généraux	75
7.	Processus délibératif : le focus group	78
7.1.	Dispositif	78
7.2.	Participants	80
7.3.	Résultats	81
8.	Discussion : apports, limites et perspectives de la recherche	95
9.	Conclusion	99
10.	Bibliographie	101
10.1.	Livres	101
10.2.	Thèses et mémoires	101
10.3.	Articles	102
10.4.	Autres sources	105
10.5.	Sites Internet	107
11.	Annexes	108
11.1.	Guide d'entretien	108
11.2.	Questionnaires utilisés lors du focus group	110
11.3.	Charte « Apaisons la forêt » (SPW Environnement)	116
11.4.	Extraits du Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Liège (Liège Métropole, 2017)	117
11.5.	Extrait du Plan Stratégique transversal de la commune d'Aywaille	118
11.6.	Extrait du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la commune d'Aywaille, page 32 (juin 2020)	118

1. Introduction

Le thème de notre mémoire trouve son origine dans nos activités personnelles au sein desquelles la randonnée tient une place prépondérante. Activité bienfaisante à plusieurs égards (bien-être personnel, santé physique, déconnexion, découverte patrimoniale et environnementale...), celle-ci ne cesse d'attirer de nouveaux adeptes. Ce phénomène s'est encore amplifié à l'échelle locale en raison de la crise sanitaire de la covid 19 qui a fortement restreint les possibilités de loisirs et de tourisme de nos concitoyens. En effet, voyant leur possibilité de voyager à l'étranger réduite ou interdite, nombreux sont ceux qui ont profité de cette période pour (re)découvrir leur région et notre patrimoine naturel.

Activité récréative, sportive, de détente, de découverte, de déconnexion du quotidien, ... l'appel de la nature est de plus en plus grandissant au sein de la population même en dehors du contexte sanitaire actuel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour en témoigner : par exemple, en 2020, les membres cotisants sont passés de 2000 à 3000 au sein de l'ASBL Sentiers de Grande Randonnée, la vente de leurs topoguides a doublé, leur page Facebook, qui comptait 7 000 abonnés fin 2019, en compte désormais 22 000. (Dorzée, 2021)

Par ailleurs, nul ne peut l'ignorer, l'engouement pour la nature, les paysages naturels et les activités extérieures s'exprime aussi massivement au moyen des nouveaux médias, tels que les réseaux sociaux Facebook et Instragram, par des affiliations à des groupes de partage de photos ou d'idées de promenades à effectuer, par la recherche de recommandations d'activités à pratiquer, par des publicités récurrentes pour certains sites considérés comme des incontournables...

Cette modification des habitudes est encourageante à plusieurs égards : plus grand intérêt des gens pour leur environnement et meilleur respect de celui-ci ; intérêt marqué pour des pratiques moins impactantes et polluantes, plus proches et moins artificielles ; amélioration de la santé physique et psychique des (néo)marcheurs ; augmentation du nombre de personnes en transition vers une certaine forme de sobriété dans les activités récréatives et de tourisme, ...

Malgré tout, comme le mentionne Hugues Dorzée (2021), « cette « *randomania* » a ses revers : hyper fréquentation de zones rurales, sites phares saturés (Forêt de Soignes, Ninglinspo, Echelles de Rochehaut...), aires de bivouac encombrées... ». De nombreux défis apparaissent alors pour les autorités et les acteurs du secteur touristique : parvenir à faire cohabiter l'ensemble des usagers des sites naturels, concilier développement économique de l'activité

touristique et soutenabilité environnementale des lieux fréquentés, assurer la sécurité de tous les usagers et riverains des sites incontournables, répondre suffisamment à la demande par une offre adaptée et variée, ...

Dans un contexte de constante expansion du secteur touristique mondial et local, qui représente à lui seul en moyenne 9-10% du PIB mondial, certains sites et paysages sont alors soumis à une pression croissante. De plus, le secteur des activités de loisirs et de tourisme de plein air constitue, par sa réalisation même, un paradoxe complexe : la nécessaire préservation du site qui permet l'activité afin de pérenniser et faire croître celle-ci tout en sachant qu'elle risque parfois de compromettre et dégrader le site concerné. Il existe malheureusement déjà quelques exemples de lieux où la croissance du tourisme a fortement impacté le patrimoine qui avait contribué à son attrait : la Réserve Naturelle du Haut Geer a été fermée au public jusqu'au 15 juillet 2021 à la suite d'incivilités des visiteurs, les visites ont été limitées au Machu Picchu au Pérou afin de réduire les dégâts sur le site, la célèbre plage de Maya Bay (du film « La plage » de Danny Boyle) a été fermée jusqu'en 2021 pour permettre la restauration des récifs coralliens détruits par le tourisme de masse,...

Au niveau global, l'industrie du tourisme représente également un enjeu important car si l'on souhaite répondre aux défis du réchauffement climatique et engager une transition vers la soutenabilité, il conviendra de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant notamment les voyages à l'étranger, de préserver les écosystèmes naturels et protégés, d'éviter les activités polluantes et dégradantes pour l'environnement... En conséquence, des modifications à l'échelle mondiale impacteront forcément la volumétrie de touristes locaux et de proximité comme ce fut le cas durant l'été 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le Vallon du Ninglinspo, site classé au Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région Wallonne, est un exemple particulièrement pertinent pour évoquer cette problématique à l'échelon local. Victime de son succès, sa fréquentation, preuve de l'intérêt qui lui est porté et de ses particularités, ne cesse de s'accroître et a d'ailleurs fait beaucoup parler de lui ces derniers temps. Lorsque nous avons décidé en septembre 2018 de mener cette recherche, nous ne pouvions pas imaginer à quel point ce qui nous avait interpellé serait d'une actualité aussi brûlante à ce jour. En effet, la crise sanitaire de la Covid 19 a fortement amplifié le phénomène que nous voulons traiter et, durant l'été 2020, pas un Aqualien¹ n'a pu passer une journée sans entendre parler du Ninglinspo et des problèmes causés par sa sur-fréquentation.

¹ Aqualien = habitant d'Aywaille

Pour mener à bien cette recherche qui s'intéresse à un site naturel et touristique local, nous aborderons, dans notre cadre théorique, divers concepts qui nous permettront de mettre en œuvre notre partie empirique. Tout d'abord, nous vous présenterons plus en détails la merveille naturelle à laquelle nous avons décidé de nous intéresser. Ensuite, nous tenterons de synthétiser le mieux possible la problématique au cœur de notre recherche grâce à l'apport théorique des travaux d'Elinor Ostrom sur la caractérisation et la gouvernance des ressources communes (ou biens communs) et au regard des entretiens menés avec de multiples acteurs différents préoccupés et concernés par le tourisme dans le Vallon du Ninglinspo.

Pour ouvrir des pistes de réponses aux défis de cette expansion préoccupante du tourisme sur le site susmentionné, nous travaillerons au moyen des outils proposés par l'économie écologique délibérative, courant économique qui sera présenté au préalable : rédaction de scénarios de futurs possibles de gouvernance et d'institutions économiques qui seront l'objet d'une délibération lors d'un focus group réunissant les acteurs ayant contribué à la description du dilemme social au cœur de notre travail. Les résultats de cette démarche participative seront alors analysés et discutés afin de conclure notre processus de recherche par les apports, limites et perspectives qui en découlent.

C'est ainsi que nous proposons la question de recherche suivante comme objet de notre mémoire de fin d'études : « *Quelle forme de gouvernance et quelles institutions économiques destinées à la gestion d'un bien commun peuvent répondre aux défis de l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo à Aywaille ? Elaboration et confrontation de scénarios au moyen des outils proposés par l'économie écologique délibérative* ».

2. Le Vallon du Ninglinspo à Aywaille

2.1. Localisation

Dans le sud de la Province de Liège, en Région Wallonne, se trouve une région qui recèle d'incroyables paysages et sites naturels et géologiques : la Région d'Ourthe-Vesdre-Amblève. Au cœur de celle-ci, nous allons nous concentrer sur un site qualifié d'exceptionnel à plus d'un titre situé à Sedoz, entre Remouchamps et Stoumont, à proximité des villages de Nonceveux et de Quarreux. Ce site, le Vallon du Ninglinspo, est connu et réputé pour sa promenade de +/- 6km le long du ruisseau du même nom qui dévale un canyon sculpté dans la roche dans un décor de toute beauté où se retrouvent d'impressionnants rochers, des toboggans, des

marmites², une cascade et un sentier particulièrement ludique en raison des multiples passages sur pontons, escaliers ou passerelles à proximité du lit de ruisseau.

Au niveau administratif, ce site naturel se trouve dans la commune d'Aywaille, située à une vingtaine de kilomètres au sud de l'agglomération de Liège. Avec sa superficie de 8 004 ha, c'est la plus grande des communes de l'arrondissement de Liège. Celle-ci est traversée d'est en ouest par la rivière Amblève et du nord au sud par l'autoroute A26/E25 qui relie Liège au Luxembourg. Au 1^{er} janvier 2018, Aywaille comptait 12 405 habitants. Ce nombre n'a cessé de croître ces 20 dernières années, notamment en raison de l'étalement urbain et de l'intérêt porté aux zones rurales³. Les citoyens d'Aywaille sont appelés les « Aqualiens ».



Figure 1 : Localisation d'Aywaille

Le Vallon du Ninglinspo est accessible par la route N633 qui relie Liège à Trois-Ponts, en passant par Remouchamps, Stoumont et Cox. Au lieu-dit Sedoz, un parking de 60 à 80 places, sous forme d'un espace aménagé en graviers, est disponible gratuitement et permet aux touristes d'accéder, par un chemin asphalté, à l'entrée du site qui se trouve à une centaine de mètres à peine. Ce Vallon forestier est également accessible par « le haut » en démarrant du village de Vert-Buisson, faisant partie de la commune de Theux. Dans ce cas, il faut marcher un peu plus, environ 1km, avant d'entrer réellement dans ce que l'on peut considérer comme faisant partie du site. D'autres entrées sont également possibles via tous les sentiers parcourant la forêt avoisinante, que ce soit au départ de Stoumont, de la Reid, des promenades venant de Remouchamps ou de Quarreux, ... Cet espace étant ouvert, au cœur d'une forêt, il est difficile d'en délimiter les frontières.

2.2. Caractéristiques naturelles du site

Géologiquement, la région à laquelle nous avons décidé de nous intéresser est particulièrement riche. Elle recèle des sites uniques pour notre territoire national en raison de ses caractéristiques

² Les marmites, appelées aussi chaudières, sont des excavations creusées dans la roche par l'action de l'eau tourbillonnante. Ce sont des phénomènes rares.

³ Zone verte et rurale tout en bénéficiant de nombreuses infrastructures à proximité.

rare. En effet, on retrouve sur une zone de quelques kilomètres plusieurs grottes dont les deux plus connues et visitées sont la Grotte de Remouchamps et la Grotte de Comblain. De nombreuses carrières sont également présentes dans la région et certaines ont d'ailleurs, à présent, obtenu des statuts de classement, de protection (Réserve Naturelle) ou de reconnaissance en raison du grand intérêt patrimonial et naturel présent sur ces lieux : la Réserve Naturelle de la Heid des Gattes, les Tartines de Chambralles, ...

Mentionnons également que le Vallon du Ninglinspo fait partie du Massif de Stavelot, situé au sud de la bande de calcaire appelée plus souvent « la Calestienne ». Ce Massif de Stavelot est la région où l'on retrouve les roches les plus vieilles de Belgique, qui datent du Cambrien (de 540 à 500 millions d'années) et qui ont subi deux plissements successifs : le premier il y a environ 400 millions d'années, le plissement calédonien et le second il y a plus ou moins 300 millions d'années, le plissement hercynien ou varisque. Ces roches étaient à l'origine, au moment de leur dépôt, du sable et de l'argile et sont devenues avec le temps, suite aux plissements, des quartzites (grès cristallisé) et des phyllades (argile devenue schiste puis cristallisée). Mais ces roches, déposées sous la mer puis soumises à des plissements, ont émergé, ont été soumises à l'érosion et leur présentation actuelle résulte surtout d'une évolution à l'air libre au cours du Quaternaire, qui a débuté il y a environ 2 millions d'années. (Ek, 2020, communication verbale)

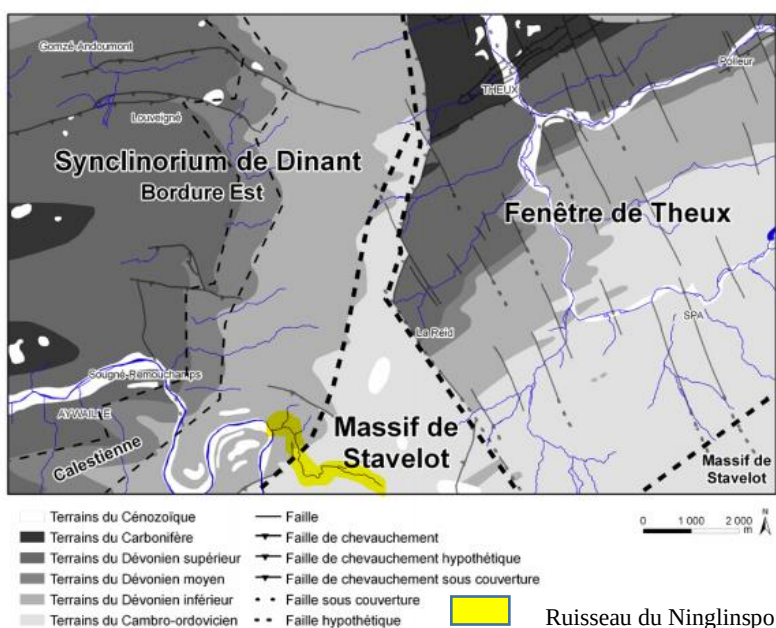


Figure 2 : Entités structurales de la carte Louveigné-Spa

Précisons également, toujours d'un point de vue géologique, que le lieu de naissance du ruisseau Ninglinspo, appelé « la Fourchette », se situe à proximité de la Fenêtre de Theux, autre site géomorphologique et géologique remarquable de notre territoire. (Ek, 2020, communication verbale)

Au cœur de ces roches tout à fait particulières coule le ruisseau du Ninglinspo. Jadis nommé « Doulneux », c'est suite à une confusion entre le nom du ruisseau et celui du terrain où il se jette dans l'Amblève par des cartographes français chargés de faire un inventaire territorial que

notre cours d'eau acquit ce nom bizarre de « Ninglinspo ». Le Ninglinspo se jette dans l'Amblève en aval des Fonds de Quarreux, autre site remarquable et classé de la région. Le Ninglinspo est également réputé comme étant **le seul torrent de Belgique**⁴ en raison de son dénivelé de 238m sur près de 3km (il débute à l'altitude 378m pour arriver à une altitude de 140m, pente proche de 7,5%). Celui-ci prend naissance au lieu-dit « la Fourchette » où se rencontrent les ruisseaux du Hornay et des Blanches Pierres qui ont leur source près du village de Vert-Buisson à plus de 400m d'altitude. Plusieurs autres ruisseaux le rejoignent sur son cours : le Ruisseau de Noireheid, le Ruisseau du Vieux Chera et celui de la Chaudière.

L'élément probablement le plus typique et original de ce vallon relève de cette combinaison de caractéristiques géologiques et hydrographiques tout à fait particulières. En effet, le Ninglinspo est aussi parfois surnommé le « Vallon des Chaudières », ce qui fait référence aux nombreuses « marmites » présentes sur son cours : ce sont des cavités ou sortes de bassins où la roche a été érodée et lissée par le cours d'eau car, en dévalant la colline, il a emmené avec lui des fractions de roches dures qui se sont projetées sur ces roches plus tendres par un mouvement giratoire. On a donc l'impression d'y voir, particulièrement en période de crue, une eau en ébullition. C'est l'enchaînement de ces bassins et sa succession de cascades et cascadelles qui donnent au Ninglinspo cette réputation de lieu exceptionnel et parfois considéré comme magique ou merveilleux.

Par ailleurs, le site du Ninglinspo présente également un grand intérêt pour sa biodiversité. On y retrouve de multiples espèces d'arbres, de plantes et d'animaux. Actuellement, l'espèce la plus emblématique de ce site est la salamandre tachetée qui est un petit batracien jaune et noir et qui apprécie une eau très claire et froide. Elle peut être considérée comme un bon marqueur de l'état de santé de l'écosystème vu sa grande sensibilité à la pollution et, notamment, à un champignon très présent aux Pays-Bas mais encore peu répandu dans nos régions⁵. L'eau qui coule dans le Vallon est une eau acide. L'humus forestier est également acide et de ce fait, nous allons retrouver aux alentours une végétation qui apprécie les sols acides : notamment de nombreuses espèces de fougères dont le blechnum en épi qui a un feuillage persistant un peu rêche. De plus, de nombreuses espèces de mousses et de bryophytes ont été répertoriées sur le site. (Darcis, 2020) Parmi les arbres, les espèces présentes sont similaires à celles de la forêt ardennaise : le hêtre, le chêne et le charme.

⁴ Ce qui caractérise également les torrents c'est la très grande différence qu'il est possible d'avoir entre le débit minimum (qui peut diminuer jusqu'à ne plus avoir d'eau) et le débit maximum (qui peut provoquer des inondations lors de pluies torrentielles par exemple).

⁵ Si ce champignon venait à se propager dans nos régions, la population des salamandres tachetées pourrait être fortement menacée.

2.3. La balade du Ninglinspo

Cette promenade a été créée en 1918 par la "Ligue des Amis de l'Amblève" sous l'impulsion du grand passionné des sites géologiques de notre région, Edmond RAHIR (1864-1936). Ardent défenseur de la préservation des milieux naturels et avec des démarches énergiques, il arriva à sauvegarder certains sites dont le Ninglinspo.

Sur le tracé de promenade qu'il a établi au début du 20^{ème} siècle, on peut aisément repérer les divers bains qui se succèdent durant le parcours ainsi que les 14 passerelles qu'il fallait franchir par-dessus le ruisseau pour en suivre son cours. A l'époque, celles-ci consistaient en un demi tronc d'arbre muni d'une main courante.

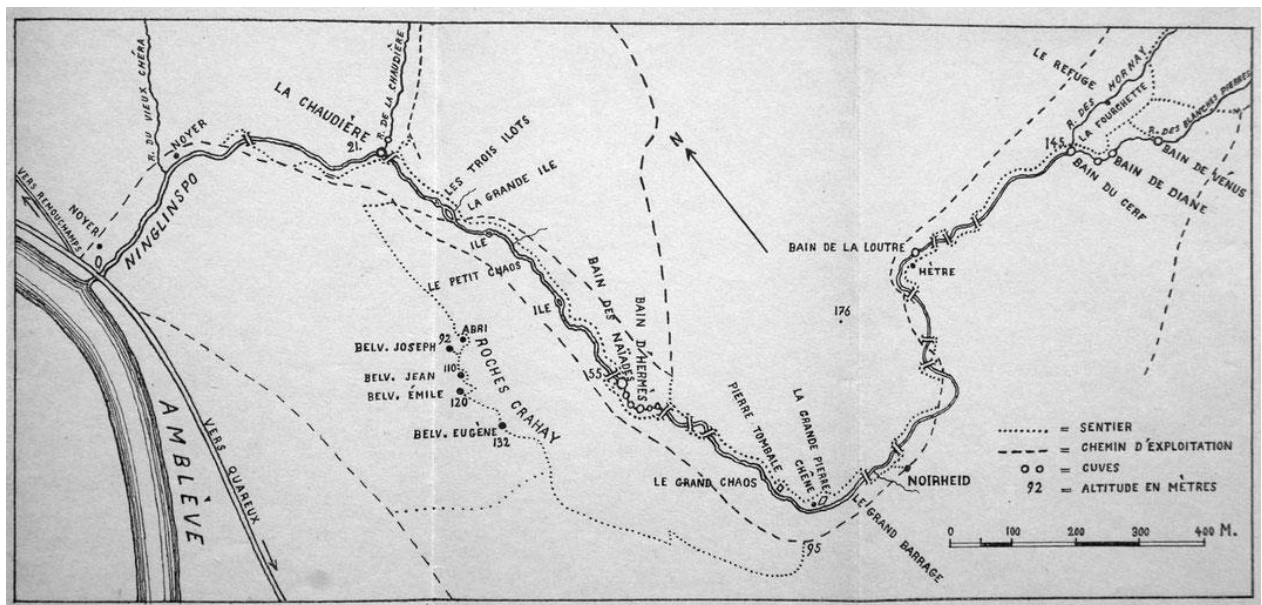


Figure 3 : carte de la promenade du Ninglinspo (par Edmond Rahir)

La promenade actuelle suit toujours le même parcours. Après avoir traversé le ruisseau du Vieux Chera par un gué ou une passerelle ancienne (tronc d'arbre), elle longe de suite le Ninglinspo. La première curiosité, peut-être la plus connue du site, est la cascade de la Chaudière. Il s'agit d'une première grosse marmite, où la roche est de couleur rougeâtre, qui reçoit le ruisseau du Ninglinspo ainsi que celui de la Chaudière. Un point de vue est aménagé en contre-haut afin d'admirer le spectacle.

Par la suite, le sentier, proche du ruisseau, permet d'observer de nombreux autres bains (marmites) et cascates : bain des Naïades, bain d'Hermès, bain de la Loutre, bain du Cerf, bain de Diane et bain de Vénus. Divers rochers impressionnants jonchent aussi le parcours. Actuellement, ce sont 20 passerelles, pour la plupart de construction récente (lors du réaménagement), qui permettent de traverser le ruisseau.

Cette balade⁶ passe également par la forêt après le lieu-dit « la Fourchette » pour atteindre le belvédère Drouet qui offre une vue impressionnante sur la vallée et est longue de 6km (cela prend en moyenne 2h45)

Sur ce site, il est également possible de parcourir d'autres sentiers balisés. En effet, la balade du Ninglinspo peut être combinée à d'autres circuits. Le premier permet de vous rendre aux Roches Crahay⁷. D'autres vous emmèneront vers les villages alentour et les sites naturels de la Chefna et des Fonds de Quarreux⁸.

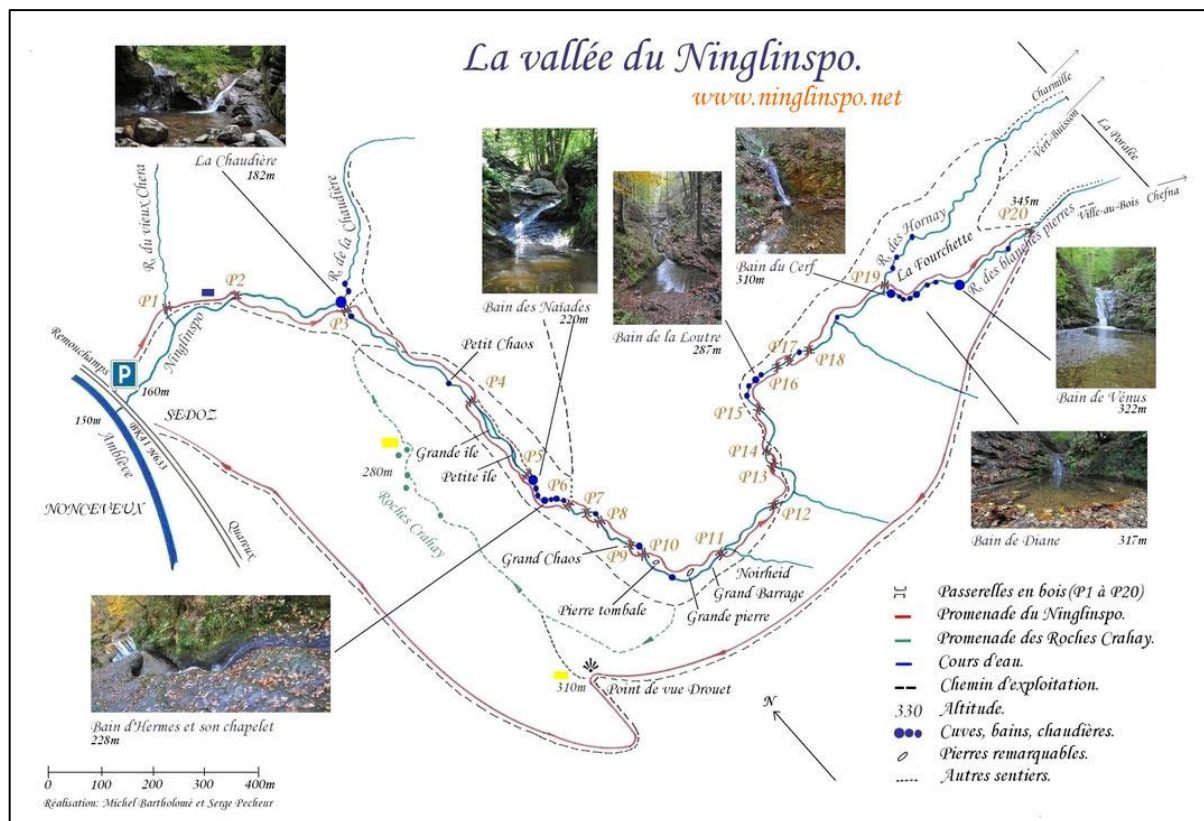


Figure 4 : Carte actuelle de la promenade (par Michel Bartholomé et Serge Pecheur)

Il est de plus en plus régulier de croiser des promeneurs parcourant ainsi un circuit qui traverse les trois sites remarquables dans les environs : le Ninglinspo, la Chefna et les Fonds de Quarreux. C'est une information à prendre en considération car ce site représente donc, pour la plupart des adeptes de ces promenades, le lieu de départ et de parking⁹.

⁶ Il s'agit de la balade 21, balisée par un rectangle bleu.

⁷ Ces roches impressionnantes se trouvent en contre-haut de la vallée. Il s'agit de ce qu'on appelle communément du « poudingue ». C'est une roche composée de cailloux arrondis, formant une couche et collés les uns aux autres par une espèce de ciment naturel composé de carbonate, de quartz et de calcium.

⁸ Les promenades proposées au départ du site de Sedoz sont : 18a : Quarreux-Béhé-Nonceveux ; 18b : Quarreux ; 19 : Vieux Chera-Chaudière ; 22 : Porallée-Ville-au-Bois-Chefna

⁹ A la fois sur le parking même du Ninglinspo mais également sur toutes les routes à proximité (parking sauvage et interdit) lors des journées de grosses affluences.

Un balisage a également été effectué au départ du Ninglinspo pour les VTT et pour les cavaliers¹⁰. C'est ainsi que l'on retrouve les circuits 37 et 38 pour les vététistes et les circuits équestres 49 et 50. Ceux-ci ne savent évidemment pas pratiquer le sentier pédestre au bord du ruisseau mais peuvent profiter du chemin plus large qui longe le ruisseau à quelques dizaines de mètres de celui-ci.

La balade du Ninglinspo est fréquentée depuis plus de 100 ans. Toutefois, elle a bien changé ces dernières années. A l'initiative du Groupe « Chemin Vicinaux » (communément appelé « Groupe sentiers », constitué de citoyens bénévoles) qui s'est formé en 2007 dans le cadre du PCDR (Programme Communal de Développement Rural, débuté en 2003), des visites ont été effectuées sur le site pour en faire l'état des lieux. En effet, de nombreuses passerelles étaient abimées, le cours du ruisseau entravé par des déchets naturels suite aux vents, tempêtes et à l'érosion. La sécurité devenait périlleuse pour le promeneur qui s'engageait sur ce parcours.

Le sujet est devenu problématique communale et un vaste chantier de rénovation a été entrepris durant 4 ans : constats sur terrain, projet de réhabilitation, cahiers de charge et travaux sur place. Au final, de nouvelles passerelles ont été construites pour réhabiliter le circuit, des balisages à l'usage des pompiers (balises 112) ont été installées à de nombreux endroits, les lieux remarquables ont été nettoyés, des panneaux d'informations installés ainsi que des poubelles et le parking a été aménagé.

« Tous ces travaux et éléments de communication ont été financés presque entièrement sur fonds propres de la commune avec une aide de la Fédération Touristique de la Province de Liège pour une partie de la communication et du Royal Syndicat d'Initiative de Sougné-Remouchamps, Harzé, Nonceveux et Quarreux pour l'acquisition de mobilier complémentaire. Cet investissement se chiffre à : pour les travaux (passerelles, mains courantes, poubelles...) : 69.128,68 € ; pour la communication (panneaux, balisage et dépliant) : 8.232,44 €, soit un total de 77.361,12 €.) »

(X. E., échevin du tourisme, 2017)



Figure 5 : réhabilitation Ninglinspo (source : Michel Bartholomé)

¹⁰ On retrouve au départ du Ninglinspo les circuits 37 et 38 pour les vététistes et les circuits équestres 49 et 50

L'inauguration de cette réhabilitation du site a eu lieu le 24 juin 2017. Depuis, la réputation du site n'a fait qu'augmenter et il est devenu, en quelques années, une belle vitrine pour le tourisme local. Les membres du « Groupe Chemin Vicinaux » ont d'ailleurs rapidement mis en garde les autorités communales au sujet des dérives possibles de cette rénovation pour la pérennité du site : *« Mais, tout comme une voiture, un site touristique est un consommable qui, par son utilisation, subit une « usure ». Une réflexion sur la création d'une équipe permanente chargée de sa surveillance et de son entretien serait une bonne chose pour maintenir ce site exceptionnel dans l'état qu'il mérite et ainsi poursuivre l'action de son défenseur Edmond Rahir. »* (M.B. pour l'équipe des Chemins Vicinaux, 2017)

Les travaux ont été jugés démesurés par certains, considérant que le site avait été dénaturé et qu'on l'avait transformé en « autoroute à touristes ». Le Vallon du Ninglinspo est, en effet, classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 1949. Cela implique notamment qu'un avis soit rendu par la Commission Royale Monuments, Sites et Fouilles lorsque l'on souhaite intervenir sur le site. Cet avis est consultatif et la décision finale d'approbation d'une intervention sur site est rendue par le Ministère en charge du Patrimoine. Dans le cadre de cette réhabilitation, les travaux ont été réalisés sans demander cet avis consultatif. Il a finalement été rendu, postérieurement aux travaux, et il s'est avéré être négatif mais le Ministre n'en a pas tenu compte.

Par ailleurs, le site du Ninglinspo est également classé en zone Natura 2000 pour son grand intérêt biologique. Ce classement vise à protéger des populations d'espèces et de biotopes considérés comme importants et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable.

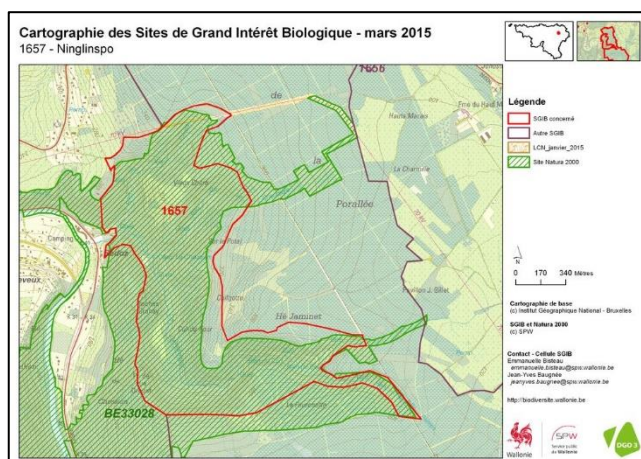


Figure 6 : Zone Natura 2000 sur le site du Ninglinspo

2.4. Le tourisme local

Comme nous venons de vous le présenter, Aywaille est une commune qui jouit de nombreuses qualités qui ont la faveur des touristes. Le tourisme représente d'ailleurs une part importante de l'activité économique de la commune, à la fois par les retombées directes (hôtels, restaurants, ...) et également par les retombées indirectes (commerce, services, ...). Celui-ci s'opère

principalement en relation avec la nature, les caractéristiques rurales et les activités extérieures que l'on peut y pratiquer : randonnées, cyclisme, réserves naturelles, sites classés et grâce à deux attractions d'importance : les Grottes de Remouchamps et le Monde Sauvage.

De nombreuses manifestations font aussi la réputation d'Aywaille aux yeux des touristes : Fête Médiévale de Remouchamps tous les deux ans, Fête Nationale du Fromage Belge chaque année au mois d'août, Fête du Vin en juillet, de nombreuses courses cyclistes, Concours National d'Attelage, la tradition des Grands Feux, ...

Il nous est difficile de chiffrer la part économique occupée par le tourisme sur la commune d'Aywaille mais d'autres données peuvent aisément montrer son ampleur pour une commune « rurale » telle que celle-ci. En effet, ce n'est pas moins de 4 hôtels qui coexistent sur le territoire communal¹¹. Ensemble, ils offrent 95 chambres et suites aux clients potentiels. On retrouve aussi 6 établissements de chambres d'hôtes allant de 2 à 3 épis ainsi que 20 gîtes et 7 meublés de vacances.

Une forme de tourisme fort pratiquée dans notre région depuis très longtemps est le camping. Six campings professionnels cohabitent sur le territoire de la commune dont trois sont situés à proximité du site du Ninglinspo, le long de l'Amblève. Nul doute que ce secteur constitue une activité florissante pour la commune, et même pour l'ensemble de la Région Ourthe-Amblève-Vesdre et qu'il ne cesse d'ailleurs de croître. Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour appuyer cette affirmation : le nombre de nuitées touristiques en 2005 s'élevait à 14.177 unités. On en recense 62.296 en 2016 soit plus de quatre fois plus.

Comme à Aywaille, le secteur du tourisme mondial est en constante progression. Avant la crise sanitaire, on estimait sa croissance annuelle à environ 4% pour les prochaines années. C'est un secteur qui procure de nombreux avantages aux pays et régions récepteurs de touristes : le bénéfice des dépenses des touristes provient d'autres régions ou pays (activité dès lors considérée comme de l'exportation), la création d'emplois à faible qualification et dans de nombreux domaines (transports, commerce local, agriculture, culture, secteur horeca, artisanat local, ...), la mise en valeur des ressources patrimoniales, l'élévation du niveau de vie et la lutte contre la pauvreté, etc. A l'inverse, les conséquences de l'industrie touristique pour une région ou un pays sont également multiples et parfois très nocives sur le long terme : destruction de la biodiversité et du patrimoine naturel/culturel/historique/architectural, augmentation des émissions de gaz à effet de serre en raison des transports et de la consommation quotidienne

¹¹ Ils ont tous 3 étoiles sauf le dernier installé, inauguré en 2017, qui en compte 4.

d'énergies et de ressources par les touristes, pollution et production de déchets, augmentation du coût de la vie pour les populations locales, etc.

Avec la prise de conscience de ces impacts et de la nécessité d'agir pour la préservation de notre planète et des générations futures, un objectif de développement touristique durable a été évoqué pour la première fois lors du Sommet de Rio en 1992 : *« rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique avec le maintien de capacités de développement pour les générations futures »*. Il s'est ensuite traduit en une définition du tourisme durable comme étant *« un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil »*.

A l'échelle du site du Ninglinspo, il est intéressant de voir comment se positionne le Commissariat Général au Tourisme de Wallonie (2016) au sujet de l'avenir du tourisme dans nos régions : *« S'il existe des adeptes de la durabilité faible, cette vision est difficilement soutenable dans le cadre du tourisme, car l'attrait touristique est notamment basé sur un environnement de qualité, sur des paysages. Pour sa survie, le secteur touristique a donc besoin d'une durabilité forte, c'est à dire de conserver un capital environnemental suffisant et de qualité. On comprend donc les principes : tenter de conserver le capital environnemental ou au moins réduire nettement la pression exercée sur celui-ci, augmenter les autres capitaux, et ne pas justifier la destruction environnementale par l'accroissement des autres capitaux »*.

2.5. Le Vallon du Ninglinspo, quelle(s) valeur(s) ?

Sans données précises et scientifiques concernant sa fréquentation, l'évaluation de l'impact du Ninglinspo et de ses retombées financières sur les secteurs touristique et économique de la commune est une tâche impossible. Il nous est également impossible de chiffrer sa valeur monétaire en une somme étant donné ses caractéristiques si particulières. Chacun pourrait lui attribuer une valeur bien différente en fonction de ses propres intérêts, de sa sensibilité et de son éthique environnementale personnelle et de ses connaissances du site.

En ce qui concerne ses caractéristiques, il a déjà acquis plusieurs classements qui témoignent justement de cette valeur intrinsèque : par son classement en tant que site et site classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, il est déjà reconnu pour l'extrême rareté de son paysage

géologique, hydrologique et naturel. Le classement en zone Natura 2000 en tant que site de grand intérêt biologique en fait également un lieu pourvu de caractéristiques à préserver.

« Le classement a été octroyé pour les raisons habituelles, c'est-à-dire des raisons esthétiques, paysagères donc le pittoresque, le cadre, le torrent qui coule..., scientifiques et on a aussi bien tout ce qui est naturel que physique, je dirais géologique. Il y a certains éléments géologiques qui sont importants à considérer dans ce cas-là. Le caractère exceptionnel, c'est justement que c'est quelque chose qu'on ne retrouve pas partout dans les mêmes circonstances. »

En ce qui concerne son rôle sur l'économie locale, seuls quelques utilisateurs dépendent réellement économiquement de cette ressource et probablement dans une proportion peu élevée au regard de leur revenu complet : il s'agit des opérateurs touristiques quels qu'ils soient ou d'activités ponctuelles (hôtels et autres logements locaux, restaurateurs et brasseries, chasseurs, exploitants forestiers – dans ce cas c'est un domaine public, quelques opérateurs qui y tiennent des activités ponctuelles – visites guidées, bien-être, shootings photos...). Toutefois, au regard de la description de la problématique que nous allons vous présenter ultérieurement, le Ninglinspo est qualifié de vitrine pour la région toute entière en ce qui concerne l'activité touristique. Il existe donc pour ce site une valeur d'existence assez importante qui nous a d'ailleurs été confirmée par de multiples acteurs (préservation pour lui-même).

Comme déjà mentionné ci-dessus, il nous serait difficile de monétariser cette valeur de non-usage étant donné la complexité du système en présence mais tous les acteurs rencontrés se sont prononcés en faveur de la nécessité de préserver ce site pour de multiples raisons : valeur patrimoniale exceptionnelle, nécessité de tenir compte des générations futures qui doivent pouvoir en bénéficier également, importance du nombre de visiteurs/touristes qui fréquentent le lieu et amènent des retombées économiques sur les acteurs locaux, écosystème qui doit être protégé pour ne pas impacter d'autres écosystèmes par un mécanisme d'impacts en cascade, ...

Afin de mieux rendre compte de la contribution des écosystèmes au bien-être de l'humanité, la notion de service écosystémique a été un outil utile même s'il subsiste toujours parfois la dérive de vouloir évaluer monétairement ces services. Ce concept a été popularisé en 2005 lors du Millenium Ecosystem Assessment. Depuis lors, le travail sur ces notions poursuit son chemin et il est à présent possible en Wallonie de recourir à cette forme d'outils comme aide à la décision lors d'évaluation de projet. Au regard de la typologie développée par la Wallonie concernant les services écosystémiques, nous nous contenterons, pour notre part, de citer ceux qui nous paraissent être rendus par le site du Ninglinspo.

Classification wallonne des services écosystémiques		
PRODUCTION*	ALIMENTATION	Ressources alimentaires issues de l'agriculture, de la pêche, de la chasse et de la cueillette
	MATÉRIAUX	Bois, fibres animales et végétales (laine, lin, chanvre...), matière organique, ressources génétiques, médicinales et pharmaceutiques
	EAUX	Eaux de surface et souterraine à usage domestique, agricole ou industriel
	ÉNERGIE	Biocarburants et bois de chauffage
RÉGULATION	POLLUTIONS DIVERSES	Autoépuration des sols, purification et oxygénation de l'eau, capture des polluants de l'air, atténuation du bruit et des impacts visuels
	ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES	Protection contre les inondations, les tempêtes et l'érosion, maintien du cycle hydrologique et des flux d'eau, contrôle des feux
	PROCESSUS BIOLOGIQUES	Pollinisation, dispersion des graines, maintien des habitats, lutte biologique, régulation des infections, processus d'altération, de décomposition, de minéralisation et de fixation des sols
	CLIMAT	Régulation du climat local, régional et global par séquestration des gaz à effet de serre
CULTURELS	ENVIRONNEMENT DE LA VIE COURANTE	Lieux de vie, de travail, d'étude, activités quotidiennes de plein air
	ENVIRONNEMENT POUR LES LOISIRS	Loisirs en plein air (balades, pêche, récolte de champignons...)
	SOURCES D'EXPÉRIENCES ET DE CONNAISSANCES	Observation de la nature, éducation et recherche scientifique
	SOURCES D'INSPIRATION ET DE VALEURS	Valeurs patrimoniales, sentimentales, symboliques, culturelles, sacrées, religieuses ou d'existence

Voir les notes ▼

* N'inclut pas les ressources minérales (roches, sable...) ni les énergies fossiles (charbon, hydrocarbures...) ni les énergies renouvelables du solaire car elles ne dépendent pas de l'écosystème.

REEW – Sources : SPW - SG - DD ; ULg-GxABT ; UNamur

© SPW - 2018

Figure 7 : Classification wallonne des services écosystémiques

Au regard des entretiens que nous avons pu mener et des nombreuses réactions observées quant à la sur-fréquentation actuelle du site, ce sont principalement les services culturels rendus par le site qui semblent être la principale raison d’agir pour sa pérennité.

« C’est un endroit naturel qui doit rester protégé... il est exceptionnel, il n’y a que là que ça existe...il y a du potentiel en terme de biodiversité... c’est notre patrimoine à nous, notre patrimoine local... »

« C’est un petit joyau... très nature parce que la main de l’homme y a été beaucoup moins prononcée que sur d’autres sites... c’est la nature glorieuse dans toute sa splendeur. Si les gens reviennent c’est pour cette beauté. »

« Ce qui m’a fort étonné, comme vous voyez les réactions des gens, ici aussi, comme vous voyez la fierté des gens pour ce site quoi. Ah c’était perceptible mais moi je ne m’attendais pas à un tel niveau. Je trouve que les gens sont très, enfin, c’est de l’ordre de l’identitaire. »

Le Ninglinspo est donc clairement source d’inspiration et de valeurs par son patrimoine géologique exceptionnel combiné à son torrent unique en Belgique dans son cadre forestier bucolique et pittoresque. Le site rend énormément de services en tant qu’environnement de la vie courante et pour les loisirs (lieu de vie et d’activités quotidiennes de plein air pour les riverains, lieu de balade pour les riverains comme pour les touristes). Il est particulièrement étonnant, par contre, vu la rareté du site, de ne pas être plus souvent mentionné comme source d’expériences et de connaissances (observation de la nature, éducation et recherche scientifique).

« J'y suis allée avec des enfants pour un stage nature parce que c'était canicule et qu'il fallait un endroit frais et c'était pour observer des animaux dans l'eau, ça ressemblait à des petites salamandres. On ne les prenait pas, on regardait et on les comparait à des images d'animaux qu'on avait. Les enfants ont adoré. »

En ce qui concerne le service de régulation, nul doute que le Ninglinspo y contribue également aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle globale. Des études scientifiques approfondies devraient être menées pour spécifier avec précision quels services sont effectivement rendus par un tel site et dans quelle proportion. Dans les services de production, seuls ceux concernant le bois doivent réellement être considérés comme rendus par le site du Ninglinspo (bois comme matériau et comme bois de chauffage).

3. La théorie des biens communs

3.1. « La tragédie des biens communs »

La problématique que nous allons analyser au sujet du Ninglinspo à Aywaille n'est pas unique. De nombreux autres endroits naturels prisés par les touristes sont actuellement en recherche de solutions ou ont déjà pris des mesures pour protéger leur patrimoine : la cascade des tufs dans le Jura (territoire des Planches-près-Arbois), les Gorges du Toulourenc en France, le parc britanno-colombien Joffres Lakes au Canada, la montagne Vinicunca (montagne aux sept couleurs) au Pérou, Trolltunga (« langue de troll ») en Norvège, ...

Le problème de surexploitation des ressources en libre accès a été popularisé par le biologiste Garret Hardin (1968) sous le nom de « la tragédie des biens communs ». Pour ce faire, il a pris l'exemple d'un pâturage communal où les éleveurs augmenteraient le nombre de bêtes qui pourraient pâturer de façon à améliorer leur intérêt individuel sans se préoccuper de l'intérêt collectif puisqu'ils n'en supporteraient pas le coût (ils en retireraient plus de bénéfices immédiats que de pertes), celui-ci étant partagé par l'ensemble de la communauté. C'est ainsi qu'on se retrouve dans des situations appelées dilemmes sociaux dans lesquels s'opposent intérêts individuel et collectif et qui conduisent généralement à une surexploitation et dégradation de la ressource.

Cet exemple est en fait une application du dilemme du prisonnier dans la théorie des jeux. Dans celle-ci, les utilisateurs de la ressource ont tendance à se comporter en « passagers clandestins », ce qui signifie qu'au lieu de se dénoncer mutuellement ou de coopérer, chacun préfère

poursuivre ses intérêts personnels en utilisant au maximum la ressource gratuitement ou en la sous-payant. Evidemment au terme du processus, tous les utilisateurs se retrouvent perdants puisque la ressource elle-même est dégradée ou a disparu.

Jusqu'il y a peu, deux solutions étaient proposées et communément admises par les économistes pour faire face à cette tragédie : la privatisation qui permettrait une gestion rationnelle du fait que les utilisateurs deviendraient propriétaires et voudraient alors protéger leur patrimoine ou bien la gestion de ces ressources par l'Etat qui prendrait alors les mesures nécessaires pour limiter l'exploitation (payer un droit d'accès, limiter l'accès, ...). Hardin suggérait même de limiter la population pour éviter la surexploitation. Une troisième voie de gestion a été mise en avant par Elinor Ostrom : celle-ci consiste à instaurer des mécanismes institutionnels de gouvernance par ceux qui sont directement concernés par l'utilisation des biens communs.

3.2. Elinor Ostrom

Elinor Ostrom, décédée en 2012, était politiste et économiste. Elle fut la première femme à recevoir le Prix Nobel d'économie en 2009 aux côtés d'Oliver Williamson pour leurs travaux sur la « gouvernance économique ». Sans pour autant nier que le marché ou l'Etat peuvent gérer correctement des biens communs, elle est parvenue à prouver que des systèmes de propriété commune parvenaient également à gérer efficacement certains systèmes complexes et ainsi éviter leur surexploitation. Ostrom s'efforce donc de nous démontrer qu'il est possible d'être efficient au-delà des théories classiques de l'économie qui postulent que seuls deux types de biens coexistent (les biens privés et les biens publics), que seules deux voies de gestion sont envisageables (le Marché et les institutions gouvernementales) et que les comportements des agents économiques conduisent forcément, au regard des théories sur la rationalité et l'action collective, à la surexploitation des ressources communes.

Pour mener à bien ses recherches, Elinor Ostrom a multiplié les méthodes (théorie des jeux, expériences de laboratoire, études de terrain, méta-analyses, ...) et mobilisé de nombreuses disciplines (économie, science politique, anthropologie, ...). Après avoir réalisé sa thèse sur les nappes phréatiques dans le sud de la Californie, elle a mené des recherches sur l'organisation des services de police à Indianapolis puis à Chicago. Cela lui a permis de découvrir la richesse des systèmes polycentriques et que plusieurs structures (grande, moyenne et petite échelle) pouvaient être combinées tout en restant efficaces. Petit à petit et au travers de l'analyse d'une multitude de cas où des communautés locales ont mis en place une gestion collective de

ressources naturelles (principalement concernant des forêts et de l'eau), elle va concevoir avec son mari, au sein de l'atelier « Political Theory et Policy Analysis » un cadre intellectuel pour ses recherches.

3.3. Caractérisation des ressources communes d'après Elinor Ostrom

Les notions de « bien public/collectif », de « bien commun », de « commun(s) », de « ressource commune », de « common-pool ressources » (CPR – réservoir commun de ressources) sont de plus en plus souvent utilisées dans les débats et discours actuels et font partie des concepts à la mode actuellement lorsque l'on évoque les problèmes de gouvernance et de gestion de biens et services, et notamment dans le cas de ressources naturelles.

Pourtant, toutes ces appellations ne signifient pas la même chose et il nous semble nécessaire de résumer la genèse de ces termes et de nous positionner parmi les nombreuses typologies proposées afin de clarifier au mieux le paradigme adopté pour cette recherche. Nous appliquerons ensuite à notre champ d'analyse, le Vallon du Ninglinspo, les caractéristiques du concept qui est au cœur de notre question de recherche.

3.3.1. Les différents types de biens

En économie, un bien est « *toute chose apte à répondre à la satisfaction d'un besoin, peu importe pour quels motifs ce besoin se manifeste* » (De Wasseige, 2012). Si un bien n'est pas matériel (par exemple, l'enseignement), il sera appelé « service ». Paul Samuelson a développé en 1954 une définition classique divisant les biens en deux catégories : les biens privés et les biens publics (ou collectifs). Cette dichotomie repose sur **deux dimensions : la rivalité et l'exclusion**.

Le caractère de **rivalité**, pour un bien, signifie que si celui-ci est consommé par une personne, il ne peut dès lors plus être consommé par une autre personne. L'**exclusion** d'un bien, quant à elle, relève de l'accès qu'un individu peut avoir à un bien. Un **bien privé** est donc considéré, selon cette définition, comme **exclusif et rival** : une personne peut être exclue de la consommation du bien si elle ne le paie pas et ce qui est consommé par quelqu'un ne peut plus être consommé par quelqu'un d'autre. Le **bien public**, à l'inverse, n'est **ni exclusif ni rival** : il

n'y a aucune restriction financière de consommation du bien par les individus et ce que quelqu'un consomme ne limite pas la consommation des autres.

Cette vision dualiste a mené à penser, pendant longtemps, que seuls deux modes d'organisation étaient optimaux : le marché étant le plus efficace pour fournir et échanger des biens privés et l'Etat devrait pallier les manquements du marché en s'occupant des biens publics. Cette vision réductrice, ne permettant pas de rendre compte de la multiplicité des configurations réelles présentes sur la planète, a été amendée à plusieurs reprises.

Elinor Ostrom (2012) nous apprend que « Buchanan (1965) avait déjà ajouté un troisième type de biens à la classification de Samuelson, qu'il nommait « **biens de club** ». Des **groupes d'individus** pouvaient créer des associations privées (ou clubs) dans le but de se donner mutuellement **accès** à des biens et à des services à petite échelle et **sans rivalité**, dont ils pouvaient profiter ensemble tout **en excluant la participation des non-membres** de leur consommation et ses avantages ».

Afin de rendre compte plus efficacement des multiples formes d'organisation et de gestion de biens en présence à travers le monde, Elinor Ostrom a apporté de nombreuses modifications à cette classification jusqu'alors communément acceptée par les économistes classiques. Ces modifications sont les suivantes (Ostrom, 2012) :

- Remplacer le terme de « rivalité de consommation » par celui de « **soustraitibilité d'usage** ».
- Concevoir la soustraitibilité d'usage et l'exclusivité comme des variables, allant de faible à élevée, plutôt que comme des paramètres binaires soit absents soit présents.
- Ajouter à la classification un quatrième type de bien d'une grande importance – les réservoirs communs de ressources (*Common-pool resources – CPR*) aussi appelés « biens communs ». Ceux-ci partagent avec les biens privés le principe de soustraitibilité, et avec les biens publics la difficulté d'empêcher certains individus de les consommer (V. Ostrom & E. Ostrom 1977). Les forêts, les systèmes hydrauliques, les pêcheries et l'atmosphère terrestre appartiennent tous à cette catégorie des ressources communes, et sont tous d'une importance capitale pour la survie de l'humanité sur Terre.
- Renommer les biens de club en « biens à péage », car de nombreux biens appartenant à cette catégorie sont gérés tantôt par des pouvoirs publics locaux, et tantôt par des associations privées.

Figure 1. Quatre types de biens

		Capacité de soustraire la ressource à l'usage d'autrui	
		Fort	Faible
Difficulté d'exclusion des bénéficiaires potentiels	Fort	Ressources communes : bassins d'eau souterraine, lacs, systèmes d'irrigation, pêcheries, forêts, etc.	Biens publics: paix et sécurité de la communauté, défense nationale, connaissances, protection contre les incendies, prévisions météorologiques, etc.
	Faible	Biens privés: alimentation, vêtements, automobiles, etc.	Biens de péage (de club) : théâtres, clubs privés, garderies, etc.

Source : adapté de E.Ostrom (2005), p. 24.

Ces quatre types principaux peuvent à leur tour être divisés en sous-catégories, dont les différences ne sont pas négligeables. Par exemple, une rivière et une forêt appartiennent toutes deux à la catégorie des réservoirs communs de ressources. Pourtant, elles sont différentes sur de nombreux points, tels que la mobilité des unités de ressource produites, la facilité des mesures, le temps nécessaire à la régénération, ainsi que bien d'autres caractéristiques. Des ressources communes de même type peuvent différer grandement selon l'espace qu'elles occupent, le nombre d'utilisateurs, et bien d'autres facteurs (Ostrom, 2012).

3.3.2. Les ressources communes

Les ressources communes sont caractérisées par **un système de ressource**, que l'on pourrait comparer à un **stock, qui produit des unités de ressource (flux)**. Cela pourrait, par exemple, être des tonnes de poissons (flux = unités) récoltées dans une pêcherie (stock = système).

Ce sont donc les **unités de ressources** qui ne sont **pas sujettes à l'utilisation ou l'appropriation conjointe (soustraitibilité élevée)** alors que **le système de ressource**, lui, est sujet à cette **utilisation conjointe (difficulté d'exclusion)**. Par exemple, n'importe qui peut accéder à une zone de pêche mais chaque tonne de poisson pêchée ne pourra plus être pêchée par un autre utilisateur. Ces deux dimensions du concept sont interdépendantes et particulièrement utiles à caractériser dans le cas des ressources renouvelables puisque cela permet de définir, dans le cas d'une gestion durable, un taux maximal de prélèvement qui n'excède pas le taux de régénération.

Il est parfois difficile de distinguer le bien public de la ressource commune. Ces deux types de biens peuvent en effet partager certaines caractéristiques : il est difficile d'exclure un potentiel bénéficiaire de son utilisation et les comportements de certains utilisateurs peuvent conduire à des problèmes d'action collective. Toutefois, le bien public ne souffre pas d'une rivalité élevée.

Par exemple, « *l'utilisation par un individu des prévisions météo ne diminue en rien la disponibilité de ces prévisions pour autrui, de même que la consommation par une personne de services de sécurité publique ne réduit pas le niveau général de sécurité disponible dans une communauté. Les « effets d'éviction » et les problèmes de « surutilisation » sont chroniques dans les situations de ressources communes mais inexistantes pour les biens publics purs.* » (Ostrom, 2010 : p.47) Cela est particulièrement vrai pour les ressources naturelles qui dépendent de leur capacité à se régénérer pour leur pérennité (continuer à produire les unités de ressources).

3.3.3. La gestion des ressources communes

Ce que nous venons de présenter comme étant des ressources communes peuvent toutefois être aussi gérées comme des biens de club, des biens privés ou encore des biens publics. Il importe de **faire la différence entre le type de bien** (réservoir commun de ressources) **et le régime de propriété** (propriété commune). Selon certaines approches, le mode de gouvernance et les droits de propriété peuvent modifier la nature des biens. Par exemple, une pêche (ressource commune) dont on octroierait l'entière des droits de propriétés à un seul individu deviendrait alors, par son mode de gestion, similaire à un bien privé dont le propriétaire serait le seul à pouvoir bénéficier des unités de ressources (les poissons).

C'est ainsi qu'outre la notion de « ressource commune », il nous semble important également de préciser les caractéristiques propres à la notion de « commun ». Il y a **trois dimensions fondamentales** qui permettent de définir un commun : **la nature du bien** qui fait référence aux caractéristiques de la ressource telles qu'expliquées ci-dessus (capacité de soustraitibilité et difficulté d'exclusion), **le régime de propriété et le mode de gouvernance**.

Différentes approches cohabitent quant à ces dimensions. Selon **l'approche essentialiste** (traditionnelle en économie), le **bien possède une nature intrinsèque qui ne varie pas**. C'est cette nature qui définit le régime de propriété qui sera soit privé pour les biens privés, soit public (Etat) pour les biens publics.

L'approche constructiviste (Ostrom), quant à elle, relève d'une vision plus large et accepte **plusieurs régimes de propriété** : un réservoir commun de ressources peut être détenu par un gouvernement (de tous les niveaux : national, régional, local), par des groupes collectifs, des corporations, une communauté, être en accès libre... Le régime de propriété peut donc être de multiples formes car, ce qui importe pour Elinor Ostrom, c'est le **faisceau de droits** (*bundle of*

rights) qui permet de **gérer la ressource de façon optimale**. Elle estime, de plus, que le régime de propriété peut influencer et/ou affecter la nature du bien (Périlleux, 2020).

Une dernière approche qui permet d'ouvrir considérablement le champ des communs possibles pratique un cheminement inversé : Dardot et Laval (2014) expliquent qu'un bien sera considéré comme « commun » s'il est géré comme un « commun ». Ils mettent donc l'accent sur le **système de gouvernance** au sein duquel sera défini un ensemble de règles et instauré un régime de propriété commun. *« Chaque commun doit être institué par une pratique qui ouvre un certain espace en définissant les règles de son fonctionnement. Cette institution doit être continuée au-delà de l'acte par lequel un commun est créé. Elle doit être soutenue dans la durée par une pratique qui doit s'autoriser à modifier les règles qu'elle a elle-même établies. Une telle pratique est ce que nous appelons la **praxis instituante**. »* (Dardot & Laval, 2014, p.581) (Périlleux, 2020).

Il importe, à cet égard, de bien distinguer la notion de « commun » de celle de « bien commun » (ou réservoir commun de ressources) : pour Benjamin Coriat (2015) ce n'est que lorsque la ressource est gérée en commun et définie par des droits de propriété clairement fixés qu'elle devient un « commun ». C'est donc le système de gouvernance au sein duquel vont être décidées les règles d'appropriation et d'utilisation de la ressource qui institue la ressource en tant que « commun ».

En Italie, pour la première fois dans l'histoire, une définition juridique de la notion de « biens communs » a été instituée grâce au travail de la commission Rodotà qui faisait suite à une lutte contre les privatisations de l'eau. Dans ce projet de loi Rodotà, les biens communs sont *« les choses qui expriment des utilités fonctionnelles à l'exercice des droits fondamentaux ainsi qu'au libre développement de la personne. Les biens communs doivent être protégés et sauvegardés par le système juridique en vue du bénéfice des générations futures. »* On retrouve dans ces biens communs : *« les fleuves, les torrents et leurs sources ; les lacs et les autres milieux aquatiques ; l'air, les parcs selon la définition de la loi, les forêts et les bois, les zones de montagne de haute altitude, les glaciers et les neiges éternelles ; les littoraux et les étendues littorales déclarées réserves naturelles ; la faune et la flore protégées ; les zones archéologiques, culturelles, environnementales et les autres paysages protégés... »*. (Ostrom, 2020 : 24-25)

Enfin, dans ses travaux, Elinor Ostrom précise qu'il existe des biens communs dont les frontières ne sont pas clairement définies. Elle a, en effet, toujours donné de l'importance à l'écologie dans ses recherches et imaginé un concept de « bien commun global » pour parler de

ces biens que sont le climat, la biodiversité, les mers, l'atmosphère, les pôles, ... On ne peut pas, dans ce cas, parler de « commun » puisqu'il n'existe aucune forme de gouvernance collective instituée capable de gérer ces dilemmes sociaux de façon soutenable. Il s'agit d'une classe de biens « non divisibles » et donc non partageables, en accès libre et ouvert. Des comportements de « cavaliers libres » (passager clandestin – bénéficiaire à titre gratuit ou qui sous-paie) sont possibles et généralement fréquents. (Coriat, 2015)

3.4. Le Vallon du Ninglinspo, un bien commun ?

Au regard des concepts précédemment définis, il est assez aisé d'identifier le Vallon du Ninglinspo, dans son ensemble¹², comme étant un réservoir commun de ressources (ou bien commun). Dans le cadre de cette étude, nous ne nous concentrerons pas sur cette forêt en tant que lieu d'exploitation du bois mais bien sur cet espace comme lieu touristique, principalement destiné à une promenade pédestre de +/- 6km longeant le torrent et ses nombreux bassins géologiques puis menant au point de vue surplombant la vallée.

Le système de ressources est bien un stock dont il est difficile d'exclure des bénéficiaires potentiels : tout le monde peut s'y promener (espace public), accès ouvert, frontières géographiques ouvertes (aucune clôture), gratuité du site, aucune surveillance, espace naturel accessible à tout moment. Aucune régulation n'y est actuellement organisée et aucun droit d'entrée n'y est demandé. Il partage donc en cela la caractéristique de difficulté d'exclusion avec les biens publics.

Les unités de ressources, quant à elles, pourraient être déterminées comme étant chaque balade effectuée par un promeneur (une unité correspond à un passage sur le sentier et ses aménagements – ponts, escaliers, mains courantes, ...). On pourrait, au premier abord, considérer que celles-ci peuvent donc être soumises à une utilisation conjointe et en faire alors un bien public. Toutefois, nous postulerons que l'espace utilisé par une personne ne peut donc plus être utilisé par une autre et qu'il y a de ce fait un nombre limité de personnes qui peuvent, au même moment, effectuer cette promenade dans des conditions optimales (une personne ne peut pas occuper l'espace qu'une autre personne utilise au même moment et il en va de même pour les emplacements de parking).

¹² Espace physique forestier d'une certaine dimension, aux frontières géographiques bien déterminées dans la commune, au sein duquel coule le torrent qui en a fait sa réputation, et associé au parking situé à l'entrée

Il nous faut arbitrer un peu sur cette caractéristique car il est vrai que les unités de ressources, dans ce cas, semblent jouir d'une soustraitibilité d'usage à la fois faible et forte selon le point de vue adopté. Si l'on reprend les exemples du tableau (page 21), on peut considérer la balade au même titre qu'un théâtre, par exemple : l'usage d'un promeneur n'empêchant pas un autre de profiter du spectacle naturel qui lui est offert. A l'inverse, nous pouvons également estimer que cette promenade possède les mêmes caractéristiques qu'un bien privé tel qu'un vêtement ou de la nourriture : l'espace qu'un promeneur occupe, à son rythme s'il est mouvement, empêche un autre promeneur de l'occuper à son propre rythme également.

Nous nous justifions en ce sens étant donné les scènes déjà observées sur le site et de manière de plus en plus fréquente : attente d'un groupe pour passer un des petits pontons au-dessus du ruisseau, cheminement durant la promenade en file indienne et presque à l'arrêt sur le sentier en raison du grand nombre de promeneurs, groupe de personnes qui attendent leur tour pour prendre en photo la vue sur la vallée, parking sauvage aux alentours du site en raison de la congestion du parking... En cette période d'augmentation de l'affluence touristique actuellement subie par le site, on peut donc considérer que **la capacité de soustraire la ressource à l'usage d'autrui est de plus en plus élevée**. Et l'on constate donc actuellement sur ce site un véritable cas de congestion, de surutilisation avec un risque de destruction du réservoir commun de ressources.

C'est donc le taux de prélèvement qui est fait de cette ressource qui pose problème dans le phénomène étudié : en effet, à un tel rythme, il ne semble pas permettre une utilisation du réservoir commun de ressources durablement. La consommation d'unités de ressource risque d'être trop élevée et de dépasser le taux de régénération du site (espace naturel qui s'abîme par la quantité de passages sur les sentiers, déchets sauvages, infrastructures qui s'usent rapidement – pontons, escaliers, mains courantes, ...)

Pour s'assurer de bien faire la différence entre un bien commun et un bien public, Ostrom (2010, p.47) explique que les « **effets d'éviction** » et les **problèmes de « surutilisation »** sont chroniques dans les situations de ressources communes mais inexistantes pour les biens publics purs (par exemple les prévisions météorologiques). Pour mesurer la limite du nombre d'unités de ressource produites par le bien commun, on peut se fier à des signes tels qu'un embouteillage pour un pont, par exemple, ou la difficulté pour la ressource de se régénérer s'il celle-ci est de nature biologique.

Dans le cas du Vallon du Ninglinspo, nous sommes face à une situation qui combine ces deux caractères : le réservoir de ressource est à la fois de nature biologique et une structure artificielle

en raison de ses aménagements. L'augmentation de l'affluence du tourisme ces derniers temps amène des signes de cette surutilisation : certains sentiers sont très abîmés et cela empire d'année en année ; des mains courantes sont également très usées voire décrochées à certains endroits ; le parking est de plus en plus abîmé, lui aussi, par des nids de poule ; les alentours du sentier pédestre doivent être nettoyés plus souvent par les ouvriers communaux en raison des déchets sauvages et humains...

3.5. La gestion durable des ressources communes

Le principal ouvrage d'Elinor Ostrom, « Governing the commons », résume son travail d'analyse de cas concrets à travers le monde et permet d'identifier des principes de conception (au nombre de huit) pour une gestion efficace et réussie des ressources communes. Elle y explique chacun de ces principes et, en étudiant des exemples réels, nous montre comment les institutions auto-organisées peuvent fonctionner ou se montrer défaillantes. Elle insiste toutefois pour nous dire qu'il ne s'agit pas d'une grille à utiliser de manière péremptoire (Ostrom, 2011) : en effet, il est extrêmement important de prendre en compte le contexte dans lequel la ressource commune se situe (caractéristiques du monde biophysique, les attributs de la communauté et les règles en vigueur), de sortir du cadre habituel de l'économie pour inclure des aspects sociaux, juridiques et politiques, de prendre en compte tous les acteurs concernés (système polycentrique) et de laisser les gens communiquer entre eux pour instaurer un climat de confiance et de réciprocité (Holland & Sene, 2010).

Dans l'entretien mené avec elle en 2010 et publié en 2011, Elinor Ostrom nous révèle d'ailleurs que *« les huit critères nous fournissent une palette de grandes questions qu'il est nécessaire de se poser. Mais vous pouvez utiliser ces critères dans la définition d'une politique publique de la façon suivante : lorsque vous envisagez de mettre au point un nouveau système, il est utile de réfléchir aux contours d'une ressource, de façon à ce que les gens puissent savoir exactement quelles sont celles dont ils disposent (...). Le type de frontière institutionnelle doit être décidé localement. Donc il ne suffit pas d'avoir une frontière dessinée sur un bout de papier. Il faut analyser la manière dont elle est perçue par les gens et voir s'ils arrivent à tenir à distance les « bandits vagabonds » (que l'on pourrait décrire comment étant ceux qui viennent d'ailleurs, prélever le plus possible puis s'en aller). »*

Pour ses recherches, Elinor Ostrom s'est focalisée sur des ressources de petite échelle, situées dans un seul pays et dont le nombre d'individus impliqués varie entre 50 et 15 000 personnes

qui sont fortement dépendantes de la ressource commune sur le plan économique. Il s'agit principalement de pêches littorales, de zones de pâturages, de forêts communales, de nappes phréatiques, ... Ces individus, dépendant donc, pour la majeure partie de leur revenu, de ces ressources sont incités à résoudre les problèmes de biens communs pour assurer la pérennité à long terme de leur activité (Ostrom, 2010).

Après avoir présenté quelques exemples d'institutions auto-organisées et autogouvernées, elle explique également qu'un des points communs qu'ils ont tous est d'être confronté à un environnement incertain et complexe du fait des aléas météorologiques. Toutefois ces institutions sont robustes et les systèmes de ressources gérés de manière durable. Les règles et comportements « appropriés » sont très différents d'une institution à l'autre, notamment en raison de l'adaptation aux systèmes physiques concernés, à des visions culturelles spécifiques et des relations politiques liées à la situation, mais permettent de caractériser sept principes de conception, plus un huitième pour les cas plus complexes. *« Ceux-ci sont à considérer comme des facteurs clés de succès pour assurer la durabilité des ressources communes et obtenir la conformité de générations d'appropriateurs aux règles en vigueur »* (Ostrom, 2010 : 113).

1. ***Des limites clairement définies*** : les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle : il est essentiel de définir ces limites pour éviter toute appropriation par des tiers qui pourraient détruire la ressource ou le bénéfice du travail produit grâce aux efforts des appropriateurs locaux.
2. ***La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales*** : les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressource sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre, de matériels et/ou d'argent : nécessité de tenir compte des spécificités locales et de la préservation de la ressource à long terme. Les avantages doivent être proportionnels aux coûts assumés.
3. ***Des dispositifs de choix collectif*** : la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles : évolution des règles au fil du temps grâce aux interactions entre individus qui interagissent ensemble et avec l'environnement physique (meilleure adaptation au contexte local et aux spécificités de la situation).
4. ***La surveillance*** : les surveillants, qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont les appropriateurs eux-mêmes : le partage de normes et le rôle de la réputation

ne suffisent pas à produire un comportement coopératif à long terme et il importe d'investir dans la surveillance de la ressource et de l'usage qui en est fait. Il peut s'agir d'utilisateurs eux-mêmes ou de services dédiés à cet effet désignés par le collectif mais qui doit alors lui rendre des comptes.

5. ***Des sanctions graduelles*** : les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs : les sanctions pour violation des règles sont faibles à la première infraction, mais gagnent en sévérité si l'utilisateur récidive. Ces sanctions graduelles doivent être définies collectivement et les membres de l'institution désignent qui les fera appliquer.
6. ***Des mécanismes de résolution des conflits*** : les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents : face aux multiples possibilités d'interpréter différemment les règles, de resquiller face à celles-ci ou de commettre des erreurs non intentionnelles, il est essentiel de disposer d'un espace dédié à la résolution des conflits rapidement, localement et à bas coût. Cet espace est d'autant plus important que les dispositifs de gestion commune reposent sur un mécanisme d'essais-erreurs qui font partie de leur mise sur pied.
7. ***Une reconnaissance minimale des droits d'organisation*** : les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes : il est essentiel que l'Etat ou les institutions liées à la ressource reconnaissent l'organisation en place et son droit de gérer la ressource ainsi que la légitimité des règles définies. Sans cela, l'organisation risque d'être fragilisée et peu soutenable à long terme (Nyssen & Petrella, 2015)
8. ***Des entreprises imbriquées*** : les activités d'appropriation, de fourniture, de surveillance, d'application de règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées : importance d'imbriquer l'organisation dans un système à plusieurs couches si le réservoir commun de ressources est lié à un système socio-écologique plus large.

C'est ainsi qu'en appliquant ces principes on se retrouve dans un système polycentrique, si cher à Elinor Ostrom. « En effet, les principes 1 et 2 régissent les règles d'usages individuels, alors que les principes 3, 4, 5 et 6 sont plutôt d'ordre collectif. Le septième principe montre que l'Etat influe sur l'action collective, sans pour autant être directement acteur de la gestion. » (Holland & Sene, 2010) Ce concept de polycentrisme renvoie donc au fait qu'il existe plusieurs

centres de décision, à différentes échelles, avec des objectifs parfois contradictoires mais qui doivent se coordonner pour gérer la ressource commune.

Au-delà de ces principes en tant qu'éléments de gestion, Elinor Ostrom va plus loin en énonçant que ceux-ci reflètent des éléments d'un faisceau de droits. D'après elle, il ne suffit pas d'être géré et détenu par une communauté pour être reconnu comme ressource commune. En effet, des réservoirs communs de ressources peuvent aussi être gérés et détenus par un gouvernement, une propriété privée ou même en n'étant la propriété de personne. A ses yeux, ce qui importe n'est pas seulement le droit d'aliénation (le droit de vendre la propriété) mais bien de considérer que les droits de propriété reposent sur un faisceau de droits (« bundle of rights »).

Ses méta-analyses lui ont permis d'en identifier cinq comme relevant de la propriété dont peuvent jouir ensemble les utilisateurs d'un réservoir commun de ressources (Ostrom, 2020 : 59) :

- 1) *L'accès, soit le droit d'entrer dans une propriété donnée*
- 2) *Le retrait, soit le droit d'exploiter certains des produits au sein du réservoir commun*
- 3) *La gestion, soit le droit de transformer une ressource et de la réguler, selon des schémas d'utilisation interne*
- 4) *L'exclusion, soit le droit de décision portant sur l'accès, le droit de retrait, et le droit de gestion*
- 5) *L'aliénation, soit le droit de louer ou de vendre n'importe lequel des quatre droits précédemment cités.*

	Owner	Proprietor	Authorized Claimant	Authorized User	Authorized Entrant
Access	X	X	X	X	X
Withdrawal	X	X	X	X	
Management	X	X	X		
Exclusion	X	X			
Alienation	X				

Source: E. Ostrom and Schlager (1996: 133).

Dans de nombreux systèmes de propriété collective, il n'existe pas de droit d'aliénation et pourtant la gestion de la ressource commune peut être efficace et soutenable (« proprietor » et non « owner »). Ce qui importe c'est que les autres droits soient bien définis (Périlleux, 2020). Partant de ces constats, nous pouvons une de fois de plus appuyer le fait qu'il n'existerait donc pas que la définition classique de la propriété qui puisse conduire à une gestion efficace des ressources communes.

3.6. La théorie du choix rationnel et de l'action collective

Par sa remise en question du modèle classique en économie, Elinor Ostrom démontre également, grâce à ses travaux, que les individus peuvent coopérer en situation d'action collective plutôt que de chercher à maximiser à tout prix les résultats individuels. Elle remet donc en cause les modèles de choix rationnels basés sur une information parfaite et qui risquent de conduire à des dilemmes sociaux¹³. Grâce à ses analyses empiriques ainsi que ses travaux de laboratoire, elle va faire émerger de nouvelles hypothèses concernant les comportements des individus en situation de choix qui sont plus proches du terrain : **l'information est limitée, l'individu peut valoriser d'autres types de résultats que les résultats monétaires, il n'existe pas de capacité illimitée de l'individu de calcul et de traitement de l'information** (on procède donc par essais-erreurs et par empirisme) **et il est essentiel de prendre en compte la communication dans le processus de décision** (Périlleux, 2020).

Pour Ostrom, la confiance est donc un enjeu central pour gérer des ressources communes de manière durable. Il importe donc de laisser les acteurs produire eux-mêmes des règles communes, adaptées au contexte local, pour autant que certains principes soient respectés (Nyssens & Petrella, 2015). Il est donc essentiel de « *trouver le moyen de passer d'une situation dans laquelle les appropriateurs agissent de manière indépendante à une situation dans laquelle ils adoptent des stratégies coordonnées afin d'obtenir des bénéfices communs ou de réduire le préjudice commun* » (Ostrom, 2010, p.54).

Pour susciter cette confiance primordiale à la gestion durable des ressources, il faut laisser les acteurs discuter entre eux afin de produire en commun leurs propres règles de fonctionnement. Toutefois, le contexte de ces échanges est d'une importance capitale pour Elinor Ostrom : « *Mais je sais qu'il y a des contextes dans lesquels les gens vont communiquer, créer un rapport de confiance, de réciprocité, et contribuer à résoudre les problèmes. (...) Le contexte peut soit favoriser soit détruire la confiance et la réciprocité.* » Il reste à poursuivre les analyses pour approfondir cette base de théorie comportementale issue des travaux d'Elinor Ostrom.

¹³ Un dilemme social est, d'après Ostrom, une situation dans laquelle la maximisation, à court terme, des intérêts individuels, conduit à un résultat sous-optimal pour l'ensemble du groupe et donc pour chacun des participants.

4. Analyse institutionnelle : le tourisme dans le Vallon du Ninglinspo

4.1. Méthodologie

Afin de décrire le plus clairement possible la problématique au cœur de notre question de recherche, nous avons procédé à une enquête qualitative, sous la forme d'entretiens semi-directifs, durant une courte période (été-automne 2020) avec une pluralité d'acteurs concernés et/ou impactés par l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo. Nous avons choisi de classer ceux-ci en 4 catégories :

- **Les « acteurs décideurs »** : ce sont les personnes qui ont le pouvoir de décider pour la gestion et l'avenir du site (échevins et conseillers communaux)

Nous avons rencontré : au sein de la majorité, du groupe politique « Ensemble » : le Bourgmestre, l'échevin du tourisme et de la mobilité, l'échevine du sport et de l'urbanisme, l'échevine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, un conseiller communal; du groupe politique « Progrès » : l'échevin de la culture ; au sein de l'opposition, un conseiller communal du groupe « Aywaille Demain » et une conseillère communale du groupe « Ecolo »

- **Les « acteurs régulateurs »** : ce sont ceux qui ont pour mission d'y exercer la surveillance et les sanctions ainsi que le contrôle de normes et règlements (DNF, Commission Sites et Monuments, Contrat Rivière, GREOVA, membres de l'administration communale)

Nous avons rencontré : au Département Nature et Forêt : La chef de cantonnement ; un membre de la Commission Royale Monuments, Sites et Fouilles ; un employé du Contrat Rivière Amblève ; le directeur du Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève ; un employé administratif chef de bureau en charge notamment du tourisme ; l'agent technique en chef de l'administration communale

Dès à présent, un problème se pose quant au pouvoir de décision et de régulation puisque le site en tant que tel est propriété de la commune mais avec une série de pouvoirs et décisions décentralisés vers d'autres institutions telles que le DNF. De plus, la problématique ne peut être réduite aux seules limites du site propriété de la commune étant donné l'impact sur la mobilité (route régionale sous contraintes légales définies par le code de la route) et sur les forêts bordant le site qui sont, pour beaucoup, propriétés de la Région Wallonne.

- **Les « acteurs utilisateurs/consommateurs »** : il s'agit de différents représentants d'utilisateurs du site ou d'utilisateurs mêmes (promeneurs, vététistes, chasseurs)

Nous avons rencontré : un citoyen originaire d'Aywaille, promeneur régulier sur le site ; une citoyenne de Theux, promeneuse sur le site, ayant aussi voyagé beaucoup dans le monde ; un citoyen d'Aywaille, promeneur habitué du site, passionné et ayant créé un site Internet sur le Ninglinspo

- **Les « acteurs impactés »** : ce sont les personnes ou représentants de celles-ci qui bénéficient de retombées par la fréquentation du site ou qui en sont impactés à leur insu (riverains, secteur horeca, passionnés/protecteurs de l'environnement)

Nous avons rencontré : un riverain habitant au pied du sentier de promenade ; un citoyen promeneur naturaliste de la commune, conservateur de Réserves sur le territoire communal ; un géologue spécialiste de la région

Durant notre analyse et au regard de ces entretiens, nous avons pu identifier deux autres catégories de parties prenantes que nous ne pourrions pas matériellement rencontrer. Il s'agit de ce qu'on nomme communément **les tiers-absents : la Nature et les générations futures**. Ceux-ci ont été évoqués à plusieurs reprises et nous ne manquerons pas de les prendre en considération dans notre analyse.

Certains acteurs ne sont pas exclusivement concernés par une seule catégorie car, vu l'échelle locale de la problématique traitée, il arrive régulièrement qu'une personne rencontrée puisse être également associée à une autre catégorie que celle qui constitue la raison principale de notre prise de contact avec elle. En effet, parmi les échevins, il y en a un qui est, par exemple, également riverain du site et subit donc les conséquences de l'affluence touristique. Certains utilisateurs, notamment les promeneurs, sont aussi de fervents défenseurs de la nature et de l'environnement et se sentent impactés par la surutilisation du site, ne profitant plus d'une promenade agréable en saison touristique. Les riverains, au regard des entretiens menés, semblent également faire partie des utilisateurs privilégiés de la promenade mais s'en privent très souvent en raison du flux massif de personnes en présence.

Les entretiens réalisés avaient pour objectifs de :

- **Dégager l'intérêt des interviewés pour le site et de mieux le décrire au regard des différents points de vue en présence** : *quel rôle jouez-vous dans la gestion de ce site ? à quelle fréquence le fréquentez-vous ? comment le décririez-vous ? que représente-t-il à vos yeux ? quels éléments en font, selon vous, un site exceptionnel ?*
- **D'évaluer la satisfaction des interviewés concernant la gestion actuelle du site et sa valorisation** : *comment décririez-vous la situation actuelle du tourisme dans le Ninglinspo ? quelles sont vos craintes pour ce site ? vous sentez-vous pris en compte dans cette gestion ?*
- **De recenser un maximum de causes et raisons ayant mené à cette sur-fréquentation actuelle** : *d'après vous, comment est-on arrivé à cette situation ? Quels sont les éléments qui ont le plus marqué/impacté cette évolution ? comment le tourisme a-t-il évolué ?*

- **De déceler également un maximum d'enjeux au cœur de la problématique étudiée ainsi que les multiples interactions entre acteurs, et notamment pour évaluer dans quelle mesure une participation citoyenne pourrait être associée au processus de décision :** *qui devrait pouvoir jouer un rôle dans la gestion et la prise de décisions ? selon vous, qui peut faire évoluer la situation ? qui a plutôt intérêt à éviter les changements ? d'après vous, quels sont les facteurs qui pourraient influencer le plus l'évolution de la fréquentation du site dans les prochaines décennies ?*
- **De recueillir le plus possible de pistes de gestion, visions pour l'avenir de ce site ainsi que les contraintes et difficultés inhérentes à une telle problématique :** *quelles contraintes accepteriez-vous/ n'accepteriez-vous pas pour la préservation du site ? quel prix seriez-vous prêt à payer pour le fréquenter (pas uniquement monétaire : différentes propositions) ? quels usages devrait-on pouvoir en faire en priorité ? lesquels faudrait-il limiter ou interdire ? comment imaginez-vous/rêvez-vous ce site dans 20ans ?*

L'intégralité du guide d'entretien est en annexe. Celui-ci a servi de canevas de référence avec chacun des acteurs entretenus tout en nécessitant des adaptations selon la personne interviewée. Il est, par exemple, inutile de demander à un échevin s'il aimerait être pris en compte dans la gestion du site puisqu'il s'agit de son rôle. De nombreuses questions de relance ou de précision sont venues s'ajouter au fil de la réalisation des entretiens en raison de notre connaissance qui s'affinait de plus en plus sur le sujet mais également de la situation d'urgence vécue durant l'été 2020 : la sur-fréquentation ayant été à son paroxysme, un arrêté du Bourgmestre a été publié le jeudi 13 août afin de limiter provisoirement l'accès au site pour de multiples raisons¹⁴.

C'est au départ des réponses des personnes qui ont accepté de nous recevoir que nous expliquerons donc le plus précisément possible les différents éléments qui constituent notre problématique. Néanmoins, de nombreuses autres sources d'informations viendront compléter la synthèse de notre étude : recherches préalables sur le sujet (documents d'archives, diverses rencontres informelles avec d'autres personnes, analyse de l'évolution historique et touristique du site), lectures scientifiques et autres sur des situations similaires vécues dans d'autres sites présentant des caractéristiques et une évolution semblable, observations sur le terrain à de nombreuses reprises et, notamment, lors de l'été 2020 durant lequel la situation s'est extrêmement détériorée et, enfin, collecte d'informations via les réseaux sociaux où le sujet a été largement au cœur des débats¹⁵.

Tous les entretiens ont été intégralement enregistrés et cela a permis d'en réaliser l'analyse tout au long de la recherche. Un classement des informations recueillies a alors été effectué afin de nous permettre d'utiliser celles-ci à bon escient. Différentes catégories d'informations ont été

¹⁴ Ces événements tout à fait particuliers feront l'objet d'une description détaillée ultérieurement

¹⁵ Particulièrement sur un groupe facebook dédié aux habitants de la commune mais également dans des groupes dédiés aux promeneurs, vététistes, amateurs de randonnée, trekking, bivouac, ...

définies et les entretiens ont permis d'alimenter celles-ci : causes/raisons de l'augmentation de l'affluence touristique ; éléments de description et de qualification du site ; problèmes et craintes identifiés en raison de la sur-fréquentation ; impacts positifs du tourisme ; souhaits et visions pour l'avenir du site (en terme de gestion et décisions, propositions de solutions) ; difficultés, et raisons de celles-ci, évoquées concernant la régulation souhaitée sur le site.

4.2. Le cadre IAD : Institutionnal Analysis and Development framework

Afin d'analyser notre situation d'expansion du tourisme dans le Ninglinspo, nous avons choisi d'utiliser un outil développé par Elinor Ostrom dans le cadre de ses travaux sur les ressources communes. Celui-ci est utilisé depuis plus de trois décennies comme grille d'analyse des institutions, comme grille de lecture pour évaluer des problèmes de gestion commune, ou même encore comme outil de diagnostic pour analyser et concevoir des politiques de gestion. Il permet de s'intéresser à des situations variées, grâce à un cadre très général dans lequel sont imbriquées diverses variables, ce qui permet d'approfondir certains aspects d'une problématique. D'après Holland et Sene, « *il est un succès puisqu'il constitue aujourd'hui la matrice de base des études portant sur les biens collectifs. Son usage est fortement recommandé par nombre d'organismes internationaux.* »

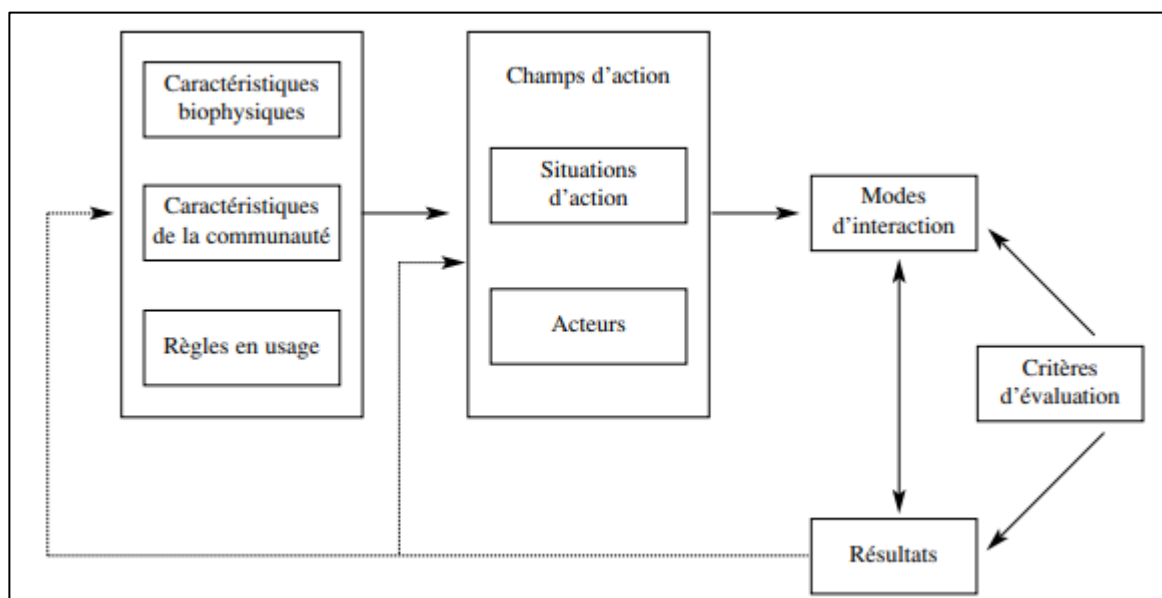


Figure 8 : Cadre d'analyse et de développement institutionnel (IAD)

La cadre d'analyse se centre sur une unité conceptuelle appelée « champ d'action »¹⁶ (Action Arena) : elle regroupe des acteurs qui interagissent dans un espace social appelé « situation d'action ». Celle-ci renvoie, selon les termes d'Ostrom, à « *l'espace social où les participants, dotés de diverses préférences interagissent, échangent des biens et services, résolvent des problèmes, se dominant, ou se battent.* » (Ami et Al., 2018)

La partie gauche du cadre fait état des facteurs exogènes qui peuvent affecter un champ d'action. Nous y retrouvons trois ensembles de variables : les caractéristiques biophysiques, les principaux attributs de la communauté ainsi que les règles en usage. « *Toutes les variables extérieures ont un impact sur chaque situation d'action, générant des schémas d'interactions et de résultats qui sont évalués par les individus impliqués dans la situation d'action (et potentiellement par les chercheurs) et ont à leur tour des répercussions sur les variables extérieures et sur la situation d'action elle-même.* » (Ostrom, 2020)

Enfin, d'après Elinor Ostrom et Margaret M. Polski (1999), « *l'application du cadre IAD à l'analyse et à la conception des politiques nous incite à réfléchir attentivement à un large éventail de questions (...). Plus notre analyse est complète et précise, plus nous avons de chances de concevoir des solutions politiques efficaces. (...) Cette méthode permet également d'intégrer divers participants à l'analyse et à la conception des politiques. Parce que le cadre exige des perspectives disciplinaires multiples, il est susceptible de produire une très riche compréhension des situations sociales. Et en plus de fournir la base d'une politique plus efficace, cette compréhension peut constituer une base solide pour l'établissement d'un consensus en vue d'une action coordonnée.* »

4.2.1. Définir l'objectif de l'analyse institutionnelle

Il est possible d'utiliser ce cadre de deux façons : soit en travaillant dedans à rebours au départ d'une question problématique ou d'un programme politique spécifique. C'est en nous concentrant sur les différentes variables du cadre que l'on va décrire en détail que l'on peut alors mieux définir la situation d'action en présence. Il est aussi possible de travailler en avançant dans le cadre, par exemple en spécifiant une activité politico-économique. « *Cette approche est la mieux adaptée aux tâches politiques qui impliquent l'élaboration de nouvelles*

¹⁶ Régulièrement évoquée également sous les noms de « scène d'action » ou « Arène d'action ».

initiatives politiques ou la comparaison de conceptions politiques alternatives. » (Polski & Ostrom, 1999)

Nous avons choisi d'utiliser ce second cheminement afin d'être le plus clair possible. Le phénomène qui sera au cœur de notre étude concerne **l'évolution du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo à Aywaille**. Sans disposer de données quantitatives précises, nous pouvons toutefois affirmer que la fréquentation touristique du site est en expansion depuis quelques années. Pour avancer cette idée, nous nous appuyons sur de multiples constats effectués ces derniers temps par divers acteurs concernés par le site : parking de plus en plus souvent saturé et augmentation du parking sauvage sur les routes alentour, site de plus en plus souvent « embouteillé » durant la promenade sur le sentier, de plus en plus de promeneurs locaux qui délaissent la promenade en saison touristique, nécessité de vider plus souvent qu'auparavant les poubelles sur le site, ...

4.2.2. Les caractéristiques biophysiques qui influencent la scène d'action

M. Polski et E. Ostrom (1999) nous expliquent que *« les conditions physiques et matérielles¹⁷ influencent souvent les situations d'action politique et limitent les arrangements institutionnels de manière importante. (...) Il est important de préciser ces conditions car elles ont des implications importantes pour la conception des politiques, la politique et l'action collective, qui sont toutes des aspects critiques du processus d'élaboration des politiques. »*

Dans son discours en réception du Prix Nobel d'économie (2009), Elinor Ostrom précisait également que les conditions biophysiques pouvaient être simplifiées, dans certains cas, en un type de bien. Dans le cadre de notre recherche, nous l'avons déjà déterminé auparavant, le Vallon du Ninglinspo peut être identifié comme **un réservoir commun de ressources à vocation touristique** (principalement lieu de promenade pédestre) avec les risques que cela comporte : congestion sur le sentier de promenade, surutilisation voire destruction de certains éléments naturels et de l'ensemble de l'écosystème. Nous avons également détaillé les caractéristiques naturelles du site préalablement en vous expliquant, de plus, les aménagements matériels qui y ont été réalisés : parking, balisages, passerelles, pontons, poubelles.

¹⁷ « Lorsque nous faisons référence aux conditions physiques et matérielles, nous entendons les ressources et les capacités physiques et humaines liées à la fourniture et à la production de biens et de services. Ces conditions comprennent les facteurs de production tels que le capital, le travail et la technologie, ainsi que les sources de financement, le stockage et les canaux de distribution. » (M. Polski et E. Ostrom, 1999)

Il nous semble également essentiel de préciser que le Ninglinspo n'est pas fréquenté uniformément durant toute l'année. La sur-fréquentation du site est un problème saisonnier en raison de ses particularités naturelles. En effet, il est officiellement accessible toute l'année mais beaucoup moins facilement praticable durant la fin de l'automne, l'hiver et le début du printemps. On peut donc considérer que les **grands moments d'affluence se situent entre le congé de printemps (Pâques) et celui d'automne (Toussaint) particulièrement durant les week-ends et vacances scolaires**. Cependant, même en saison plus calme, les week-ends restent le moment privilégié de visite par les touristes. Il y a donc de fortes disparités du nombre de visiteurs par journée selon la période de l'année : il est possible de se retrouver presque seul sur les lieux un jour de semaine en hiver et d'être confronté à plus de 1000 personnes un dimanche d'été. Les autorités compétentes actuellement évoquent d'ailleurs ce fait comme un des éléments posant problème pour investir sur les lieux étant donné la non nécessité de réguler à certains moments alors que certaines périodes le nécessitent absolument.

Afin de pérenniser cette attraction touristique pour la commune, **l'administration a réaménagé le sentier de promenade** il y a quelques années au moyen de nouveaux pontons, escaliers, mains courantes et a nettoyé le lit du ruisseau ainsi que ses abords. Aux dires de certains passionnés du site, cette action était nécessaire mais la modification du caractère très pittoresque des lieux aurait transformé le site en « lieu d'accueil d'un tourisme de masse ».

« Ce qu'on voit maintenant là-bas, ce ne serait pas le cas si on n'avait pas rénové les passerelles. Moi je voyais les passerelles beaucoup plus rustiques. Maintenant, la promenade peut être faite par tout le monde, les gens ils viennent en sandales, j'ai déjà vu des dames en talons ! »

Il est clair qu'une cause structurelle identifiée à l'augmentation de la fréquentation concerne la **facilité d'accès** du site : la merveille vantée et décrite un peu partout ne demande que peu d'effort de marche et peut être atteinte en parcourant une centaine de mètres à peine depuis le parking adjacent¹⁸. Il ne s'agit pas non plus d'une promenade, si on la réalise en entier, qui recèle d'immenses difficultés (6km +/-, aménagés aux endroits qui étaient plus dangereux ou risqués auparavant). Celle-ci est même **considérée comme ludique et originale** vu les divers obstacles naturels et aménagements que l'on trouve sur son parcours. Toujours concernant l'accès au site, le ruisseau se trouvant au cœur d'une forêt de centaines d'hectares, il est **impossible de cadénasser l'entrée** à un seul endroit : de nombreuses voies d'accès sont connues et fréquentées également et pour les marcheurs plus aguerris, le passage par le lieu se

¹⁸ Pour atteindre la fameuse cascade de la Chaudière dont les photos sont abondantes sur Internet lorsque l'on se renseigne sur le site.

fait parfois également tout simplement durant une beaucoup plus longue randonnée dans la région. Difficile dans ce cas de pouvoir estimer et réguler les entrées sur le site.

Un site ouvert de la sorte et, par ailleurs, lié à d'autres sites très attirants et tout aussi remarquables que ne le sont les « Fonds de Quarreux » et le ruisseau « de la Chefna » à proximité est donc aussi très attirant pour le touriste éventuel.

Un autre aspect, structurel également, et qui a été énoncé comme déterminant pour bon nombre de nos interlocuteurs concerne **la gratuité du site et de son parking**. Il va sans dire qu'à une époque où le pouvoir d'achat des touristes est ressenti comme moins élevé qu'auparavant, pouvoir accéder, sans dépense, à un endroit dépayçant et réputé est une aubaine. En plus de la gratuité, aucune contrainte n'est imposée au visiteur : il n'y a pas d'horaire d'ouverture et de fermeture, pas de limitation d'accès, le choix complet lui est laissé quant à son parcours et sa durée de visite sur place, ...

Attardons-nous maintenant sur la problématique qui concerne le parking et la mobilité locale. Cela fait plusieurs années que les autorités communales tentent de résoudre ce souci de manque de places de parking mais elles ne disposent, tout d'abord, pas de terrains communaux à proximité pouvant être dédiés à cet effet et, lorsque des propositions ont été sur la table, il y a eu de nombreuses tensions¹⁹. Il n'y a pas non plus d'aménagements qui permettent d'empêcher le parking sauvage sur les bas-côtés de la voirie principale. La Police, en charge du contrôle et des sanctions, pour ce non-respect du code de la route, ne saurait pas non plus être présente quotidiennement pour effectuer cette mission qui lui est dévolue. Selon certains de nos interlocuteurs, ce serait, de plus, malvenu de sanctionner les touristes alors que l'on a pas d'offre suffisante de parking (le parking actuel ne représente que de 60 à 80 places à disposition).

Plusieurs projets sont à l'étude actuellement pour augmenter l'offre de places de parking à la fois à proximité mais également sur les hauteurs du site et autres voies d'accès afin de disperser un peu plus l'afflux de touristes. L'une de nos interlocutrices nous disait toutefois qu'à ses yeux le parking n'était pas la solution. Entendons par là qu'il faut d'abord penser la régulation avant d'investir dans une offre augmentée d'emplacements voitures. La mobilité douce n'est pas non plus privilégiée sur le site : par exemple, actuellement, aucune installation n'existe pour pouvoir attacher avec sécurité un vélo. L'échevin du tourisme a évoqué un projet à ce sujet et cela nous semble opportun vu le caractère privilégié de notre région pour pratiquer le vélo et le vtt.

¹⁹ Nécessité d'aménager un trottoir sur la voirie qui relève du SPW Mobilité, terrains proposés en zone naturelle à protéger, pétitions des habitants du quartier contre le projet.

Parmi les variables identifiées comme causes possibles de l'expansion du tourisme au Ninglinspo, il en est certaines qui ne sont pas facilement résolubles étant donné leur caractère diffus, imprévisible et en constante évolution, d'autant plus qu'il s'agit de phénomènes plus globaux sur lesquels les pouvoirs locaux n'ont que pas ou très peu d'emprise. Tout d'abord, nous ne pouvons pas ignorer la problématique du **réchauffement climatique** pour deux raisons. En premier lieu parce que les épisodes de sécheresse et de vagues de chaleur se multiplient et cela impactent fortement le débit du ruisseau au cœur de notre attraction touristique. Celui-ci est de plus en plus souvent presque à sec durant la période de forte pression de visiteurs : cela influence fortement l'image qui en est véhiculée mais également l'utilisation qui en est faite. Nous voici donc à la seconde raison de notre préoccupation pour ce phénomène : les périodes de fortes températures dans nos contrées amènent les gens à se déplacer, souvent sur recommandations de la presse et des médias, vers les lieux rafraichissants et « aquatiques » afin de pouvoir tout de même profiter d'une attraction agréable entre amis ou en famille sans prendre de risque de santé. Le Ninglinspo devient alors un lieu privilégié pour affronter ces moments qui se multiplient d'année en année durant l'été. Parmi ces visiteurs, nombreux sont ceux qui ne sont pas du tout intéressés par la promenade mais qui souhaitent simplement s'installer au bord d'un point d'eau, pensant pouvoir profiter de lieux de baignade et espérant jouer dans l'eau.

« Il y a eu les fortes chaleurs hein qui font aussi que les gens ont cherché non seulement des endroits boisés mais en plus s'il y avait une promenade en forêt avec un point d'eau, ben il y avait tout ce que les gens cherchaient. »

« Ce qui joue autant que la covid, c'est les pics de canicule. Même si on a plus la covid, le réchauffement il continuera malheureusement donc le tourisme des pieds dans l'eau et dans les bois, il va augmenter de par les canicules. Les gens cherchent la fraîcheur. »

Afin d'évaluer l'état et la capacité de résilience de ce site, une étude a été commandée par les autorités communales au début de l'hiver 2020. Celle-ci a pour objectifs de dresser un état des lieux de l'écosystème en présence et donner des pistes de gestion durable du site en tant que lieu touristique (caractéristiques naturelles géologiques et biodiversité en présence, nuisances sur la faune et la flore ainsi que le patrimoine géologique, analyse des processus de restauration, élaboration d'un plan de gestion adapté à l'ensemble des caractéristiques du site, définition d'une capacité de charge visant la pérennité du site).

4.2.3. Les attributs de la communauté qui influencent la scène d'action

Cette variable externe s'intéresse à ceux qui partagent cette ressource en s'interrogeant sur les normes de comportement généralement acceptées, l'homogénéité ou l'hétérogénéité du groupe, les connaissances et le capital social des individus pouvant participer à la situation d'action et dont le comportement affecte les autres, la taille et la composition de la communauté, etc...

Dans cette situation d'action, nous ne sommes pas en présence d'une communauté homogène qui partage les mêmes valeurs et les mêmes normes. Etant donné la vocation touristique du site, le public en présence est extrêmement varié et encore plus à présent en raison de la diversité des pratiques qui se sont développées ces dernières années. Quant à ceux qui ont à leur charge les décisions, la régulation et la gestion du site, là aussi les postures sont diverses. Il en va de même pour les riverains.

La fréquentation du Vallon du Ninglinspo n'a jamais fait l'objet d'un comptage officiel. Néanmoins, un chiffre de 500 000 visiteurs par an est régulièrement évoqué par plusieurs acteurs officiels et liés au secteur touristique. D'après nos investigations, celui-ci est le résultat d'une estimation réalisée par un employé de l'administration communale. Ce chiffre nous semble un peu excessif pour les années précédant 2020. En effet, en 2019, la dixième attraction touristique de Wallonie était le Monde Sauvage d'Aywaille loin derrière des sites tels que Pairi Daiza ou l'Abbaye de Maredsous. D'après l'échevin du tourisme d'Aywaille, le Monde Sauvage d'Aywaille a accueilli, en 2018, 220 000 visiteurs et les Grottes de Remouchamps, situées à proximité, 110 000 visiteurs. Quel que soit le chiffre exact, même si le site n'a accueilli que la moitié de cette estimation, soit 250 000 visiteurs par an, cela en fait l'une des attractions touristiques les plus fréquentées de la Province de Liège.

Dans notre question de recherche, nous avons volontairement choisi d'évoquer « l'expansion » du tourisme dans le Ninglinspo et non l'augmentation. En effet, nous avons opéré ce choix afin de ne pas seulement évoquer l'augmentation du nombre de visiteurs mais également une extension et une modification des formes de tourisme sur le site. Même si nous ne possédons pas de chiffres pour appuyer nos propos, il est clair que, ces dernières années, la promenade du Ninglinspo a attiré de plus en plus de monde. Parallèlement, de nouvelles formes de fréquentation ont également vu le jour : grâce à tous les entretiens que nous avons menés et les observations réalisées sur place ou sur Internet via différents canaux (Instagram, facebook, blogs, ...), nous pouvons dresser la liste suivante de nouvelles activités régulièrement

constatées sur le site (elles existaient peut-être déjà mais prennent de l'ampleur et se régularisent) :

- **Amplification de la fréquentation en vtt** : pour rappel, une balade est balisée sur le chemin principal (qui est suffisamment large). Depuis quelques temps, on observe une fréquentation accrue de ce circuit balisé mais également, et surtout, la présence de « riders » qui tracent leurs propres sentiers clandestins dans les contreforts du ruisseau et dans la forêt adjacente au mépris du respect du code forestier et de toutes les interdictions²⁰. Ils utilisent les bosses et trous naturels du site ainsi que son dénivelé pour y trouver des sensations en vélo. Ce phénomène est en pleine expansion et notamment depuis l'explosion de l'utilisation des vélos électriques. Faire cohabiter les piétons avec les vtt est donc un des nouveaux défis à relever dans la zone autorisée du site. On estime à plus ou moins 1500 les « riders » en ce moment en présence sur le site.

« C'est en cours de discussion. Maintenant à titre personnel, je ne suis pas convaincu que mélanger les touristes et les vtt soit une bonne chose. Je ne suis pas convaincu que sportifs et touristes fassent bon ménage... des piétons et des joggeurs c'est déjà différent mais des autres, on va avoir des accidents. Moi je n'ai pas de souci à avoir des pistes vtt, ce n'est pas ça que je veux dire mais pas au même endroit qu'un site touristique aussi important. »

- De par son attractivité, le site est de plus en plus souvent le théâtre de « mise en scène » pour des **shootings photos**²¹ ou pour faire la **promotion d'activités** très en vogue telles que le trek, la randonnée, le trail... Le Ninglinspo fait partie des « must-see », des incontournables que l'on retrouve régulièrement sur la toile où ce phénomène de partage d'expérience est également en pleine expansion et favorise donc de façon exponentielle le « bouche à oreilles » qui impacte indéniablement l'augmentation de visiteurs.
- D'ailleurs, **les sports extérieurs en pleine nature** sont également en pleine expansion (la randonnée, le trek, le trail, la marche nordique). Pas une semaine ne passe sans que l'échevin des sports ne reçoive de demandes d'organisations d'événements qui souhaitent passer par le Ninglinspo²². Certains ne prennent même pas la peine de demander l'autorisation et il a été rapporté à plusieurs reprises que des passages de courses avaient eu lieu, notamment des trails nocturnes.

²⁰ Notamment en raison du classement du ruisseau et de la classification en zone Natura 2000 des forêts alentour

²¹ On y observe, par exemple, des séances photos pour des jeunes mariés, pour de la promotion de lingerie, pour de la promotion d'activités érotiques, ...

²² La plupart sont refusées et les seules acceptées sont celles qui ont pour point de départ et d'arrivée la commune d'Aywaille.

- L'attrait pour ces activités « nature » entraîne également des initiatives individuelles de plus en plus nombreuses qui s'accompagnent parfois de **dérives** telles que la pratique du bivouac sauvage (interdit) et des barbecues. De nouveau, à cet égard, le site du Ninglinspo ne fait pas exception et subit les mêmes désagréments que tous les autres sites fréquentés par ces utilisateurs hors-la-loi.

« Il y a aussi un mot qui a attiré mon attention, c'est le bivouac. Bivouac sauvage. Il faut savoir qu'il y a juste un an, c'était au mois de juin 2019, on a quand même eu un début d'incendie. Sans doute à cause d'une allumette mal éteinte et ici ben le bivouac, c'est quoi ? Ben ce sont des gens qui vont aller faire des barbecues sauvages dans le bois. La chaleur, la sécheresse... imaginez qu'un incendie s'en aille à cause d'un petit barbecue, heu c'est la catastrophe. Le bivouac est dangereux, le bivouac sauvage. »

- Le site ayant gagné en popularité, il est de plus en plus courant d'y trouver un **public non initié** venu le voir sur base **d'informations incomplètes ou volontairement trompeuses** en s'imaginant pouvoir s'y installer comme on le ferait sur une plage ou au bord d'un lac avec un tapis de sol, un frigo-box et des tongs. Cette nouvelle forme d'utilisation qui en est faite pose problème étant donné le caractère unique du lieu et sa fréquentation déjà élevée qui ne permet pas la cohabitation entre marcheurs/promeneurs et personnes s'installant un peu partout pour un long moment de « farniente ». Ajoutons que certains en profitent pour y consommer de l'alcool en écoutant de la musique ou en jouant dans l'eau et dans les bains comme s'il s'agissait de piscines²³.

« Ce qui a changé, c'est le type de personnes qui viennent se promener là. Il y a 10 ans, c'était les randonneurs qui allaient au Ninglinspo, des gens qui allaient là pour faire de la marche, des gens qui allaient en chaussures de marche. Maintenant, c'est des touristes qui viennent parce qu'il y a tellement de ramdam. Avant, c'était un public averti, ce n'est plus du tout le cas et depuis le mois d'août, c'est un troisième type de public, moi j'étais sur le cul, des gens qui allaient là en tongs, en maillot avec drap de bain sur le dos, je me dis ils ne sont jamais venus au Ninglinspo ceux-là mais ça c'est purement l'effet des médias. »

- **Activités lucratives** : de plus en plus de personnes se lancent dans des activités de guide nature, avec ou sans diplôme, et cela de façon rémunérée. Un tel site est une belle vitrine pour eux pour attirer le client et l'on a pu trouver des week-ends payants organisés en partie sur les lieux. D'autres, au mépris de tout respect du code forestier, y organisent des descentes en trottinettes électriques dans le cadre de journées « aventure » et cette activité est combinée à d'autres telles que le quad par exemple. Des « séminaires » ou activités « bien-être », « ressourcement », « méditation », etc sont également parfois pratiquées sur les lieux par des associations ou indépendants qui pratiquent ces

²³ Nous mettons quand même une nuance à cette information en mentionnant qu'elle est assez particulière aux moments de fortes chaleurs et qu'il s'agit donc probablement d'un public très particulier qui ne se rend sur les lieux que sporadiquement et dans certaines circonstances.

méthodes. Plusieurs problèmes se posent quant à ces pratiques : comment faire cohabiter le promeneur/marcheur/touriste avec ces pratiques ? Quelles autorisations délivrer ou non si l'on considère l'utilisation d'une ressource gratuite et en libre accès alors que ces activités sont payantes ? Comment contrôler ces activités quand elles font leur publicité par des réseaux sociaux principalement et souvent via des groupes assez fermés ?

« La fermeture ici, ça a quand même du bon, on se rend compte qu'il y a quand même plusieurs acteurs touristiques entre guillemets qui ont une activité grâce au site donc en fait il y a beaucoup de choses qui sont organisées sur le site sans même qu'on ne soit spécialement au courant. Donc je pense qu'il y a des gens qui font des balades, il y en a qui font des descentes en trottinettes, vtt, en fait il y a toute une série d'activités qui ont lieu sur le site indépendamment de l'accord de la commune. »

- Exceptionnellement, **des dérives plus excessives** sont constatées mais elles ne sont pas propres à cette période, elles ont toujours existé malheureusement : passage en motos de cross, randonnée en quads, véhicules qui viennent le soir dans la forêt avec des groupes qui s'y installent pour une « petite fête » (musique et alcool), ...

Certains pratiquants ont pour principal objectif de pouvoir montrer leur « performance » et c'est ainsi que l'on retrouve sur les sites Internet ou groupes rassemblant des pratiquants les mêmes photos (souvent selfies) de sites ultra-fréquentés faisant partie des « spots » en vogue. Le Ninglinspo n'échappe malheureusement pas à la liste des spots de prédilection. Il est très souvent cité parmi les 10 balades à faire en Belgique, voire même comme la plus belle balade de Belgique ou de Wallonie. Sur Instagram, sous le *#Ninglinspo*, il y a déjà plus de 5000 publications. Au-delà de ce comportement relativement nouveau, la quantité de gens pratiquant à présent ces sports ou activités impacte aussi le site simplement par l'augmentation de personnes en présence au même moment. Il n'est pas rare, non plus, d'y croiser des groupes organisés et plus imposants de marcheurs, joggeurs, traileurs et autres...

« Le problème ce n'est pas... Ce n'est pas « je veux y aller » mais « je veux qu'on voit que j'y ai été ». (DNF)

Enfin, nous terminerons par une autre constatation émise par plusieurs personnes que nous avons pu rencontrer. Toujours sans disposer de données objectives et quantitatives, la nature semblerait avoir retrouvé de son attrait aux yeux de beaucoup de gens. Il y aurait, des dires de certains, un effet « réchauffement climatique », « Greta et le mouvement des jeunes », « mode de vie minimaliste », ... Le confinement et la privation d'espaces verts pour les habitants des villes pourraient avoir augmenté ce besoin de nature auprès de la population urbaine notamment. La demande en augmentation pour des habitats légers (yourte, tiny house, ...), l'augmentation des séjours à la campagne dans les gîtes et maison d'hôtes, l'augmentation du

nombre de pratiquants de sports plein air comme nous l'avons mentionnée ci-dessus, l'augmentation de l'offre hôtelière sur la commune, ... semblent confirmer nos dires. Rien de tel dès lors qu'une promenade dans cet endroit pittoresque et au caractère unique pour combler ce besoin de se retrouver en pleine nature.

« Le problème c'est qu'on est de trop par rapport à nos forêts. La Région Wallonne est beaucoup trop peuplée par rapport à ses forêts donc l'offre n'est pas suffisante pour la demande. En région liégeoise, Namur ou Mons, il n'y a pas suffisamment de forêts. »

Pour résumer cette analyse de la communauté en présence, nous pourrions nous référer aux éthiques environnementales : aussi bien pour les acteurs décideurs, régulateurs et impactés que pour les utilisateurs du site, les normes et comportements diffèrent probablement en raison du rapport qu'ils ont à la nature et de la valeur qu'ils lui accordent. Toutefois, nous pouvons attester, au regard des entretiens que nous avons menés, qu'une majorité d'interlocuteurs souhaite préserver la ressource et veiller à sa pérennité. Concernant les utilisateurs du site, nous pourrions proposer une typologie pour décrire les diverses attentes de ceux-ci : Daum T. & Girard E. (2018) évoquent d'ailleurs, dans leur ouvrage *« Du voyage rêvé au tourisme de masse »*, plusieurs profils correspondant à plusieurs démarches de voyage et d'excursion : *« le touriste qui attend d'être accueilli, juge la qualité des services, en veut pour son argent, qui rêve d'être un voyageur, qui laisse une empreinte écologique supérieure aux autres en piétinant les plantes, laissant ses déchets ou d'autres objets ; le voyageur-promeneur quant à lui est moins sensible à l'influence médiatique, ne laisse qu'une empreinte écologique modérée voire nulle, est concerné par des enjeux esthétiques et éthiques, est contemplateur, n'a nul besoin d'artifices, d'images stéréotypées ou de slogans, se laisse surprendre par le voyage et voudrait se défaire des touristes. »*

« Je crois qu'il y a deux types de tourisme : il y a les vrais marcheurs premièrement qui veulent faire des km et des km, (...) Y a les visites familiales : moi je vois beaucoup de gens en fait qui viennent en famille avec le chien (...) Et puis alors, on a ces touristes un peu fantasques qui croient y voir..., qu'ils vont trouver quelque chose qu'ils ne vont pas trouver. (...) donc je pense que les publicités, ça met des mauvaises idées dans la tête des gens. Voilà on a attiré des touristes de curiosité, pas nécessairement des touristes de nature. Le tourisme « moi je l'ai fait ». »

Pour conclure, rappelons que *« le fait que les valeurs d'une communauté sont partagées ou non influe nettement sur les stratégies adoptées dans le cadre des champs d'action et des modes d'interaction qui en résultent. (...) Historiquement, la recherche a montré que l'homogénéité d'une communauté peut être, en dernière analyse, un facteur important de solidité d'un bien commun. »* (Hess C. & Ostrom E., 2006)

4.2.4. Les règles en usage qui influencent la scène d'action

D'après Holland & Sene (2010 : 448)), « *les règles constituent le principal levier d'action puisqu'elles sont susceptibles d'être modifiées à court terme. Mais surtout, les règles sont souvent identifiées par les acteurs eux-mêmes comme le principal vecteur du changement. Résoudre une situation conflictuelle passe prioritairement, aux yeux des acteurs, par l'établissement de nouvelles règles* ». Il est très important de s'intéresser à la fois aux règles en vigueur et aux règles officielles, il peut en effet exister des différences entre les règles à connaître, les règles à comprendre et les règles réellement utilisées.

A cet égard, reprenons la définition d'Ostrom et Basurto (2013) : « *par règles, nous entendons des compréhensions partagées par les acteurs, ayant trait à des prescriptions effectives, définissant quelles actions et quels résultats sont requis, interdits ou permis (...) Les règles sont le résultat d'efforts, implicites ou explicites, pour générer de l'ordre et de la prédictibilité dans la société. Elles procèdent en créant des catégories de personnes (rôles = position) qui selon le cas, doivent, ont l'autorisation de, ou ont l'interdiction de procéder à certaines catégories d'actions selon que tel résultat est requis, autorisé ou prohibé et qui sont confrontés à la probabilité d'être surveillées et sanctionnées de manière prédictible (...).* »

Il existe plusieurs niveaux de règles qui sont imbriqués les uns dans les autres. Le niveau constitutionnel détermine qui peut participer à l'élaboration des règles de choix collectif et comment ces règles peuvent être modifiées. C'est là où sont considérés les buts collectifs et/ou d'usage. Le niveau des choix collectifs permet de déterminer qui participera aux activités du niveau opérationnel et comment les règles peuvent y être modifiées : vote, délibération, fixation des rôles, négociation. Enfin, le niveau opérationnel concerne l'activité quotidienne autour de la ressource : il s'agit des règles reconnues ou implicites concernant les pratiques et interactions régulières

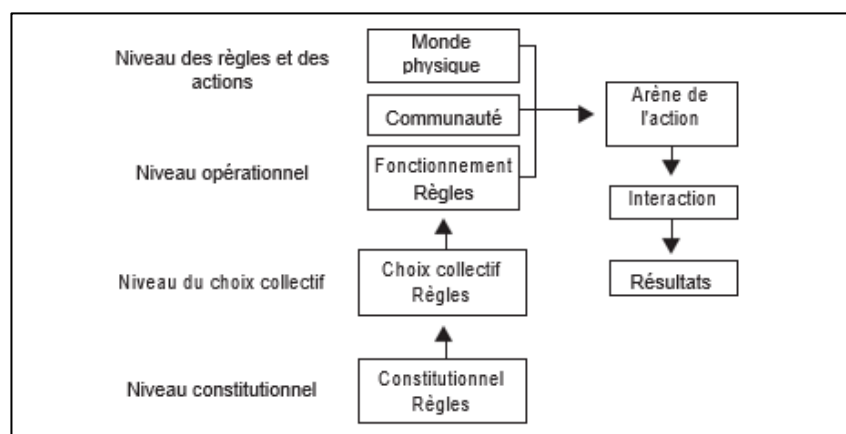


Figure 9 : Les liens entre les niveaux de règles et les composantes de l'IAR.

Actuellement, en ce qui concerne le site du Ninglinspo, il n'existe pas réellement d'institution économique puisqu'il s'agit d'une ressource commune en libre accès. Pour Elinor Ostrom (1990 : 68), une institution est *« un ensemble de règles opérationnelles utilisées pour déterminer qui est éligible pour prendre les décisions dans une certaine arène, quelles actions sont permises ou prohibées, quelles règles d'agrégation seront utilisées, quelles procédures seront suivies, quelle information doit ou ne doit pas être fournie et quels gains seront attribués aux individus en fonction de leurs actions. »*

Bien sûr, des règles existent et le pouvoir public en place est éligible pour prendre des décisions mais il y a de nombreux autres acteurs qui participent à ce système complexe : le Département Nature et Forêt, le Contrat Rivière, la Maison du Tourisme, les acteurs économiques privés, les influenceurs touristiques, la Police, ... Jusqu'alors, le niveau constitutionnel et le niveau des choix collectifs n'ont donc pas été formellement institués et cela influence très probablement la difficulté actuellement vécue autour des règles opérationnelles.

A cet égard, même si un cadre légal existe, le code forestier et des règles d'usage réputées logiques, on constate un **manque structurel au niveau de la prévention, de la surveillance et du contrôle**. Le seul affichage observable sur place susceptible de rappeler quelques règles essentielles consiste en quelques pictogrammes sur le grand panneau présentant les balades possibles à l'entrée du sentier. Il y est, par exemple, rappelé de tenir les chiens en laisse, de ne pas fumer, de ne pas mettre de musique, ... Cet affichage, minime, n'est, de plus, pas reproduit ailleurs sur le site et ne concerne que les deux entrées principales (le pied du sentier et l'entrée par le haut du ruisseau via le village de Vert-Buisson).

« On ne peut pas toucher à l'élément qui a été classé. On n'est pas chez soi dans son jardin. On ne peut pas commencer à déplacer des pierres etc. Il y a des éléments géologiques, là, importants. Si tout le monde se met à déplacer des pierres, taper dans le tas...non ça ne va pas. On respecte quand même le milieu dans lequel on va ! »

« Sinon, on n'est pas censés sortir des chemins forestiers, la cadre est quand même clair pour ça et les ruisseaux, ce n'est pas un lieu de randonnée quoi... donc on n'est pas censés marcher dans un cours de ruisseau. »

Un énorme flou subsiste aussi au sujet de certaines pratiques au sein même des personnes en charge de la gestion, des décisions et de la surveillance : qu'en est-il réellement de la baignade dans le ruisseau ? Est-elle permise ou non ? Qu'en est-il du pique-nique ? Dans quelle mesure est-il permis, à quels endroits, sous quelle forme (certains viennent s'installer avec casiers de bières et musique pour toute la journée) ? Quid de l'utilisation de certains accessoires pour la prise de vue sur place (utilisation de drones, installation de spots lumières dans la rivière pour un shooting, ...) ?

La surveillance et le contrôle, éventuellement accompagnés de sanctions, doivent être effectués par le Département Nature et Forêt qui, des dires de nos interlocuteurs, souffre lui aussi de problèmes structurels : les agents sont soumis à une forte augmentation de leurs missions (des cantonnements de plus en plus grands à gérer, des problématiques en augmentation dans les forêts,...), les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires de fréquentation des sites (les week-ends sont assurés par une équipe de garde volante sur plusieurs cantonnements alors que c'est prioritairement le week-end que se déroule l'afflux de touristes dans les forêts), les contrevenants sont de plus en plus aguerris quant aux possibilités de contourner les règles (pour bivouaquer illégalement, par exemple, il est réputé qu'il suffit de s'installer après 22h pour éviter tout agent DNF – cette information circule librement sur les groupes facebook et blogs de gens cherchant à pratiquer cette activité) et parfois même virulents quant au contrôle lui-même quand il a lieu.

En partie à l'origine des nouvelles formes de fréquentation, une autre cause de l'expansion du tourisme concerne la diffusion d'information qui est faite au sujet du Ninglinspo. Celle-ci est complexe : non seulement, il existe une publicité volontaire réalisée par les organismes de tourisme locaux et régionaux (la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, la Province de Liège, la Wallonie, ...) qui est en constante augmentation (particulièrement dans le contexte covid actuel où les institutions ont voulu à tout prix promouvoir le tourisme national) vu l'attractivité actuelle de notre région et les différents canaux de diffusion à présent disponibles (télévision, radios, Internet, réseaux sociaux,...) mais il existe aussi une publicité non contrôlée et parfois néfaste par le manque d'informations dont elle fait preuve.

Effectivement, nous l'avons déjà mentionné, on constate de plus en plus une forme de reproduction du « bouche à oreilles » via les canaux numériques tels que facebook, Instagram. Certaines informations diffusées sont incorrectes ou décontextualisées : le lieu est de plus en plus souvent vanté comme lieu de baignade, particulièrement en été. Les médias officiels ne font pas exception à ce constat et n'ont pas hésité non plus, durant cet été, à rediffuser des reportages réalisés durant l'automne (période de niveau d'eau plus élevé) en recommandant aussi le lieu comme lieu de baignade ou d'endroit idéal pour affronter les fortes chaleurs en allant s'y installer en famille. Même lorsqu'une fermeture partielle a été décidée en raison des excès constatés (prise d'effet le vendredi 14 août à 22h), la RTBF n'a pas hésité, plus d'une semaine après, à faire la publicité du site dans sa capsule « les perles de l'été ». Malgré les refus du bourgmestre ou des échevins de participer aux reportages ou documentaires en projet, les divers médias poursuivent leur idée en choisissant d'autres interlocuteurs pour promouvoir le site.

« De nouveau voilà, c'est le rôle des médias, c'est fort pareil, on est malheureusement dans une société où la désinformation règne. »

Au regard de cette analyse, nul doute que cette variable externe concernant les règles d'usage affecte fortement la scène d'action et que ce serait, comme le soulignaient Holland & Sene, un levier d'action pour modifier les comportements et usages qui nuisent actuellement à la ressource.

4.2.5. La scène d'action

C'est dans cette unité conceptuelle que l'on retrouve les acteurs et des décisions qui vont amener certains résultats. Il est alors intéressant de se poser des questions concernant le rôle joué par les divers intervenants, les décisions prises, la manière dont on résout les conflits, les informations disponibles, ... Notre situation problématique est particulièrement complexe et, notamment, en raison du nombre d'acteurs en présence. On retrouve en effet, dans cette scène d'action :

- Les autorités communales (les élus de la majorité et ceux de l'opposition)
- Les agents, employés et ouvriers de l'administration communale
- Le Département Nature et Forêt
- Le Contrat Rivière Amblève
- La Commission Royale Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) + Agence Wallonne du Patrimoine (Awap)
- La Police locale
- Le SPW Mobilité
- Les autorités provinciales, régionales, fédérales
- Le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA)
- Les organismes et acteurs de promotion et d'organisation du secteur touristique (publics – Commissariat Général au tourisme (CGT) + Wallonie Belgique Tourisme (WBT) + Fédération du Tourisme en Province de Liège (FTPL) et privés, institués – Ardennes Etapes par exemple ou non officiels – influenceurs, presse, tv, par exemple)
- Les acteurs économiques locaux directs et indirects (logements touristiques, établissements horeca, commerces, activités touristiques, ...)
- Les personnes sensibles et concernées par la préservation du patrimoine naturel, de l'environnement et de la biodiversité
- Les citoyens de la commune directement riverains ou non et autres citoyens

- Les touristes/visiteurs/usagers de proximité ou non

« Les décisions doivent faire l'objet d'une certaine forme de consensus entre les différents acteurs et experts parce que si vous n'allez voir que le spécialiste en tourisme, il dira autre chose que celui en nature. »

Depuis plus de 100 ans le site est visité et, au vu de son caractère unique, assez exceptionnel, son image de marque n'a jamais faibli. Le temps passant, il est devenu un élément essentiel à voir dans la région. Dans la vallée de l'Amblève, le Ninglinspo est un « must-see ». En découle un accroissement du taux de fréquentation et c'est en ce sens que les autorités communales en charge de la gestion s'attendaient à bientôt devoir faire face à un niveau de saturation.

« Il y a quelques années, en 2013 déjà, quand on fermait pour motif de chasse, donc en octobre, mon garde allait se mettre à côté de la barrière parce qu'il savait très bien que les gens allaient bouger la barrière et passer quand même. Déjà à ce moment-là, l'attrait du site était suffisamment important pour qu'on se dise que les gens ne respecteraient pas les arrêtés de fermeture de chemin. Et ça se vérifie encore d'autant plus maintenant. »

Si ces constats se vérifient avec le temps, la quantité de gens qui représenteraient alors de potentiels visiteurs sporadiques ou réguliers risque d'augmenter. Ces modes, que nous avons évoquées préalablement, resteront-elles passagères ou vont-elles encore s'amplifier et se propager ? Ces éléments font partie de ceux pour lesquels les autorités locales se doutaient qu'il y aurait prochainement une problématique à gérer et sur laquelle travailler en profondeur dans le Vallon du Ninglinspo. Il est aussi possible d'envisager ces « problèmes » comme des opportunités pour développer le tourisme local. La commune d'Aywaille regorge de sites exceptionnels, de sentiers de promenades, d'autres activités touristiques qui pourraient combler cette demande grandissante et permettre de disperser un peu le flot de visiteurs.

En ce qui concerne l'année 2020, tout à fait particulière, il nous semble important de dresser un bref descriptif du phénomène qui s'est joué sur les lieux durant l'été. La crise sanitaire ayant semé le doute quant à la possibilité de voyager à l'étranger et les Belges ayant été encouragés à soutenir les entreprises en pratiquant un tourisme local, la fréquentation des sites touristiques belges a été exponentielle. Le Ninglinspo n'a pas échappé à ce constat. Dès le mois de juin, des signes de l'afflux massif de touristes ont été observés à Aywaille : plus de 800 voitures garées aux alentours du site les week-end, constat par les ouvriers communaux de l'augmentation de déchets sur la promenade (dans et hors des poubelles), embouteillage sur la route d'accès principale à l'heure de quitter les lieux (en moyenne vers 16-17h), ...

En raison de la sur-fréquentation de cet été 2020, les autorités communales ont pris une décision de fermeture partielle²⁴ suites aux nombreuses dérives de cet afflux touristique : problèmes de

²⁴ Accès réservé aux habitants des trois communes jouxtant le site – Aywaille, Theux et Stoumont – ainsi qu'aux personnes pouvant justifier d'un séjour dans ces trois communes

sécurité en raison du parking sauvage sur la route d'accès, atteinte à la quiétude des riverains dans tout le village²⁵, mobilité communale entravée à certaines heures de la journée (particulièrement lors du départ des touristes en fin de journée), conséquences nocives au niveau écologique sur le site de promenade en tant que tel²⁶.

Même si une augmentation de l'affluence touristique sur ce lieu était prévisible, on s'y attendait mais pas sous cette forme et avec cette rapidité. Il nous semble donc utile de préciser qu'il faudra attendre le prochain été pour voir si celle-ci n'a pas été amplifiée par les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire et de toutes ses conséquences sur les voyages à l'étranger. Nous tiendrons donc compte avec prudence des excès cités précédemment car ils sont probablement le fait de la combinaison de multiples facteurs. Toutefois, nous pensons nécessaire de ne pas les négliger pour notre analyse et dans les propositions de gestion que nous écrirons car ils sont susceptibles de se reproduire ou de devenir la norme du tourisme en constante évolution. Ces dérives révèlent, de plus, les lacunes existantes dans la gestion du site pour faire face à une augmentation progressive de l'affluence sur les lieux. Finalement, comme nous le mentionnait une de nos interlocutrices, le coronavirus, et ce qu'il a provoqué sur ce site, aura été l'élément déclencheur de la nécessité de mener une réflexion approfondie pour la gestion future de cette ressource naturelle car, même s'il était régulièrement au cœur des débats, les réflexions menées n'étaient pas encore aussi prioritaires qu'elles ne le sont à présent.

Il résulte de ces événements et des divers constats effectués que nous sommes bien dans une **situation de dilemme social puisque, finalement, les intérêts individuels ayant conduit à des comportements d'usage excessif et individualiste de la ressource, c'est à présent l'ensemble des utilisateurs et autres acteurs qui souffrent de conséquences négatives.**

Au regard des entretiens et analyses de discours que nous avons pu mener, il semble que nous soyons dans une situation d'action où certains acteurs sont considérés comme néfastes (un certain type de touristes), contre lesquels les autorités communales n'ont pas encore réussi à mener des actions qui permettraient de protéger la ressource et qu'il est difficile de contrôler. En ce qui concerne les décisions prises jusqu'à présent, il y a aussi dilemme social puisque tous les acteurs ne s'accordent pas sur la légitimité de ces décisions, sur l'utilité et sur la faisabilité de celles-ci. Notons par ailleurs que nous sommes en présence d'un système complexe et que

²⁵ Parking sauvage, intrusions dans les propriétés privées, nuisances sonores et visuelles, ...

²⁶ Déchets en augmentation dans les poubelles, déchets clandestins un peu partout dans la forêt bordant le ruisseau, problème de salubrité en raison de déjections humaines et de mouchoirs aux abords du sentier, sentiers clandestins créés de toutes parts le long de la promenade, nombreuses personnes circulant au sein même du ruisseau et y effectuant des déplacements de rochers et cailloux afin de faire monter le niveau de l'eau en créant des mini barrages, ...

les décisions ainsi que les moyens à disposition ne sont pas uniquement dépendants de la volonté des autorités.

Notons par ailleurs qu'à Aywaille, une fermeture du site du Ninglinspo a été à nouveau décidée au moment du congé d'automne (Toussaint) puisque l'affluence avait de nouveau été trop importante.

4.2.6. Les modes d'interaction

« Dans le cas d'un bien commun, les modes d'interaction des acteurs contribuent fortement à déterminer le succès ou l'échec de la ressource. (...) Les modes d'interaction peuvent cependant être fortement conflictuels, notamment en cas de changements considérables dans la communauté des utilisateurs, leurs valeurs et leurs objectifs. » (Hess & Ostrom, 2006)

Les constatations et analyses qui ont été précédemment présentées, révèlent que la situation de dilemme social constatée dans le Vallon du Ninglinspo provoque des interactions conflictuelles. Celles-ci sont de plusieurs ordres : l'expansion et la modification des pratiques touristiques sur le site provoquent la colère, le dégoût, l'exaspération, l'énervement, ... des riverains et citoyens de la commune en raison des dégâts et conséquences négatives provoqués par l'utilisation du site (mobilité, tranquillité, bien-être, pollution, pérennité du patrimoine local). Ces sentiments se manifestent à la fois à l'égard des touristes mais également contre les autorités considérées par certains comme responsables de la situation (inaction ou encouragement du phénomène).

« Globalement, ça a été accentué ces derniers mois mais les problèmes structurels qui ont été mis en lumière et autres, ils préexistaient. Les pressions sur l'environnement préexistaient à mon sens, les problèmes de propreté aussi, la question des personnes qui se parquent sur la nationale, ça préexistait à 2020 donc en fait il y a toute une série de choses qui préexistaient et qui ont été laissées... enfin ben voilà... et pour lesquelles on ne s'est pas préoccupé, enfin desquelles on ne s'est pas préoccupées. »

« Moi, je passais mon temps à chaque balade du chien, je prenais un sac et je ramassais les déchets et je ne revenais pas avec des sacs remplis hein. Mais cette année-ci, vu le nombre, je ne saurais pas et je me suis dit « ben laisse-les pour que les gens voient que c'est tellement sale que ça n'a plus d'intérêt. » C'est ça que les gens veulent ?! Ben voilà, vous voulez voir le Ninglinspo, ben vous le verrez avec ses crasses ! »

Une autre forme de conflit en présence se manifeste entre utilisateurs : certains estiment qu'une part des touristes est seule responsable du problème en présence. Ils se sentent victimes de leur irrespect et doivent en payer les conséquences (fermeture, limitation d'accès, perte de plaisir durant la promenade). Certains visent même plus spécifiquement ceux qui en font la publicité, partagent et propagent les informations via les réseaux sociaux ou dans les médias. Certains

acteurs économiques en présence dans cette situation d'action ont aussi fait savoir leur mécontentement et leur « non-adhésion » quant aux décisions prises par les autorités et n'hésitent pas à continuer d'encourager la venue de touristes sur le site ou bien à proposer d'autres endroits en réponse aux limitations de fréquentation.

Enfin, au sein même des acteurs en mesure de gérer, réguler, surveiller le site, au regard des informations à notre disposition, nous avons constaté des difficultés à coopérer en raison de nombreux problèmes structurels des institutions, du temps et des moyens à disposition pour organiser la gestion et la régulation, de l'urgence de la situation, de la difficulté de disposer des informations, ...

4.2.7. Les résultats

« Il est parfois plus facile d'appliquer le cadre en commençant par les résultats, car ce sont souvent eux qui suscitent initialement les questions. (...) L'analyse peut également être motivée par des résultats déconcertants et contradictoires. » (Hess & Ostrom, 2006)

Au regard de la définition de la problématique que nous venons d'effectuer et grâce aux entretiens menés avec nos différents interlocuteurs, nous pouvons dès lors évoquer les conséquences inhérentes à l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo. Celles que nous avons pu identifier sont les suivantes :

- **Impact environnemental** : détérioration des sentiers balisés en raison du piétinement excessif, création de sentiers clandestins (piétons et vtt), déchets clandestins et augmentation des vidanges de poubelles (cela a un coût qui augmente pour la commune), « toilettes sauvages » à de nombreux endroits aux abords du chemin, bivouacs et barbecues pourtant interdits (risques d'incendie, nuisance faune et flore), modification du lit du ruisseau par les manipulations humaines (traversées à tout va, construction de barrages, baignades, glissades dans les « cascades »), période de fréquentation accrue qui nuit à la faune et la flore

« C'est un fait que les micros invertébrés qui vivent dans le lit, si les gens passent dedans, ils bougent les cailloux, c'est pas bon ça. Si on a mis des passerelles, c'est pour qu'ils passent dessus, pas pour remonter le ruisseau. »

« Si on continue comme ça, c'est le site qui va en prendre un coup, d'un point de vue visuel parce qu'il n'y aura plus un semis naturel et ce sera des pentes de terre de part et d'autre. Visuellement et pour la conservation de la nature, ça a quand même un impact. »

- **Impact sur la mobilité** : parkings sauvages aux alentours, embouteillages aux heures de « départ » du site, dangerosité pour les piétons qui n'ont plus accès aux trottoirs, risque d'accident en raison des voitures qui empiètent sur la voirie, ...
- **Impact sur le bien-être des riverains** : nuisance sonore et visuelle permanente en période de forte fréquentation, non-respect des propriétés privées avec intrusion de touristes dans les jardins et allées, dérangement permanent vu le flux de passage, dépôt de déchets, abandon du site par certains promeneurs locaux (en tout cas en saison touristique), ...
- **Impact négatif sur l'image de marque du site et de la commune** : risque de détérioration de l'image positive véhiculée actuellement en raison du surnombre actuel de touristes, de la perte de plaisir durant la promenade, du désastre visuel des déchets clandestins, du manque de respect de certains touristes par leur attitude

« Enfin aujourd'hui, quelques dérapages dans la fréquentation et dans la manière dont les gens se comportent à l'endroit pourraient en effet détériorer complètement l'image du site (...) Donc trop de touristes et un tourisme massif sans qu'il ne soit bien guidé, bien raisonné n'est certainement pas ce qu'il y a de meilleur à faire pour le site, ça certainement pas. »

- **Impact positif sur l'économie locale et l'image de marque de la commune** : retombées financières sur différents secteurs de la commune (difficile à chiffrer mais probablement au niveau des logements touristiques, des restaurants et snacks, des glaciers, des brasseries, des pompes à essence, des supermarchés, ...), mise en valeur du patrimoine local et réputation pour la région qui est positive, augmentation de la publicité gratuite par le phénomène du « bouche à oreilles », consommation combinée avec d'autres attractions touristiques locales (Monde Sauvage, grottes de Remouchamps, autres balades, activités sportives,...), ...

« Assez étonnamment, on se rend compte que beaucoup de personnes viennent loger à Aywaille pour aller se promener au Ninglinspo. »

- **Impact culturel, éducatif** : il n'y actuellement pas de réelle mise en valeur du site et de sa rareté, les visiteurs n'ont pas accès à l'information sur les richesses du patrimoine en présence et il n'y a pas de projet scolaire, éducatif visant à promouvoir cet aspect (sauf certaines initiatives privées ou individuelles).
- **Impact géographique** : vu l'affluence sur le site, diverses problématiques pourraient se propager aux alentours (sur-affluence et ses conséquences) vers les autres sites remarquables à proximité que sont la Chefna et les Fonds de Quarreux.

Comme nous le mentionnons, l'impact sur l'image de marque peut être de deux sortes : positif ou négatif. La frontière entre les deux est très sensible et le basculement peut s'effectuer à tout moment. Nous en revenons donc au paradoxe central du tourisme naturel, tel que nous l'avons évoqué dès notre introduction : **la nécessaire préservation du site qui permet l'activité afin de pérenniser et faire croître celle-ci tout en sachant que l'activité même risque de compromettre la préservation du site voire de risquer de conduire à sa dégradation et/ou disparition.**

Chaque élément qui était une force jusqu'alors est devenu en très peu de temps une faiblesse et les opportunités actuelles risquent, si elles s'amplifient et se poursuivent, de devenir des menaces pour la préservation du site. A cet égard, il nous semble important de mentionner dès à présent que tous les acteurs rencontrés, quelle qu'en soit la raison, se sont révélés conscients et inquiets par la surutilisation actuelle du site en ce qui concerne l'impact environnemental sur l'écosystème en présence²⁷.

« Ah ben oui préserver, ça c'est plus qu'une mission, c'est une obligation. Je pense qu'il faut y tenir comme à la prune de ses yeux. »

Il ne s'agit toutefois pas d'envisager une sanctuarisation du site afin de le protéger et d'en fermer l'accès. Tous s'accordent également pour dire que la nature doit rester accessible et qu'il faut faire connaître ce patrimoine exceptionnel au plus grand nombre pour le faire respecter. Le mot le plus utilisé durant nos entretiens a été le mot « régulation ». Certains ont même évoqué un « accompagnement », un « encadrement » des touristes. Une volonté d'un tourisme avec un tempo plus « cool », « slow » se dégage clairement des entretiens que nous avons pu mener. De nombreuses idées ont été proposées : limiter le nombre de personnes en présence au même moment, faire payer l'accès au site et les places de parking, proposer des réservations de visites, proposer des visites guidées voire les obliger, développer plus en profondeur un accompagnement pédagogique et préventif, limiter voire fermer l'accès à certaines périodes selon les besoins de la nature, mieux informer et cadrer l'accueil des touristes sur les lieux, ...

Il existe également une volonté de multiples acteurs de prendre en considération l'ensemble des personnes concernées et impactées par le site, quel que soit leur rôle. Pour certains acteurs de la décision, la constitution d'un collectif de « gestion » serait même une piste très intéressante à explorer afin de veiller au mieux aux intérêts de chacun, de faciliter la communication entre les divers acteurs et de pouvoir profiter, pourquoi pas, de l'aide de bénévoles qui pourraient contribuer positivement à la gestion du site. Une volonté à nouveau unanimement partagée par

²⁷ Piétinement excessif dans les sentiers, pollution via déchets clandestins et déjections humaines, biodiversité en régression, lit de rivière abîmé, bruit qui pourrait nuire à la faune, ...

les divers acteurs rencontrés réside dans le souhait de procéder à un « monitoring naturel », sous la forme d'une étude scientifique, qui permettrait de prendre des décisions de gestion et de régulation en accord avec les besoins naturels du site (évaluer la capacité de régénération de la biodiversité, évaluer le nombre de visiteurs acceptables, ...). Cette étude est à présent en cours suite aux décisions du Collège échevinal dans le courant de l'automne 2020.

4.2.8. Les critères d'évaluation

« Lorsque nous analysons les résultats, nous analysons réellement la performance d'un système politique. C'est pourquoi nous avons besoin d'une sorte de norme ou de principe objectif pour la comparaison. Dans de nombreux cas, nous devons spécifier des critères d'évaluation dans le cadre du processus d'analyse politique. » (Polski & Ostrom, 1999) Ceux qui sont fréquemment utilisés sont notamment : **l'efficacité économique, l'équivalence fiscale, l'équité redistributive, la responsabilité, la conformité à la morale générale et l'adaptabilité.**

Concernant **l'efficacité économique**, il nous semble difficile d'évaluer les résultats puisqu'il n'existe pas de marché facilement observable. Un résultat est efficace si les avantages et résultats économiques sont supérieurs aux coûts économiques et sociaux. Dans notre problématique, il est difficile d'évaluer les résultats puisque ceux-ci comprennent les diverses retombées directes et indirectes pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations précises.

« Moi, quand je regarde un peu les choses, en tout cas avec ce qu'on a connu ces dernières semaines à l'endroit, c'est plus une nuisance, le tourisme à l'endroit, enfin c'est mon sentiment, c'est plus une nuisance qu'une opportunité. Une menace et une pression qu'une opportunité à la fois pour la préservation du site mais aussi... je ne suis pas convaincu que ça rayonne au-delà du Ninglinspo. »

*« Le concept d'**équivalence fiscale** est un moyen d'évaluer l'équité des résultats des politiques. Cela signifie que ceux qui bénéficient d'un bien ou d'un service supportent le coût de sa fourniture dans la même mesure que les avantages qu'ils en retirent. Selon ce principe, ceux qui tirent le plus d'avantages paient plus que ceux qui en tirent le moins. »* (Polski & Ostrom, 1999) Nous nous trouvons clairement en situation de non équivalence puisque la plupart des coûts actuels sont supportés par les autorités communales sans contribution financière de la part des visiteurs (hormis au moyen des impôts). De plus, les utilisateurs locaux ont souvent mentionné ne plus fréquenter le site ou le délaisser en période d'affluence, ce qui amplifie encore le concept de non équivalence puisqu'une part du budget communal est destinée à la

gestion du site et que c'est, à présent, plutôt en faveur de touristes « étrangers » (entendons par là, non issus de la commune).

« Mais on le finance comment ? on fait quoi ? on met une taxe d'entrée ? C'est le financement qui manque... on peut tout faire mais bon le problème, c'est qu'on demande de plus en plus aux communes sans leur donner les moyens. A un moment donné, ce n'est pas possible. »

Le concept **d'équité redistributive** fait référence à la possibilité pour ceux qui ont le moins de moyens de bénéficier également de la ressource. Il faut tenir compte de leur capacité à payer mais cela peut entrer en conflit avec le concept d'équivalence fiscale. Il importe donc de réfléchir en profondeur aux droits d'accès d'une ressource telle que celle du Ninglinspo qui est actuellement librement accessible. Nous pouvons donc dire qu'actuellement l'utilisation de la ressource est équitable en termes de redistribution mais pas en ce qui concerne l'équivalence fiscale.

Pour ce qui est de **la responsabilité**, les éléments importants dont il faut tenir compte concernent les informations à disposition, la facilité de les échanger, la transparence, la capacité de surmonter les conflits, les mécanismes de surveillance et de sanction. Le Vallon du Ninglinspo est en transformation et, nous l'avons expliqué préalablement, ces critères sont au centre de la problématique actuelle soit parce qu'ils n'existent pas encore (de nombreuses informations sont actuellement en cours de constitution par exemple), soit parce qu'ils ne sont plus efficaces face au changement en cours. Pour Hess & Ostrom (2006), *« il est attesté qu'une transformation rapide de l'environnement et de la collectivité constitue toujours un défi majeur pour un système de gouvernance quel qu'il soit. »*

Un autre critère de bons résultats concerne **la conformité aux valeurs morales**. De nouveau, ce concept a déjà été largement présenté durant l'analyse et nous a montré qu'il s'agissait d'une des priorités à envisager pour améliorer l'utilisation du site du Ninglinspo. *« Une gouvernance efficace passe aussi par le respect général des règles adoptées, quelles qu'elles soient. (...) Lorsqu'un système plus formel est mis au point, ceux qui assurent la surveillance et ceux qui prennent les sanctions doivent être considérés comme efficaces et légitimes par les participants, faute de quoi les règles seraient si souvent contournées que le système de gouvernance s'effondrerait. »* (Hess & Ostrom, 2006)

Enfin, concernant **l'adaptabilité**, nul doute que le système en présence actuellement pour gérer et décider au sujet du Ninglinspo nécessite des changements. Les systèmes en présence (biophysique, social, économique) sont actuellement en grande transformation et il importe donc de modifier considérablement le fonctionnement actuel pour répondre aux défis de l'expansion du tourisme. D'après Hess & Ostrom (2006), *« des règles fixes risquent de ne pas*

répondre aux attentes car elles s'appuient trop sur l'état actuel des connaissances tandis que des systèmes qui assurent une protection contre des éventualités peu probables mais aux conséquences considérables et permettent des changements peuvent être imparfaits à court terme mais se révéler plus sages par la suite. » De plus, Polski & Ostrom (1999) ajoutent que « les situations politiques soumises à un plus grand contrôle local pourraient permettre une plus grande adaptation dans certaines circonstances. »

4.2.9. Conclusion

Grâce à cette analyse très complète et variée, nous pouvons conclure que le système en présence n'est pas performant face aux évolutions actuelles concernant la fréquentation et les diverses formes de pratiques touristiques sur le site. Ce cadre d'analyse permet, comme nous l'avions mentionné, d'identifier les leviers d'action possibles afin de viser la durabilité du réservoir commun de ressource.

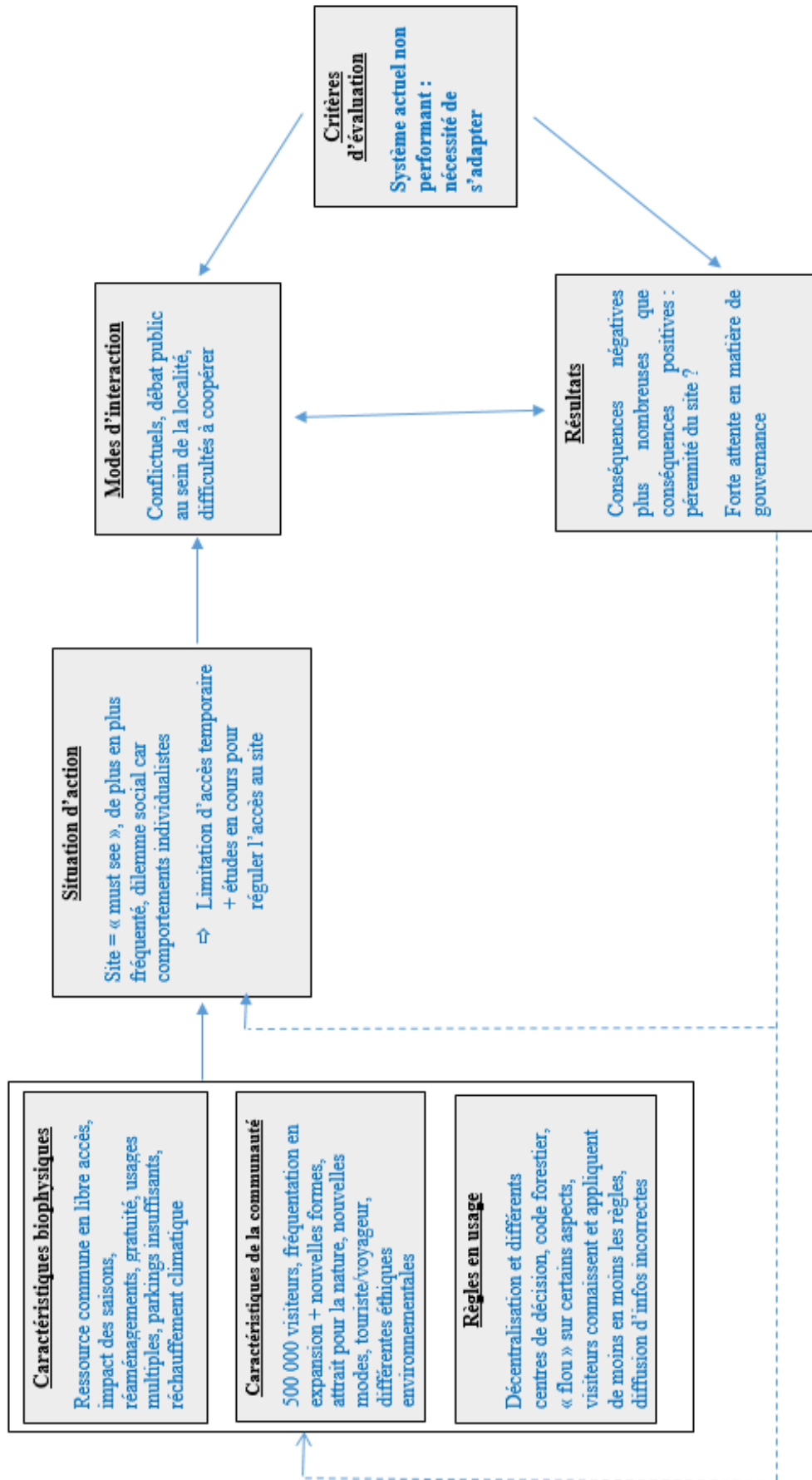


Figure 10 : Cadre IAD adapté au Vallon du Ninglinspo, travail personnel

5. Economie et écologie

En matière d'environnement, deux postures s'opposent en économie : une première qui relève de l'économie « standard » et cherche à traduire sous forme monétaire les impacts et externalités de l'activité économique en lien avec les ressources naturelles et une seconde approche est celle de l'économie écologique dont le fondement est une approche interdisciplinaire qui étudie les interactions entre l'économie et le fonctionnement biophysique de la Terre (Froger et al., 2016).

5.1. L'économie de l'environnement dans son approche « standard »

Cette posture préconise d'appliquer les outils de l'économie dans sa version classique pour traduire les problèmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles sous forme monétaire. Les exemples sont nombreux et variés et les méthodologies appliquées d'autant plus. Attribuer une valeur monétaire à une ressource naturelle, instaurer une taxe environnementale (principe du pollueur-payeur, taxe pigouvienne), pratiquer des analyses coûts-bénéfices d'un projet ou de l'utilisation d'une ressource, etc... sont autant de cas concrets déjà utilisés ou préconisés lorsqu'il est question de sensibiliser, éduquer, protéger ou décider au sujet de la protection de l'environnement (Gadrey et Lalucq, 2016).

Les limites d'une telle approche sont nombreuses : quel(s) indicateur(s) utiliser pour évaluer la valeur monétaire d'un bien ou d'une ressource naturelle, d'un service écosystémique ou les impacts et externalités issus de l'usage ou de la disparition de tels éléments de notre écosystème ? ; Quel poids accorder à la multiplicité des points de vue et intérêts selon l'acteur en position de décider de la valeur à attribuer ? (Gadrey et Lalucq, 2016) ; Parvient-on réellement à tenir compte de l'ensemble des interactions en jeu et, donc, à optimiser l'allocation des ressources, si l'on considère que nos actions économiques provoquent systématiquement des externalités sur l'environnement ? (Froger et al., 2016)

C'est pourquoi, sans entrer dans plus de détails, nous avons choisi de nous diriger vers une autre posture économique car ce paradigme « classique » (ou standard) considère « *qu'il n'y a pas de rareté absolue à craindre en matière de ressources environnementales, il n'y a que des raretés relatives. Une ressource peut donc toujours se substituer à une autre lorsqu'un système de prix correctement établis permet de les gérer.* » (Froger et al., 2016) Il n'est donc pas

question, lorsque l'on répond aux problèmes environnementaux de la sorte, d'admettre l'idée de finitude de la nature et de reconnaître les limites écosystémiques dont nous sommes dépendants. Cela revient à nier le caractère unique et irremplaçable de nombre d'éléments présents dans notre environnement. Par exemple, en fonctionnant de la sorte, nous pourrions imaginer que, pour répondre à notre problème de sur-fréquentation touristique du Vallon du Ninglinspo, le fait de payer une certaine somme pour y accéder compenserait les dégâts provoqués par cette surutilisation et, cela, sans se préoccuper de la pérennité du site en terme d'écosystème naturel au caractère unique avec le risque éventuel d'une dégradation définitive et irrémédiable.

L'objectif de cette recherche étant de viser la soutenabilité forte dans l'usage qui est pratiqué au sein de notre site naturel, il nous semble plus opportun de nous tourner vers le paradigme de l'économie écologique pour proposer des pistes de solutions aux défis du tourisme en expansion à Aywaille et, plus particulièrement, au Ninglinspo et, cela, dans l'esprit de la vision du tourisme durable du Commissariat Général au Tourisme de Wallonie²⁸.

5.2. L'économie écologique

Comme déjà mentionné ci-dessus, l'économie écologique se distingue de l'économie standard par son approche interdisciplinaire. Il s'agit en effet d'un courant de pensée qui dépasse les clivages disciplinaires pour assurer la soutenabilité sociale et écologique. Elle implique d'intégrer d'autres disciplines dans les analyses (philosophie, sociologie, anthropologie, biologie, ...) afin d'étudier les interactions entre l'économie et le fonctionnement biophysique de la Terre dont l'économie dépend (Froger et al., 2016). Ce courant alternatif a pour postulat de départ une vision du monde dans laquelle l'économie est encadrée dans la nature. L'économie n'y représente donc plus qu'un sous-système participant à un système plus grand (la biosphère) et dépendant de lui.

Il s'agit d'une pensée systémique qui étudie les systèmes complexes dans leurs spécificités et qui peut être complétée par les approches institutionnalistes en redonnant de la place aux sciences de l'homme et de la société. (Froger et al., 2016). « *L'économie écologique repose donc sur la rencontre entre sciences sociales (au-delà de l'économie) et sciences de la nature (au-delà de l'écologie), avec une démarche en compréhension des spécificités de la question*

²⁸ Voir page 14

environnementale. Elle prend aussi en compte les aspects sociaux et politiques ainsi que les questions de justice » (Froger et al., 2016 : 10-11).

L'économie écologique remet en cause de nombreuses théories de l'économie *mainstream* : les externalités environnementales seraient des exceptions à l'économie de marché, il est possible de remplacer le capital naturel par les autres facteurs de production, l'évaluation monétaire permet de prendre correctement en compte les dégradations environnementales, ... Pour rompre avec cette pensée classique, l'économie écologique a pour ambition de « *tirer le meilleur parti, en termes de prospérité, des ressources limitées dont nous disposons et de viser à un partage équitable des ressources. Pour trouver des réponses aux questionnements qui sont aujourd'hui les plus pressants, l'économie écologique traite en effet depuis plusieurs décennies de problématiques qui sont au cœur des débats contemporains, comme la valeur de la nature, la soutenabilité de la croissance, la résilience des systèmes socio-écologiques ou encore l'articulation entre développement durable et participation.* » (Merino-Saum & Roman, 2012)

La grande ligne de fracture entre économie de l'environnement et économie écologique concerne la vision de soutenabilité qu'ils en ont. Pour les économistes classiques, comme nous l'avons déjà mentionné, il est possible de remplacer le capital naturel par d'autres capitaux ou même de penser que de nouvelles technologies pourront résoudre les problèmes de rareté (Merino-Saum & Roman, 2012). Cela implique une vision de la croissance comme potentiellement illimitée. L'économie écologique, quant à elle, se revendique d'une soutenabilité forte, et s'est même autoproclamée « science de la soutenabilité » comme en témoigne le titre de l'ouvrage édité après le premier colloque de l'ISEE organisé à Washington en 1990 (Theys & Vivien, 2014).

Pour viser cette soutenabilité forte, l'économie écologique postule que le système économique est encadré dans le système social et le système écosystémique. Cela signifie qu'il faut préserver un capital naturel minimum car celui-ci ne peut pas être remplacé par du capital manufacturé et que le bouleversement des écosystèmes pourrait porter préjudice à long terme.

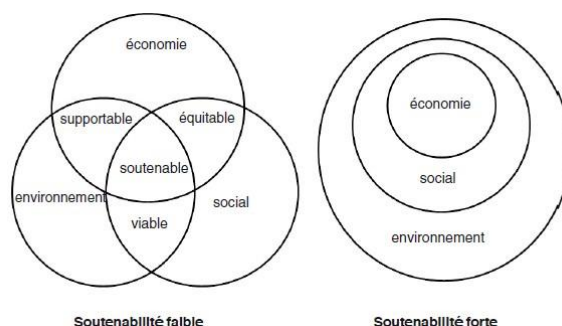


Figure 13 : deux visions de la soutenabilité

Forte de presque trois décennies d'existence, l'économie écologique fait pourtant débat et reste toutefois critiquée pour son hétérogénéité (méthodes et disciplines). Elle est apparue et s'est institutionnalisée à la fin des années 1980 grâce à la création de l'International Society for Ecological Economics (ISEE) dans laquelle on retrouve aujourd'hui plus de 1000 membres et qui publie la revue « Ecological Economics ».

D'après Froger et al. (2016), plusieurs courants coexistent au sein même de l'économie écologique : « *Le premier, « new resource economists », adopte les méthodes et analyses de l'économie standard pour s'intéresser à l'écologie. Un second courant, composé des auteurs qualifiés de « new environmental pragmatists », cherche à convaincre les autorités de prendre des mesures pour protéger l'environnement. Pour ce faire, ils usent toujours du langage monétaire et de l'analyse coût-avantages. Enfin, la « social ecological economics », en rupture complète avec l'économie standard, donne la priorité aux enjeux d'équité sociale et de valeur intrinsèque de la nature. Ses adeptes se rapprochent de l'économie politique et institutionnelle et s'intéressent également aux sciences de l'environnement bien plus qu'aux sciences sociales et politiques. Ils pratiquent une étude approfondie des conflits environnementaux et une analyse des rapports sociaux à la nature.* » Pour Mérino-Saum & Roman (2012), « *on voit se dessiner une géographie des économies écologiques* ». Les deux premiers courants, fort proches de l'économie de l'environnement, seraient plutôt étatsuniens tandis que la « social Ecological Economics » se retrouverait plus présente en Europe. Clive Spash en est d'ailleurs l'un de ses représentants.

5.3. Concepts, outils et méthodes de l'économie écologique

Les grandes questions au cœur des travaux de l'économie écologique, et qui font toujours débat, concernent la valeur de la nature, les limites à la croissance, la participation, la résilience des systèmes socio-écologiques, le choix des indicateurs, la justice écologico-distributive, ...

Pour ce faire, l'économie écologique est caractérisée par de nombreux outils et méthodes. Parmi ceux-ci, un élément essentiel consiste à développer et utiliser d'autres outils d'évaluation, pour comparer plusieurs politiques environnementales, que la seule monétarisation de manière à se conformer au principe d'incommensurabilité des valeurs. Il s'agit des Analyses Multi-Critères (AMC) ou Approches Participatives Multi-Critères (APMC). Celles-ci permettent de sortir du processus classique d'attribution d'une valeur monétaire en utilisant d'autres critères d'évaluation (des critères quantitatifs non monétaires et qualitatifs pour l'évaluation des effets

sociaux et environnementaux) et en considérant comme aussi important le processus d'évaluation que le résultat final.

Toujours dans le domaine des méthodes, dans le champ de l'économie écologique, une place importante est accordée aux démarches participatives (Analyses institutionnelles, prospective territoriale, gouvernance des risques, écologie politique, ...). (Merino-Saum & Roman, 2012) Puisque les problèmes environnementaux sont incertains et complexes, cela permet de recourir à la délibération en faisant appel à une pluralité de référents dans la prise de décisions. *« Il s'agit d'éclairer les décisions collectives en matière d'écologie à l'aide d'un ensemble d'indicateurs exprimant une pluralité de valeurs incommensurables. Les enjeux de l'agir ensemble deviennent alors ceux de l'organisation de la délibération sur les compromis entre ces valeurs. »* (Froger et al., 2016)

Un courant a récemment émergé au sein de l'économie écologique : celui de l'économie écologique délibérative. Il tente de mettre en évidence l'importance de la délibération pour améliorer la gouvernance²⁹ environnementale. Son postulat de base, le modèle de rationalité communicative, rejoint les travaux d'Elinor Ostrom sur la théorie de l'action collective. Selon la théorie néo-classique en économie, les individus prendraient leurs décisions après avoir évalué les coûts et avantages et en optant pour la solution qui offre le plus de gains pour soi-même. Cette vision de l'Homo Economicus ignore donc qu'il peut y avoir d'autres motivations pour l'action environnementale, notamment des principes éthiques.

A cette fin, les adeptes de cette science post-normale se basent sur les théories d'Habermas au sujet de l'action communicative. *« L'action communicative est basée sur le principe que l'essence de l'action rationnelle peut également consister à parvenir à une compréhension entre soi-même et les autres acteurs ou la société en général au lieu d'atteindre des objectifs instrumentaux. Cette compréhension est générée par une communication intersubjective entre les acteurs autour de laquelle ils formulent des points de vue en considérant de manière réfléchie les points de vue de ceux avec qui ils communiquent. »* (Zografos & Howarth, 2010)

C'est donc ainsi que sont de plus en plus souvent promues les méthodes participatives plus interactives et plus inclusives afin de rendre les décisions plus légitimes et donc plus propices à être respectées. A cet égard, Soma K. et Vatn A. nous apprennent, au moyen de leur étude sur la gestion des zones côtières en Norvège, que le cadrage et la mise en place d'une délibération

²⁹ « La gouvernance traite de : qui décide de ce que sont les objectifs, de ce qu'il faut faire pour les atteindre et avec quels moyens et quelles actions ; comment ces décisions sont prises ; qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité et de qui est (ou devrait être) tenu pour responsable ». (UICN, 2014)

sont très importants pour influencer sa forme, son contenu et ses résultats. En effet, selon le processus mis en place, les interlocuteurs peuvent adopter un rôle (celui de citoyen ou de partie prenante) et agir ainsi dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté plutôt qu'en poursuivant des intérêts individuels grâce à la dynamique des interactions. Cela pose donc l'hypothèse que les individus peuvent être transformés au cours du processus délibératif et cela permet de penser à plus long terme et de façon plus collective.

Au sein de l'économie écologique, un autre élément encore en débat actuellement concerne le concept de service environnemental ou service écosystémique. *« Ce dernier concept, popularisé notamment par les Millenium Ecosystem Assessments, qui aujourd'hui font référence et servent de base à de nombreux travaux très divers, est probablement un des concepts les plus fédérateurs de l'économie écologique, en ce qu'il représente un pont jeté directement entre l'écologie et l'économie. »* (Merino-Saum & Roman, 2012) Toutefois, cette méthode risque de répondre à une logique de marché capitaliste en évaluant les services rendus par le langage monétaire et donc de conduire à des dérives contre-productives en ce qui concerne, notamment, la préservation du capital naturel si cher aux économistes écologistes.

Enfin, une autre grande tension entre économistes de l'environnement et économistes écologiques concerne l'idée de découplage. Pour les premiers, il serait possible de poursuivre la croissance du PIB tout en préservant la Nature : la pression et les impacts sur l'environnement se réduiraient à mesure que croît le PIB. Pour l'économie écologique, la tendance est plutôt à ne pas croire à ce découplage. Certains parlent dès lors de la nécessité d'une décroissance. Néanmoins, ce concept ne fait pas encore l'unanimité. Le terme lui-même n'est pas toujours utilisé par ceux qui soutiennent une idée similaire ou proche. On peut donc aussi parfois entendre parler de limites à la croissance, de post-croissance ou encore d'objecteurs de croissance pour évoquer les diverses formes de critiques à la croissance.

Pour conclure notre présentation de l'économie écologique, reprenons les mots d'Albert Merino-Saum et de Philippe Roman : *« S'il n'y a pas une science répondant au nom « d'économie écologique », il existe bien un horizon normatif et méthodologique ainsi qu'un chemin balisé par un ensemble de concepts et de méthodes ».*

6. Scénarios de gouvernance et d'institutions économiques

6.1. Méthodologie

Afin de proposer un objet de délibération lors de notre focus group, nous avons choisi de résumer les informations à notre disposition, au regard de l'analyse institutionnelle menée durant la phase de description du dilemme social en présence, sous la forme de **quatre « scénarios » correspondants à des futurs possibles pour la gestion du site du Ninglinspo**. Précisons que nous n'inscrivons pas notre démarche dans les théories de la Prospective. Nous nous contenterons ici d'amener, au moyen de quatre propositions globales de gouvernance et d'institutions, les acteurs impliqués et conviés à notre processus délibératif à se positionner et débattre sur la gestion future du site ainsi que sur les enjeux et interactions liés à la problématique de l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo. Notre démarche d'expérimentation relève donc plutôt d'un processus d'aide à la décision.

D'un point de vue théorique, la méthode des scénarios a été largement discutée et amendée au cours de son histoire et il ne nous semble pas utile et opportun de détailler les théories à ce sujet. De multiples disciplines s'en sont emparée et l'ont adaptée en fonction de l'intérêt qu'elles lui portaient et des objectifs qu'elles visaient. Parmi les scénarios les plus connus, retenons les prévisions en matière d'émissions de gaz à effet de serre publiés par les experts du GIEC. Dans tous les cas, nombre d'auteurs s'accordent sur le fait qu'un scénario, peu importe les critères mobilisés et les méthodes utilisées, a pour objectif de décrire des futurs qui peuvent avoir lieu, nécessite d'avoir analysé en profondeur le système concerné et d'avoir identifié les acteurs et enjeux au cœur de la problématique (Merino, 2015).

Dans le cadre de notre étude, nous définissons donc nos scénarios comme « **des descriptions brèves, possibles, distinctes et vouées à alimenter un processus délibératif** » afin d'offrir quatre visions différentes de la gestion du site du Ninglinspo. Vu l'ampleur du travail, le temps à disposition pour mener à bien celui-ci et les difficultés liées à la crise sanitaire actuelle, nous ne saurons explorer que certaines pistes et sommes limités dans la délibération qui en sera effectuée. Nous ne pouvons donc reprendre que dans la mesure du possible les diverses propositions qui ont été formulées durant notre phase d'entretiens exploratoires de description du dilemme auquel nous nous intéressons.

Pour rappel, notre analyse institutionnelle, dont la synthèse est présentée précédemment, avait pour objectif d'éclairer les questions du mode de gouvernance et d'institutions économiques

adaptés aux défis de l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo. Au regard des apports de ces entretiens et des diverses recherches que nous avons menées, nous allons donc vous proposer quatre scénarios de futurs possibles qui diffèrent les uns des autres à ce sujet (visions du futur possibles, pas uniquement désirables). Les diverses autres variables externes et internes seront toutefois mentionnées lors de la délibération et éventuellement discutées en raison de leur impact sur le choix qui sera soumis à ce focus group.

Actuellement, le Vallon du Ninglinspo est sous la responsabilité administrative de la commune d'Aywaille avec, néanmoins, des contraintes et interactions possibles de la part de diverses autres institutions étant donné le système complexe dans lequel nous nous trouvons : surveillance et gestion forestière sous l'autorité du DNF, classement en qualité de patrimoine exceptionnel – Commission Royale Monuments, sites et fouilles, et Agence Wallonne du Patrimoine, ruisseau qui coule au cœur du Vallon – Contrat Rivière Amblève, problèmes de parking sauvage et de mobilité – Police et SPW Mobilité, promotion touristique - GREOVA

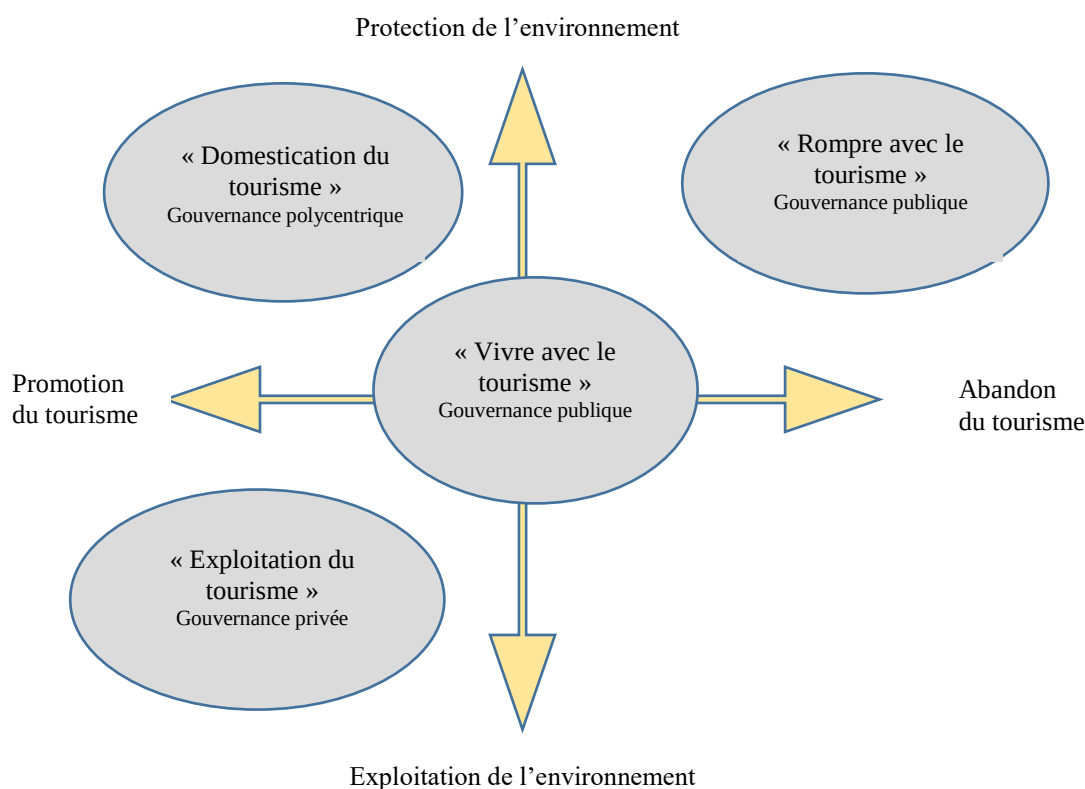


Figure 14: les quatre scénarios proposés ci-après, travail personnel

Pour rappel, les facteurs externes principaux susceptibles d'impacter le mode de gouvernance et la gestion du site du Ninglinspo ont été identifiés durant les phases préliminaires à cette construction de scénarios. En revoici une synthèse :

- **Réchauffement climatique** : augmentation des vagues de chaleur et canicules (modification du débit du ruisseau : sécheresse de plus en plus courante)
- **Modification des moyens d'information et de communication** : multiplication des technologies (Internet et réseaux sociaux), perte du « contrôle » sur l'information, rapidité de l'information, partage et publicité involontaire et/ou désinformation, ...
- **Croissance de l'industrie du tourisme** : secteur économique très florissant, besoin devenu « essentiel » pour une plus grande part de population, augmentation de l'offre locale de logements à vocation touristique à proximité, ...
- **Croissance démographique** dans la région et à proximité
- **Crise sanitaire** : réduction des déplacements à l'étranger, découverte et promotion du patrimoine local/régional/national
- **Evolution des pratiques touristiques et individuelles** : attrait pour la nature, les sports en extérieur (trek, marche, trail, vtt, ...), phénomène « instagram » (volonté de découvrir les lieux plébiscités sur les réseaux par des photos et la géolocalisation), activités nature/bien-être, ...
- **Période ressentie comme à fort impact économique sur les ménages** : attrait pour un site proche et gratuit/bon marché
- **Législations en matière de protection du patrimoine et de l'environnement** : politique de transition écologique (volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre), volonté d'implémenter le développement durable (tourisme durable), incitations à un « retour au local », ...

Chacun des scénarios sera présenté sous une forme similaire afin de vous en faciliter la compréhension et la comparaison entre eux. En plus d'un titre et de quelques illustrations, nous tenterons de « raconter » le plus précisément possible à quoi pourrait ressembler la future gestion du site et l'organisation de celle-ci au moyen des informations à notre disposition. Cela devrait permettre de mieux déceler comment chacun d'eux pourrait répondre aux conséquences de l'expansion du tourisme énumérées dans le chapitre précédent.

6.2. Les quatre scénarios proposés

Avant toute chose, rappelons que nous nous intéressons dans cette recherche au seul Vallon du Ninglinspo. Même si nous estimons que d'autres sites à proximité méritent également toute notre attention concernant l'expansion du tourisme vécue actuellement (le ruisseau de la Chefna par exemple), nous vous proposons ici des scénarios qui concernent uniquement le site que nous analysons depuis le début de cette recherche. En effet, comme le mentionnait Elinor

Ostrom dans ses travaux, il est d'abord essentiel de déterminer les limites biophysiques d'une ressource avant d'en déterminer son mode de gestion.

Rappelons également ce que nous entendons par « gouvernance » afin d'être clair sur les enjeux de ces scénarios. *« La gouvernance traite de : qui décide de ce que sont les objectifs, de ce qu'il faut faire pour les atteindre et avec quels moyens et quelles actions ; comment ces décisions sont prises ; qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité et de qui est (ou devrait être) tenu pour responsable ».* (UICN, 2014)

En ce qui concerne le concept d'institution économique, celui-ci fait référence à l'ensemble des règles et des normes qui encadrent et régulent les comportements. Elinor Ostrom précise à cet égard que les *« institutions peuvent être définies comme étant des ensembles de règles opérationnelles utilisées pour déterminer qui est éligible pour prendre les décisions dans une certaine arène, quelles actions sont permises ou prohibées, quelle information doit ou ne doit pas être fournie et quels gains seront attribués aux individus en fonction de leurs actions. »* (Ostrom, 2010 : 68)

Nos scénarios ne constitueront que des ébauches incomplètes de réflexion permettant toutefois de délibérer sur leurs grands principes et les stratégies choisies (*« plans élaborés par les individus dans une situation donnée en vue de parvenir à certains résultats grâce à certaines actions »* (Ostrom & Basurto, 2013). Il importera nécessairement d'approfondir les recherches et réflexions pour espérer trouver une solution adaptée au dilemme social que nous analysons.

6.2.1. Le scénario de « rupture »

Nous avons intitulé ce scénario **« Rompre avec le tourisme »**.

Face aux difficultés pour une autorité locale de gérer un tel site, la fermeture pourrait être préférée car un investissement se révélerait trop coûteux et/ou pas assez rentable aux regard des autres problématiques à gérer dans une commune. Ce serait donc une conception environnementale qualifiée de préservationniste (préservation de la *wilderness*) ainsi qu'une analyse coûts-bénéfices qui guideraient les choix politiques dans ce cas. Avec un tel scénario, le site ne rendrait plus aucun service écosystémique culturel, à moins de proposer, exceptionnellement, des autorisations de visites pour des chercheurs, scientifiques, naturalistes et, éventuellement, des ouvertures ponctuelles



au public sous surveillance lors d'événements particuliers, tels que, par exemple, les Journées du Patrimoine.

Considérant les diverses interactions conflictuelles qui ont eu lieu récemment au sujet de la dégradation du site du Ninglinspo, cette décision, prise par les autorités locales, pourrait refléter la volonté de **protéger exclusivement l'environnement et les caractéristiques exceptionnelles du site en y interdisant l'accès complet**. En termes de préservation du capital naturel, cela relève d'une soutenabilité forte mais sans tenir compte des autres piliers du développement durable.

La gestion du site prendrait donc la forme d'une « sanctuarisation ». Afin de donner une chance à la nature de se régénérer (suite aux excès d'affluence et aux dérives d'utilisation constatés ces derniers temps), de manière radicale, le site serait donc fermé à tout visiteur et à toute activité/utilisation. Cette solution peut être adoptée aussi bien à court terme qu'à long terme. Une telle décision ne serait pas unique en son genre. En effet, d'autres sites soumis à la pression touristique ont déjà été fermés ailleurs sur la planète. Le site des mégalithes de Carnac a par exemple été fermé durant 2ans afin de permettre sa restauration végétale. La grotte Chauvet, située en Ardèche, n'a quant à elle, par exemple, jamais été ouverte au public.

« On pourrait très bien tout fermer hein... on pourrait très bien dire « non hein c'est tellement exceptionnel et tout ça » ... »

« Non moi je pense que c'est, enfin ma priorité c'est le respect de l'environnement à l'endroit. Enfin, on n'a pas eu ce site magnifique depuis des centaines d'années que pour le voir sur 3 ans démolir complètement, je veux dire non et non et non. »

« Tout est acceptable pour pouvoir protéger le site, même fermer un temps et pour faire prendre conscience aux gens... « Vous êtes fous ou quoi ? Vous avez vu ce que vous avez laissé à vos enfants et à vos petits-enfants ? » Il faut être drastique ! »



pas l'interdiction d'accès.

Concrètement, il semble nécessaire, pour une telle approche, de clôturer au minimum les accès principaux, voire certains endroits spécifiques de l'ensemble du site afin d'éviter toute intrusion sauvage. L'agent du DNF en charge du site pourrait, par ailleurs, prendre part à cette gestion en assurant, comme c'est déjà le cas, de façon régulière une surveillance sur place et, éventuellement, la prise de sanctions à l'égard des personnes ne respectant

Parallèlement, un chantier de restauration de l'écosystème en présence pourrait être entrepris en veillant à réinstaurer les éléments de l'écosystème ayant été mis à mal durant la période de fréquentation touristique. Des subsides sont d'ailleurs accordés à cet effet dans le cadre du programme Natura 2000. L'on pourrait voir revenir en plus grande quantité les fougères et autres plantes qui ornaient le site aux endroits actuellement érodés par les (trop) nombreux passages. Cela impacterait forcément positivement le reste de l'écosystème : insectes, reptiles et batraciens, oiseaux et animaux des forêts.



Si cette mesure devait devenir permanente, les autorités n'auraient plus à entretenir les aménagements prévus pour la fréquentation touristique : poubelles, pontons et passerelles, panneaux d'information. Le parking pourrait être dédié à accueillir des promeneurs pour d'autres sites à proximité et permettre ainsi un désengorgement de la voie d'accès principal par ceux qui souhaitent se rendre aux Fonds de Quarreux, à Nonceveux ou dans les forêts alentour.



Exceptionnellement, des autorisations pourraient être accordées par les autorités communales afin de permettre à des chercheurs, étudiants, scientifiques, ... de découvrir les raretés en présence dans le site, de mener leurs travaux de recherche, d'étudier l'évolution de l'écosystème. Globalement, pour mener à bien une telle rupture avec le système précédemment

en place, il est essentiel de légiférer localement sur l'interdiction d'accès au site, de communiquer à cet égard via de multiples canaux d'information et, afin de rendre cette décision légitime aux yeux d'un maximum de personnes, d'insister sur la nécessité environnementale d'agir de la sorte pour pérenniser le patrimoine exceptionnel en présence.

6.2.2. Le scénario de « continuité »

Nous avons intitulé ce scénario **« Vivre avec le tourisme »**.

Dans une situation où la coopération est difficile avec les diverses institutions partiellement en charge de la problématique, les autorités communales, confrontées à de multiples autres missions, veilleraient à « limiter les dégâts ». Un tel mode de gouvernance poursuit **la volonté de ne pas entraver la bonne fréquentation**



touristique et permet aux autorités locales de ne pas devoir trop investir sur le site. Toutefois, elle nécessite des adaptations régulières face aux flux touristiques en expansion et aux modifications des comportements des touristes. La soutenabilité d'un tel mode de gouvernance serait faible car cela comporte de gros risques pour la pérennité du site en termes de capital naturel.



Il s'agirait de poursuivre la gestion telle qu'elle est actuellement effectuée par les autorités communales et leurs services mais en s'intéressant aux nouvelles problématiques récemment apparues : ramassage des déchets (poubelles et clandestins), réparation des aménagements lorsque cela est nécessaire, installation de toilettes publiques, amélioration de l'offre de parkings

pour accueillir la fréquentation en augmentation. De cette façon, plusieurs conséquences de l'affluence touristique seraient traitées.

Les visites resteraient en libre accès et sans surveillance (ou très peu) sur le site qui resterait ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Eventuellement, lors de phénomènes exceptionnels tels que ceux rencontrés durant la crise sanitaire ou lors de périodes de fortes chaleurs, il y aurait toujours la possibilité de réitérer l'utilisation d'arrêtés communaux pour limiter l'accès aux seuls riverains du site et aux touristes en séjour dans les communes riveraines du site.



« J'aimerais pouvoir gérer ces afflux de touristes... que des choses se mettent en place comme des toilettes sèches parce qu'il va falloir protéger, ne serait-ce que le site en lui-même... régler le problème des parkings qui est vraiment catastrophique pour le moment. »

« Partout où il y a des randonnées touristiques comme ça, le constat est le même. Alors est-ce qu'on doit se dire qu'on sacrifie une partie de la faune et de la flore au travers du tourisme, moi j'ai envie de dire oui. A condition de contenir les gens au moins dans un périmètre correct hein. »

« Il faut un site d'accueil, à l'entrée, avec des wc. Le problème des wc, il est réel. La plupart des sites qu'on visite, dans le parking, il y a des toilettes. »



Un tel scénario nécessitera d'investir de plus en plus pour financer l'installation de toilettes, de places de parking et le ramassage de déchets. Ponctuellement, il est nécessaire également d'intervenir sur le site pour quelques réparations des aménagements. Dans le cas d'une régulation par arrêté communal momentané ou durable sur base de critères de discrimination (site réservé aux riverains ou nombre maximum de visiteurs par jour), il faut également mettre du personnel à disposition pour effectuer le contrôle et la surveillance ou faire intervenir les agents DNF ou ceux de la police locale comme ce fut le cas durant l'été 2020.

Afin de compenser les quelques investissements nécessaires aux problématiques de parking et de toilettes, pour ne pas devoir engager du personnel dédié à ce site, le paiement du parking par un système de barrière mécanique serait installé sur place et dans les autres nouveaux espaces dédiés à cet effet.



6.2.3. Un scénario de « continuité avec amendement »

Nous avons intitulé ce scénario **« exploitation du tourisme »**.

Face aux multiples autres problématiques à gérer pour une autorité communale, l'idée de confier la gestion du site à un opérateur privé pourrait être préférée. Cette réponse reposerait sur une conception économique standard : le gestionnaire aurait intérêt à préserver sa ressource pour sa pérennité. Une telle forme de gouvernance poursuit la **volonté de promouvoir le**



tourisme dans la région en allégeant la charge des autorités communales pour la gestion du site.

Celle-ci pourrait être octroyée à un opérateur touristique au moyen d'une concession tel que cela a déjà été mis en place à d'autres endroits (les Grottes de Remouchamps, par exemple).



Sur base d'un cahier de charges à respecter, l'exploitant se chargerait alors de la surveillance, de l'entretien, de l'accueil touristique et de la préservation du site. Evidemment, ce type de fonctionnement implique que l'opérateur puisse rentabiliser son investissement : l'accès et,

probablement, le parking seraient alors payants, le nombre de visiteurs en augmentation vu l'intérêt financier pour l'exploitant, le site clôturé pour éviter toute utilisation non contrôlée, ...

Eventuellement, si un nombre maximum de visiteurs était autorisé afin de préserver l'écosystème en présence, on pourrait voir apparaître



d'autres activités génératrices de bénéfices sur le site de façon à ce que l'investisseur pérennise son activité : boutiques souvenirs, brasserie supplémentaire, snacks,

glacier, ... L'ensemble des visiteurs seraient alors traité de la même manière, particulièrement au niveau financier, qu'ils soient locaux ou non. Ce type d'infrastructure dénaturerait forcément le site et ses abords comme on peut le voir dans certains endroits à travers la planète (les chutes du Niagara par exemple).



Selon le cahier de charges qu'aurait à respecter le gestionnaire privé, la soutenabilité du système pourrait varier de faible à forte en fonction de la stratégie adoptée.

« On pourrait dire que la gestion touristique du site, ben voilà c'est une organisation privée qui s'en occupe. Entre guillemets, pour nous ce serait la solution la plus simple. Voilà, demain on se dit que pour le Ninglinspo, on cherche un opérateur privé qui fait les investissements nécessaires et qui fournit 5-10-20-50 000€ annuellement à la commune à titre d'indemnités. Ça, en tant que gestionnaire communal, et on peut parler de l'administration aussi, c'est de loin la solution la plus facile. »

« Le privé ne sera intéressé que si ça rapporte et pour que ça rapporte, il faudra faire payer les gens. »

6.2.4. Un scénario de « continuité avec amendement »

Nous avons intitulé ce scénario « domestication du tourisme ».

On pourrait créer une « institution » au sein de laquelle les divers organismes et autorités liés de près ou de loin au site, ainsi qu'éventuellement des utilisateurs ou citoyens préoccupés par le Ninglinspo et ses problématiques, pourraient interagir et coopérer afin de créer un ensemble de principes et de règles susceptibles de répondre aux défis de l'expansion du tourisme (baignade interdite, respect des sentiers, pas de déchets...). Ce type d'institution permet d'évoluer constamment et de s'adapter aux changements avec une efficacité plus grande grâce, notamment, à la possibilité d'inclure de multiples acteurs dans la gestion dont des représentants des utilisateurs de la ressource. Elle aurait à sa charge la préservation de la ressource, sa surveillance, les sanctions, la mise en place d'activités à vocations éducative et touristique et l'amélioration permanente des conditions d'utilisation de la ressource.



Le mode de gouvernance adopté dans ce modèle-ci serait **polycentrique**. Face aux défis de l'expansion du tourisme sur le site, les divers acteurs en charge d'une part de la gestion se rassembleraient afin de définir une stratégie et des objectifs pour le futur du lieu. Des commissions pourraient s'occuper d'aspects bien spécifiques (concernant la communication avec les acteurs concernés, la mise en

valeur des acteurs économiques locaux, les activités scolaires, ...). Une telle organisation poursuivrait la volonté **de préserver l'environnement** tout en faisant la **promotion du tourisme** et en allégeant la charge des autorités et de l'administration communale (professionnalisation de l'accueil et de la gestion quotidienne).

Le site ne serait plus accessible que sur réservation afin de limiter la quantité de visiteurs par jour (idem pour les groupes). Ce quota pourrait s'adapter aux saisons et à l'état d'usure du site afin de pérenniser au maximum l'écosystème. Afin de surveiller les entrées et le respect des règles durant la promenade, des « éco-gardes » seraient présents et circuleraient en permanence. Pour accueillir correctement et mieux informer les touristes (veiller aussi à encourager d'autres activités sur la commune), un bâtiment ou truck serait installé discrètement à l'entrée. Ce personnel pourrait être engagé à l'année via des subsides





relatifs à l'éducation relative à l'environnement. Ils concevraient alors des visites guidées, thématiques à destination des groupes, écoles, familles afin d'encourager le respect de l'environnement et de mieux valoriser les caractéristiques rares du Ninglinspo.

En fonction de la définition des objectifs, il pourrait s'agir d'une vision de soutenabilité forte si l'accent est mis sur la préservation du capital naturel en priorité. Toutefois, c'est un processus lent et très énergivore qui vise à implémenter des solutions de long terme et qui évolue constamment par mécanismes d'essais-erreurs.

Un tel organisme pourrait prendre exemple sur d'autres qui existent déjà en fonction de l'objectif visé. Combiner par exemple préservation environnementale et souci d'éducation et d'informations à caractère plus scientifique permettraient d'imaginer la création d'une Asbl pour laquelle des subsides de fonctionnement, de création et relatifs à divers projets seraient plus facilement accessibles. A proximité, nous pouvons prendre en exemple l'Asbl « Les Découvertes de Comblain » qui s'occupe de la Grotte, du sentier géologique, du mur géologique, des animations et activités nature (stage pêche, chauves-souris, activités pédagogiques et de formation, ...).

« Le principe de la réservation est une bonne approche parce qu'il faut y penser avant, il y a peut-être alors une vraie volonté puisqu'il faut s'inscrire donc ce n'est pas un caprice et je m'inscris parce que j'ai de l'intérêt. Donc il faut croire que quelqu'un qui a cette démarche, il sera plus respectueux. »

« Il faut un encadrement pédagogique des gens avec des réservations peut-être et si on voit qu'il y a trop de monde, on ferme. »

« On se doit peut-être de proposer, pourquoi pas, une gestion éco-citoyenne sur un site comme celui-là. Je serais partant pour un projet ainsi. (...) Je pense qu'une commission de gestion, on lui donne le nom qu'on veut, aurait tout son sens. »

6.2.5. Des principes généraux

Au regard de l'analyse institutionnelle que nous avons menée, grâce à de multiples entretiens avec une pluralité d'acteurs concernés, ainsi qu'au moyen du cadre théorique que nous avons mobilisé sur la gestion des ressources communes, il nous semble important de ne pas négliger l'importance du levier d'action principal que nous avons identifié précédemment : **les règles opérationnelles**. De nombreuses propositions ont été émises et nous n'avons pu en intégrer qu'une partie dans nos scénarios tant les idées étaient foisonnantes. Malgré tout, ce levier

d'action pourrait être mobilisé peu importe le type de gouvernance instauré et l'orientation stratégique adoptée. Au-delà des scénarios que nous avons proposés en délibération, nous avons donc également partiellement abordé certains aspects de ces principes lors de notre focus group.

Nous nous permettons de reprendre, pour aborder cet aspect institutionnel, certains principes que nous avons présentés dans notre cadre théorique qui sont issus des travaux d'Elinor Ostrom (tous n'ayant pas été abordés suffisamment, nous nous concentrerons sur les plus importants).

1) Des limites clairement définies : les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle.

Les questions que l'on pourrait se poser ici concernent à la fois la ressource et son utilisation. Certains acteurs proposent de se limiter au Ninglinspo, d'autres estiment qu'il est important de s'intéresser également à la Chefna et aux Fonds de Quarreux en y instaurant un mode de fonctionnement identique. Pour certains, il faut centraliser l'entrée de la promenade au pied du sentier là où se situe le parking actuel, lieu le plus utilisé actuellement, alors que d'autres proposent justement d'ouvrir plusieurs autres entrées de façon plus officielle pour disperser le flux. Concernant les visiteurs, plusieurs options s'offrent également à nous : limiter le lieu à des promenades pédestres, accepter encore les vtt et chevaux sur le chemin forestier, accepter ou non d'instaurer des pistes permanentes de descente en vtt sur le site, réglementer ou pas l'accès professionnel (activités rémunérées et de groupes). Enfin, en pratique, beaucoup se sont prononcés sur l'importance de réglementer les comportements au sein du site : qu'en est-il du pique-nique, de la baignade et du cheminement dans le ruisseau, des prises de vue (shooting photo, drone), des activités en groupe ?

2) La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales : les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressource sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre, de matériels et/ou d'argent.

Tous les acteurs rencontrés semblent s'accorder sur une limitation journalière du nombre de visiteurs en adéquation avec les besoins naturels du site (régénération de la végétation, usure des sentiers... une étude est d'ailleurs en cours pour aider à déterminer cette capacité de charge). Toutefois, instaurer ce quota de manière permanente ou pas sur toute l'année reste une question en suspens : certaines saisons nécessitant moins de régulation. Pour réguler cet accès, de nombreuses possibilités existent : faire payer le parking, faire payer une entrée, instaurer un quota maximum et puis envoyer les visiteurs vers ailleurs (installer

un bureau d'informations touristiques et professionnaliser l'accueil), faire réserver à l'avance son entrée, nécessité de visiter avec un guide. Ces choix s'opéreront selon les moyens financiers, humains et matériels à disposition ainsi qu'en fonction du choix stratégique concernant la vocation du site (tendance culturelle et éducative, viser la rentabilité économique, prioriser la pérennité environnementale...). Un élément important pour beaucoup semble aussi de parvenir à contenir et mieux réguler la publicité et la communication qui sont réalisées sur le site. Plusieurs personnes insistent néanmoins sur l'importance de justifier la prise de décision et l'instauration de nouvelles règles (communiquer sur un chantier de restauration de la végétation naturelle, montrer l'évolution annuelle de la restauration de la biodiversité du site, sensibiliser les gens à l'impact de leurs publications sur les réseaux sociaux, responsabiliser la presse sur ses interventions...). Toutefois, cet aspect de la problématique est un vaste chantier vu les lois en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse.

3) La surveillance : les surveillants, qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont les appropriateurs eux-mêmes.

Tout le monde s'est prononcé sur l'importance de surveiller le respect des règles que l'on instaure, sans quoi elles ne serviraient à rien. Les sanctions seraient évidemment fonction des règles instaurées et surveillées (par exemple : pour certains, il faut, refuser l'accès à certains types de visiteurs : par exemple des personnes qui se présentent avec un frigo-box et une serviette de plage). Afin de surveiller, plusieurs pistes ont été proposées : engager des étudiants en été, instaurer un local professionnel sur place qui gèrerait l'accueil, la surveillance et l'information touristique, engager du personnel qui tiendrait un rôle « d'éco-garde » chargé à la fois de surveiller, sanctionner mais aussi sensibiliser à l'importance des règles pour la pérennité du site (aspect plus éducatif), avoir une équipe de surveillants également chargés de guider et promouvoir le site en termes plus scientifique et éducatif par l'organisation de formations, de visites thématiques, d'activités scolaires,...

Dans le cadre de notre mémoire, nous avons soumis l'ensemble de ces propositions à la délibération lors d'un focus group où étaient invités les divers acteurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer. Ces échanges ont permis de percevoir quelles étaient les convergences et divergences d'opinions et d'ouvrir le débat sur les possibilités réelles de résoudre la problématique en cours en ce moment au Vallon du Ninglinspo.

7. Processus délibératif : le focus group

Comme mentionné précédemment, afin de clore notre processus d'aide à la décision, nous avons choisi de soumettre nos scénarios à la délibération lors d'un focus group. L'intérêt d'un tel processus est multiple : il permet en effet d'obtenir de nouvelles informations de la part des acteurs concernés par une problématique. Dans un tel dispositif, les acteurs ne sont plus rencontrés individuellement et la présence d'autres interlocuteurs joue donc un rôle dans l'élaboration des avis et arguments des uns et des autres, notamment en raison des échanges et interactions (voire des confrontations) entre eux.

De plus, se servir d'un tel processus permet également de faire intervenir des personnes qui ne participeraient pas forcément à la décision dans un contexte plus classique. Il est effectivement possible grâce à de telles méthodes de donner la parole à de multiples experts, aux citoyens, aux usagers... qui ne sont pas forcément conviés lors des prises de décisions. Cela permet de mettre en exergue d'autres points de vue que ceux des décideurs habituels.

Enfin, même si le focus group est organisé par le chercheur et est donc, en cela, artificiel, il permet tout de même de faire émerger, au moins partiellement, des échanges et débats qui se produiraient dans la vie quotidienne. Cette source d'informations nous semble intéressante à ajouter aux précédentes pour compléter l'analyse d'une problématique telle que la nôtre.

Comme nous l'avons évoqué dans notre partie théorique, ces méthodes permettent également de contribuer à une plus grande participation dans les processus de décisions, telle que préconisée par les objectifs de développement et de tourisme durables. C'est aussi, pour les économistes écologiques, une méthode intéressante pour la variété des critères quantitatifs et qualitatifs qui interviendront dans la décision et qui font référence à d'autres valeurs que celles utilisées dans les analyses classiques coûts-bénéfices. Enfin, un argument supplémentaire à l'utilité d'un tel processus concerne la légitimité des décisions : en effet, l'inclusion de multiples acteurs dans le processus de décisions permettrait un meilleur respect de celles-ci. Cela représente donc un véritable enjeu de gouvernance.

7.1. Dispositif

En raison de la crise sanitaire et des restrictions en cours au moment de tenir notre focus group, nous avons dû adapter notre processus pour qu'il puisse avoir lieu en vidéoconférence. Cela a

impacté la mise en œuvre de celui-ci : interactions entre invités moins naturelles, durée limitée, possibilités d'outils et de méthodes particulières moins nombreuses (adaptation nécessaire à l'âge et la maîtrise du numérique de nos invités). Toutefois, nous avons réussi à réunir quelques-uns de nos acteurs le mercredi 3 mars à 14h, par vidéoconférence au moyen du logiciel « zoom ». Cette rencontre a duré 3h. Certaines personnes ont dû quitter prématurément la séance.

Préalablement à cette rencontre virtuelle, les personnes invitées avaient reçu un lien vers une présentation « Prezi »³⁰ d'une durée de plus ou moins 25 minutes résumant l'ensemble des informations recueillies durant la phase d'analyse institutionnelle. Elles étaient présentées comme suit : une présentation des caractéristiques du site, le résumé de la problématique actuelle et de son évolution, les acteurs concernés par le site, les causes identifiées à ces problèmes et les conséquences de cette problématique. Ce document avait vocation à fournir la même information à tous les participants avant que ne se tiennent des échanges et débats.

Afin de ne pas allonger inutilement le processus ni d'empêcher l'ensemble des participants de s'exprimer par manque de temps pour des échanges, nous avons imaginé un processus basé sur des questionnaires individuels à compléter en direct suivis de moments d'interactions entre participants à la lumière des réponses formulées. Toutes les personnes présentes ont donc pu partager leurs avis, idées et choix par écrit et ensuite, si elles le souhaitaient, les justifier ou s'exprimer devant l'ensemble du groupe grâce aux échanges que nous avons animés en tant que modérateur.

Le déroulé complet du processus était donc le suivant :

- Accueil des participants + présentation de chacun d'entre eux par le modérateur (nom et prénom + rôle/intérêt au sujet du Ninglinspo)
- Retour sur la présentation Prezi : réactions ou questions des participants
- Lancement de la procédure d'évaluation des scénarios : power point qui s'affiche et résume en idées clés les scénarios. Présentation orale par le modérateur de chacun d'entre eux. Après chaque scénario, les participants ont accès à un questionnaire « Form » via le chat de la réunion dans lequel il leur est demandé d'énoncer 2 points positifs et 2 points négatifs relatifs au scénario. Aucun échange n'a lieu à ce stade. Après le 4^{ème} scénario, il est demandé aux participants de choisir le(s) scénario(s) qu'ils choisiraient tel(s) quel(s) et ceux qu'ils rejetteraient tel(s) quel(s). Enfin, la dernière question leur permet de classer les 4 scénarios par ordre de préférence.

³⁰ Cette présentation est disponible sur : <https://prezi.com/view/olurNTxUjtUONXH6iHsw/>

- Découverte des résultats et échanges à ce sujet : arguments de certains, craintes, aspects positifs...
- Procédure de reconfiguration d'un scénario : individuellement chaque participant répond à un questionnaire plus complet sur plusieurs critères d'un scénario : au moyen de 17 questions, les participants donnent leur avis et leurs choix sur différents éléments constitutifs d'un scénario. Le temps est laissé à chacun des participants de répondre à son aise.
- Découverte des résultats, question par question, avec possibilité d'échanges sur les propositions faites ou les choix effectués. Parallèlement, le modérateur complète un « scénario vide » sur un document power point en y faisant figurer le choix que prendrait le groupe en présence s'il devait décider (en fonction des résultats du questionnaire et des débats : formulation d'une proposition).
- Conclusion du focus group par un bref résumé des informations essentielles ayant été mises en exergue et la présentation du scénario « idéal » construit durant le processus délibératif. Remerciements.

7.2. Participants

Quinze personnes, sur 24 conviées, étaient présentes lors de ce focus group. Parmi les participants, il y avait des représentants des quatre catégories d'acteurs que nous avons proposées lors de notre analyse institutionnelle :

- **Les « acteurs décideurs »** : ce sont les personnes qui ont le pouvoir de décider pour la gestion et l'avenir du site (échevins et conseillers communaux) : *au sein de la majorité, du groupe politique « Ensemble » : Le Bourgmestre, l'échevine du sport et de l'urbanisme ; du groupe politique « Progrès » : l'échevin de la culture ; au sein de l'opposition, un conseiller communal du groupe « Aywaille Demain ».*
- **Les « acteurs régulateurs »** : ce sont ceux qui ont pour mission d'y exercer la surveillance et les sanctions ainsi que le contrôle de normes et règlements (DNF, Commission Sites et Monuments, Contrat Rivière, GREOVA, membres de l'administration communale) : *un membre de la Commission Royale Monuments, Sites et Fouilles ; deux employés du Contrat Rivière Amblève ; le directeur et une employée du Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève ; un employé administratif chef de bureau en charge notamment du tourisme.*
- **Les « acteurs utilisateurs/consommateurs »** : il s'agit de différents représentants d'utilisateurs du site ou d'utilisateurs mêmes (promeneurs, vététistes, chasseurs) : *un citoyen originaire d'Aywaille, promeneur régulier sur le site ; une citoyenne de Theux,*

promeneuse sur le site, ayant aussi voyagé beaucoup dans le monde ; un citoyen d'Aywaille, promeneur habitué du site, passionné et ayant créé un site Internet sur le Ninglinspo.

- **Les « acteurs impactés »** : ce sont les personnes ou représentants de celles-ci qui bénéficient de retombées par la fréquentation du site ou qui en sont impactés à leur insu (riverains, secteur horeca, passionnés/protecteurs de l'environnement) : *un géologue spécialiste de la région, une propriétaire de gîte de la région.*

Hormis trois participants (une employée du Contrat Rivière Amblève, une propriétaire de gîte de la région et une employée du GREOVA), toutes ces personnes avaient été rencontrées durant la phase d'analyse institutionnelle au moyen des entretiens individuels. Certains ont dû quitter avant la fin, plus ou moins 2h après le début de la réunion. Au bout des 3h de vidéoconférence, il restait 10 personnes. 2 participants n'avaient pas la possibilité de s'exprimer par micro et ont utilisé le chat ponctuellement. Lors de la phase de questionnaire plus complet visant à reconstituer un scénario idéal, les participants se sont, quant à eux, identifiés comme suit :

1. Vous êtes? (veuillez cocher la catégorie à laquelle vous appartenez)

[Plus de détails](#)

 Insights

-  un acteur "décideur": bourgm... 4
-  un acteur "régulateur": DNF, C... 5
-  un utilisateur: promeneur aqu... 2
-  un acteur "impacté": propriéta... 1



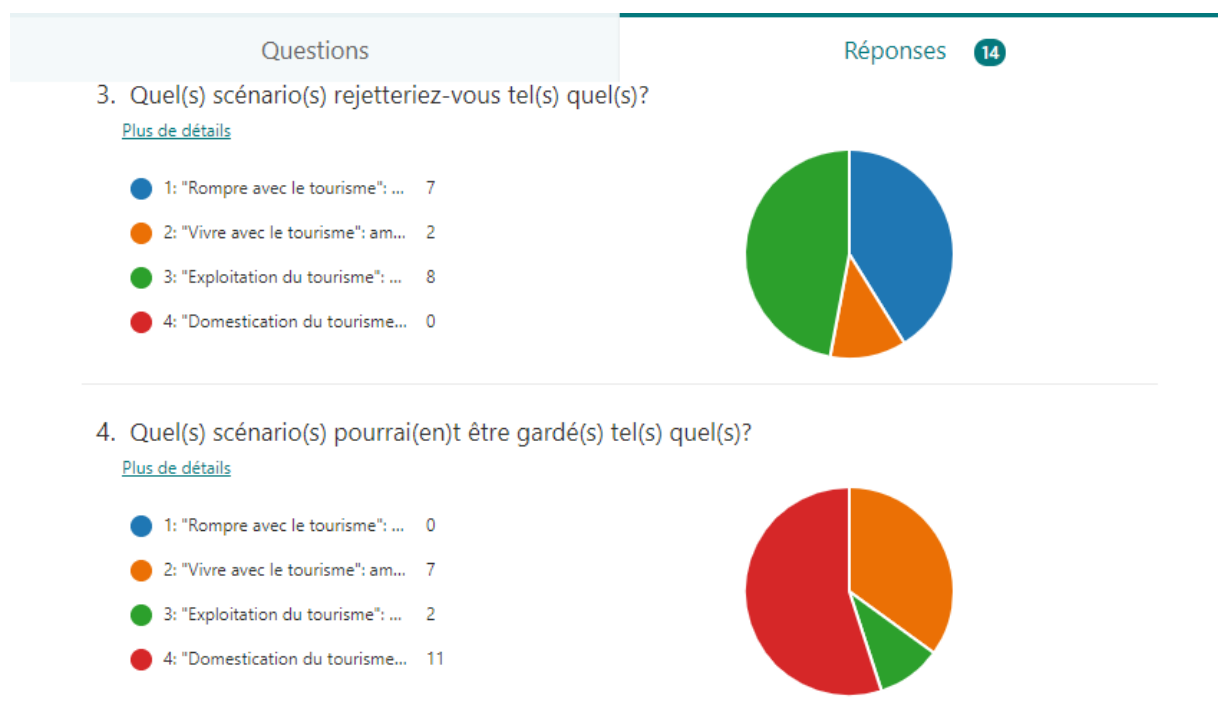
Deux d'entre eux ont donc participé au débat sans compléter le questionnaire et il semble qu'un de nos acteurs « impactés » se soit classé dans une autre catégorie (acteur « régulateur »).

7.3. Résultats

En ce qui concerne la première partie de notre focus group, consacrée à **l'évaluation des scénarios** que nous avons rédigés, une première conclusion peut être effectuée sur base des résultats : ce sont les deux scénarios de compromis qui ont la préférence des participants (« Vivre avec le tourisme » et « Domestication du tourisme » : préservation de l'environnement et promotion du tourisme). Les deux scénarios, plus « radicaux » ont fait l'objet de plus de critiques et craintes à la fois dans les questionnaires et dans les échanges oraux qui se sont tenus. En ce qui concerne les points positifs et négatifs qui ont pu être signalés par les invités, nous en avons synthétisé les principaux dans le tableau ci-après.

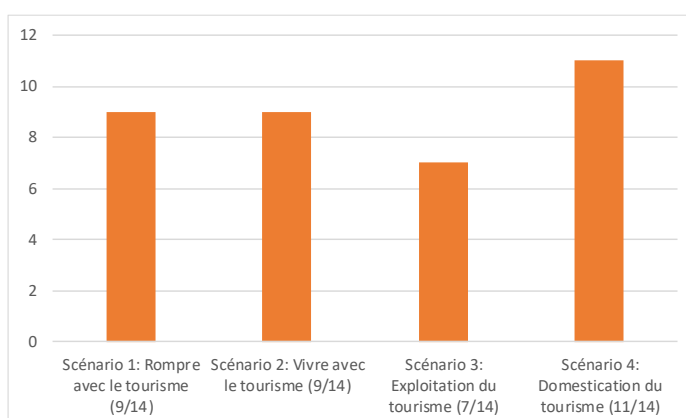
Scénario	Points +	Points -	Choisi tel quel	Rejeté tel quel
« Rompre avec le tourisme » (1)	Préoccupation environnementale (préservation, restauration...) 14x ; calme et tranquillité des riverains 2x ; 1x : fin des soucis actuels, plus besoin d'entretenir, recherches scientifiques...	Perte et risque pour le tourisme 13x ; difficultés de mise en œuvre (clôtures, surveillance, coût...) 5x ; 1x : liberticide, perte pour les locaux (lieu de balade), richesse inaccessible	0x	7x
« Vivre avec le tourisme » (2)	Maintien de la vocation touristique-accès-ouverture au public 12x ; possibilité de fermer (arrêtés) 5x ; parking payant (régule et compense investissements) 3x ; gratuité site 2x ; installation toilettes 1x	Pas de surveillance ni contrainte (risques sur-affluence et biodiversité) 13x ; coûts parkings, toilettes et moyens humains 4x ; collaboration difficile police et DNF 1x ; parking payant 1x	7x	2x
« Exploitation du tourisme » (3)	Facilité pour la commune : moyens financiers et humains par le gestionnaire 12x ; aucun point positif 4x ; bon pour l'aspect tourisme 2x ; possibilité de contrôle du flux de visiteurs 1x ; tous traités de la même manière 1x	Fin de l'accès libre et gratuit 8x ; dérives de la recherche de rentabilité 5x ; risque pour l'environnement (surexploitation) 3x ; pas de traitement plus favorable aux locaux 3x	2x	8x
« Domestication du tourisme » (4)	Aspect pédagogique et encadrement 9x ; gouvernance (locale) et vision de long terme 6x ; régule les flux 4x ; respect environnement 3x ; réserver plutôt que payer, accès gratuit 2x ; emplois 2x ; tourisme de qualité 1x ; équilibre différentes fonctions du site 1x	Coûts 9x ; mise en œuvre complexe, difficile... 7x ; réservation = moins de spontanéité 4x ; difficile de faire comprendre la nécessité d'œuvrer ainsi 1x ; aucun point négatif 1x	11x	0x

Dans ce tableau, l'indication « ...x » correspond au nombre d'occurrence de réponses.



Notons toutefois que certaines personnes ont fait plusieurs choix puisqu'il y a plus de réponses que de participants au questionnaire. A la question 3, trois personnes ont choisi de rejeter le scénario 1 et le scénario 3. A la question 4, les deux votes pour le scénario 3 ne sont pas exclusifs car les votants ont aussi choisi un autre scénario. De plus, quatre personnes ont choisi simultanément les scénarios 2 et 4.

Enfin, il était demandé, pour clore cette partie sur les scénarios, de les classer du meilleur au plus mauvais. En première position, on retrouve 11 votes sur 14 attribués au scénario « domestication du tourisme ». Viennent ensuite les scénarios « Rompre avec le tourisme » et « Vivre avec le tourisme » et c'est, enfin, le scénario « exploitation du tourisme » qui déplait le plus. Ce résultat reflète bien le sentiment qui a été partagé par plusieurs personnes à la suite de ces questionnaires. En effet, ils sont quelques-uns à avoir émis leurs craintes quant à une gestion par un privé et aux dérives que cela pourrait engendrer.



Les échanges qui ont eu lieu suite à cette étape ont porté principalement sur cet aspect et lorsque cette crainte a été évoquée, presque l'ensemble des participants a acquiescé d'un mouvement de tête pour marquer son accord avec celle-ci. Le risque principal concerne le fait qu'une gestion qui se devrait d'être rentable pour un investisseur ne fasse passer la préservation du site

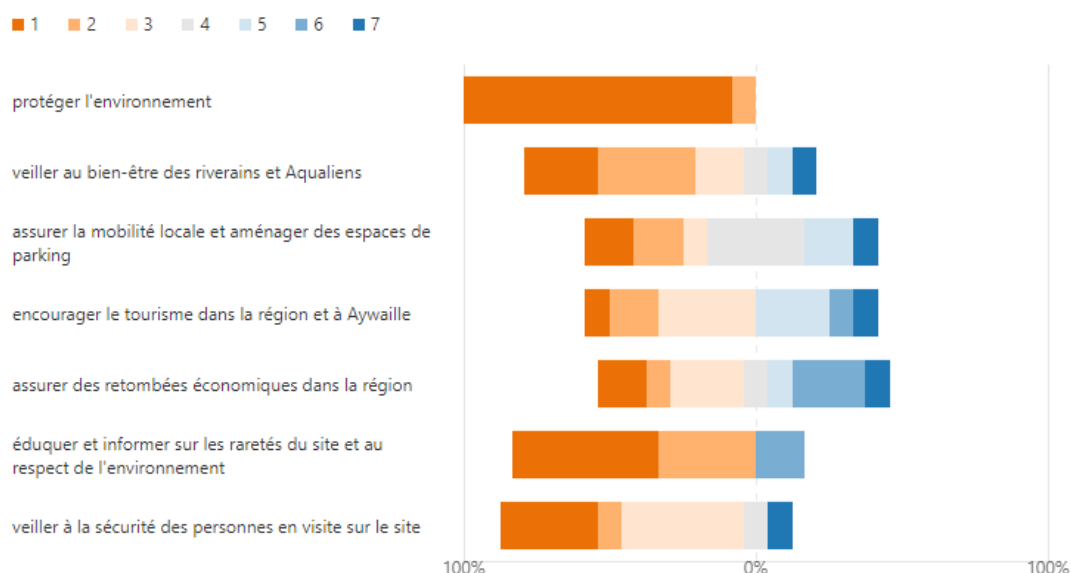
et sa pérennité au second plan. Les éléments qui ont aussi été évoqués par certains acteurs concernent le fait qu'il y ait une plus grande variété d'usagers qu'avant et que cela complique la tâche en terme de gestion. Il a également été mentionné qu'il serait nécessaire d'instaurer une gouvernance et de sortir de la gestion d'urgence. Enfin, l'un de nos invités a précisé que ce qui comptera avant tout, c'est de savoir le nombre de visiteurs qu'il y aura (selon l'étude environnementale commandée qui devrait permettre de déterminer un quota) avant de pouvoir se prononcer sur le type de format que devra prendre la gestion du site.

Afin de faire avancer la réflexion à avoir sur la problématique qui nous occupe, nous avons proposé aux participants de tenter de dresser les contours d'un nouveau scénario sur base de leurs échanges et au moyen de leurs réponses aux questions posées dans le questionnaire constitué de critères auxquels réfléchir dans la formulation d'un scénario. Il était d'abord demandé à chacun de s'identifier au sein d'une des quatre catégories d'acteurs que nous avons établies : acteurs décideurs, acteurs régulateurs, utilisateurs, acteurs impactés (tout en gardant l'aspect anonyme des réponses).

Afin de définir un objectif de gestion du site, nous avons proposé de classer par ordre de priorité différents aspects à considérer dans la future gestion du site.

2. Classer, par ordre de priorité, les objectifs à poursuivre à vos yeux pour le futur du Ninglinspo.

[Plus de détails](#)



A l'analyse des résultats du questionnaire, c'est sans aucun doute la préservation de l'environnement qui fait l'unanimité suivie de l'importance d'éduquer et informer les visiteurs dans le cadre d'une éducation à l'environnement et, ensuite, de veiller à la sécurité des personnes en visite sur les lieux. Ces informations peuvent être aisément rapprochées du résultat

obtenu dans les scénarios qui mettaient en exergue l'importance de préserver l'environnement et d'intensifier l'aspect pédagogique dans le scénario « domestication de l'environnement ».

Durant les échanges oraux qui se sont tenus, certains acteurs ont souhaité manifester à nouveau l'importance qu'il fallait accorder à l'environnement qui, s'il était bien pérennisé, permettrait également de maintenir une activité touristique sur place. L'inverse étant, lui, plus difficile car un excès de visiteurs risquerait de compromettre la pérennité des lieux en l'état. Pour le Bourgmestre, il est également essentiel, voire primordial, de s'assurer de veiller à la sécurité des personnes en visite sur les lieux ainsi qu'aux alentours car c'est le rôle des autorités communales, leur responsabilité étant engagée.

Durant cette phase des échanges, les participants ont aussi pu découvrir le résultat de la question 4 qui portait sur l'horizon temporel pour la prise de décisions. Ce qui en est ressorti, c'est qu'il fallait poursuivre deux objectifs : celui de court terme pour sortir de l'urgence et apporter des solutions provisoires à la prochaine saison touristique et celui de long terme pour prévoir un projet plus complet et global qui permettrait de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

4. Selon vous, en suivant quel horizon temporel faudrait-il prendre les décisions qui s'imposent au sujet du Ninglinspo ?

[Plus de détails](#)

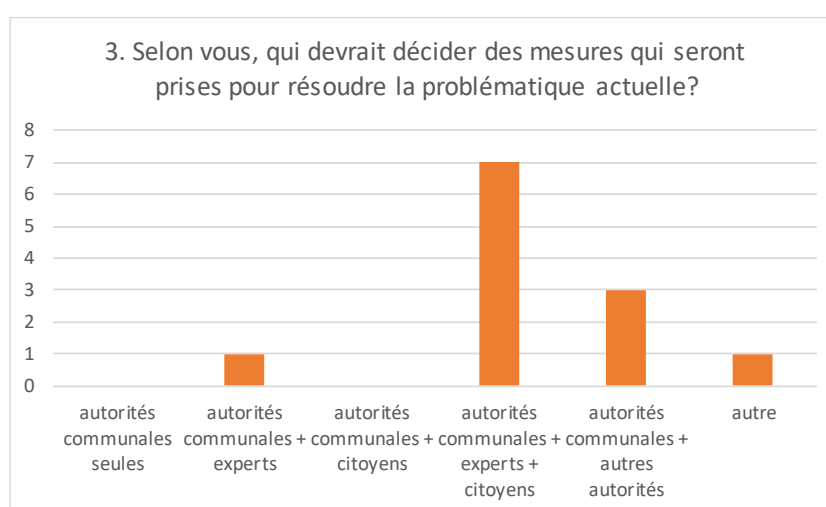
 Insights

	2 ans	10
	5 ans	1
	10 ans	1
	plus...	0



Au final, au terme des échanges, l'ensemble des participants a marqué son accord sur la proposition suivante d'objectifs à poursuivre : ***Veiller à la préservation de l'environnement, ce qui permettra aussi de pérenniser le tourisme + essentiel: assurer la sécurité dans et en dehors du site (nécessite un travail d'information vu la variété des visiteurs: pédagogie et non rébarbatif): trouver un équilibre et un compromis entre ces différents aspects. A court terme: gestion des flux touristiques et sortir de l'immédiateté. Ensuite, réfléchir le plus rapidement possible (horizon temporel de deux ans) à un projet sur le long terme.***

La troisième question s'intéressait au **principe de gouvernance** puisqu'elle portait sur les personnes à qui devraient revenir les décisions concernant cette problématique. L'unanimité des invités s'est accordée sur le fait qu'il devrait y avoir d'autres catégories de personnes que les autorités communales à associer au processus. Sept personnes se sont prononcées pour que ce soient pris en compte les avis des citoyens et des experts (en effet, dans « Autre », une personne a mentionné les mêmes éléments que la 4^{ème} proposition « les autorités communales associées à des experts et des citoyens »). Trois autres estiment que ce sont des autorités supérieures (provinciales, régionales) qu'il faudrait associer à la commune. Une seule se prononce pour ne prendre en compte que les experts en plus de la commune. Enfin, le dernier votant ayant choisi « autre » y a mentionné « toutes les personnes concernées ».



Les échanges qui ont suivi ont fait état de la difficulté d'associer des citoyens en raison du peu d'intérêt de ceux-ci pour d'autres problématiques que celles qui les concernent directement ainsi que leur motivation rapidement en déclin au fur et à mesure que le temps passe. Toutefois il ressort clairement que leur avis compte et qu'il faut les consulter particulièrement parce que, comme nous l'a mentionné un des experts, il s'agit d'un patrimoine commun. Une piste évoquée concerne la possibilité d'associer les deux commission citoyennes actives dans le domaine pour associer les citoyens motivés dans la réflexion et, pourquoi pas, un groupe de travail sur du plus long terme (PCDN = Plan Communal de Développement de la Nature et PCDR : Plan Communal de Développement Rural).

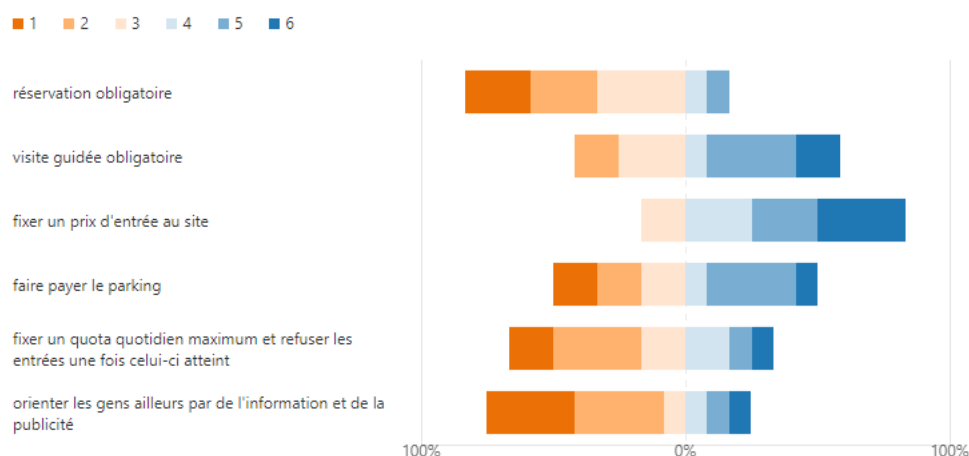
Les autorités supérieures ont été mentionnées comme importantes puisqu'elles sont en charge d'une partie des missions sur place (le DNF par exemple puisqu'il s'agit d'une forêt avec comme règlement le code forestier). Les divers intervenants ont fini par préciser qu'il y avait **deux phases au processus** : une phase de réflexion durant laquelle il est important d'associer tout le monde et une phase de décision qui devrait rester aux mains du Conseil communal.

La conclusion établie en commun pour cet aspect est donc la suivante : **Commune + experts + autorités supérieures (Région Wallonne) avec rôle du DNF qui doit évoluer (plus de contrôle, pédagogue, accompagnant) + les citoyens (car c'est un patrimoine commun) pour la phase de réflexion ! Phase de décision reste le conseil communal. (Niveau de l'exécution : consulter aussi ceux qui seront en charge de l'exécution des décisions dans la pratique)**

C'est ensuite sur le sujet le plus débattu depuis le début de la problématique que nos participants ont pu se prononcer et échanger : **les moyens à utiliser pour réguler le nombre de visiteurs sur le site**. Les résultats du questionnaire montrent une préférence pour des pistes de régulation gratuites telles que devoir réserver sa visite, travailler sur l'information en amont et orienter les gens ailleurs, fixer un quota maximum par jour et puis refuser les entrées.

5. S'il fallait réduire la fréquentation sur place, comment procéder ? Classer ces propositions par ordre de préférence en attribuant le chiffre 1 à votre choix préféré et le chiffre 6 à celui qui vous agréait le moins.

[Plus de détails](#)



Pour plusieurs participants, il y a clairement une volonté de maintenir l'accès gratuit au site car il en a toujours été ainsi. Toutefois cette décision dépendra évidemment des aménagements qui seront réalisés car s'il faut investir beaucoup d'argent, il faudra bien compenser cela d'une manière ou d'une autre. L'autre critère qui entre en jeu aussi concerne l'importance de la contrainte qu'il faudra fixer : plus le nombre de visiteurs acceptés sera restreint, plus il faudra contrôler.

Actuellement, la Maison du Tourisme travaille déjà en amont via une information destinée à envoyer les gens ailleurs. Concernant le parking, il a été mis en évidence durant les échanges qu'il ne faut pas négliger que lorsqu'un parking est payant, le parking sauvage augmente. Il sera donc nécessaire de l'empêcher sur la grand-route au moyen d'aménagements adéquats. Il a été évoqué d'essayer de s'associer le soutien d'opérateurs touristiques importants tels que les

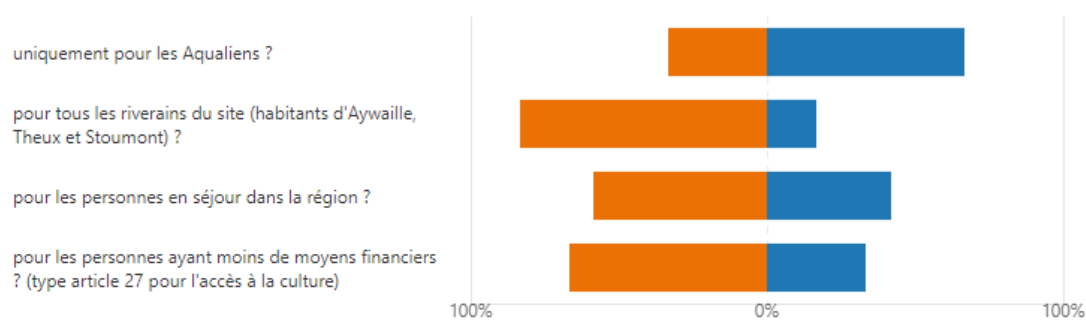
agences de location de gîtes pour qu'ils diffusent eux aussi une information juste et orientée selon les problématiques en cours.

Enfin, si des décisions devaient être prises concernant un éventuel paiement de prix d'entrée ou de parking pour compenser les investissements sur place, la majorité des participants estimaient important de favoriser certains publics. Dans nos propositions, celles qui ont eu le plus de succès ne concernaient pas seulement les Aqualiens.

6. Si le site et/ou le parking devenai(en)t payant(s), faudrait-il procéder à une discrimination positive vis-à-vis de certaines personnes (c'est-à-dire proposer une formule préférentielle ou gratuite)?

[Plus de détails](#)

■ Oui ■ Non



En conclusion, idéalement, il faudrait **privilégier les solutions gratuites: réservation, orienter les gens ailleurs, visites guidées. Mais cela nécessite plus de contrôle. Si le parking devenait payant, nécessité de « bloquer » les parkings sauvages + dans tous les cas : favoriser certains visiteurs (riverains des trois communes, personnes en séjour sur place, personnes aux moyens financiers réduits).**

Parmi les questions exploratoires que nous avons proposées pour éclairer quelles pistes envisager dans la régulation des visiteurs sur place, l'une d'entre elles s'intéressait à la possibilité de fermer ponctuellement le site en vue de permettre à la biodiversité de se régénérer. Le résultat rejoint celui de questions précédentes et des choix de scénarios puisqu'une majorité de personnes s'est prononcée en faveur d'une telle mesure. Il y a donc un enjeu de préservation de l'environnement assez récurrent dans les intérêts mis en exergue dans cette problématique « tourisme au Ninglinspo ».

7. Accepteriez-vous que le site soit fermé ponctuellement pour permettre la restauration naturelle de sa biodiversité (sur base d'un avis et suivi par un expert par exemple) ?

[Plus de détails](#)

 Insights



Toutefois, quelques échanges se sont tenus pour préciser cette solution en insistant sur le fait qu’il serait préférable de fermer partiellement le site plutôt que le site complet ponctuellement : il s’agirait donc d’imaginer, sur base des études d’experts, **des limitations d’accès à certaines zones**. Les raisons sont multiples : il y a suffisamment d’espace sur les lieux pour ne pas entraver la visite complète, fermer complètement risquerait d’être difficile à surveiller et gérer et il serait certainement plus légitime et convainquant d’instaurer des espaces en « chantier de restauration naturelle » dont le suivi et l’évolution serait communiqués afin d’encourager chez le public aussi la préservation et le respect.

En conclusion, le panel présent s’est prononcé en faveur de cette proposition : ***Fermetures partielles plutôt que ponctuelles, zone en chantier naturel pour restaurer la biodiversité, ne pas accéder à l’eau (voir l’évolution au fil des saisons + communiquer positivement sur les effets).***

Un autre sujet qui fait débat depuis le début de notre analyse concerne la mixité du public en présence, nous avons donc volontairement demandé aux gens de se prononcer à ce sujet. Le débat ayant déjà été entamé précédemment grâce aux explications de l’échevine du sport sur les discussions en cours dans plusieurs communes au sujet des pistes de vtt et de trial à instituer officiellement pour éviter les dérives des pistes illégales actuelles, peu d’échanges se sont tenus à la découverte du résultat du questionnaire. Certains ont simplement pris la parole pour argumenter leur volonté de restreindre l’accès à des piétons. La difficulté de gérer une telle variété de visiteurs semble être assez problématique sur un tel site et constitue le principal argument pour privilégier les piétons.

8. Parmi les activités proposées ci-dessous, cochez celles que vous souhaitez voir se poursuivre sur le site.

[Plus de détails](#)

- balades piétons, seul ou en gr... 12
- augmenter les pistes pour vtt 0
- activités lucratives privées (rel... 2
- activités sportives organisées (... 2



En conclusion, lors de notre focus group, la majorité des participants s'est prononcée de la sorte : **activités sur le site : Majoritairement restreindre aux piétons: la mixité n'est pas compatible avec les objectifs de protection de l'environnement et le tourisme.**

Les deux questions suivantes que nous avons soumises aux participants concernaient des éléments plus spécifiques de nos scénarios : les toilettes et le parking. Il est clair que dans notre processus de réflexion tel qu'abouti actuellement, ces deux éléments sont considérés comme dépendant d'autres paramètres mais ils peuvent aussi être un moyen de réguler le nombre de visiteurs, en tout cas pour le parking. Il n'y a pas vraiment eu d'échanges sur ces sujets vu les divers doutes qui subsistent quant au nombre de personnes à accepter sur place et aux choix qui en découleront.

9. Faut-il augmenter le nombre de places de parking sur place ?

[Plus de détails](#)

[Insights](#)

- oui 4
- non 2
- cela dépend du nombre de vis... 6



10. Faut-il installer des toilettes publiques sur place ?

[Plus de détails](#)

[Insights](#)

- oui 9
- non 2
- seulement si on fait payer l'ac... 1



Toujours pour approfondir certains aspects des scénarios, trois questions étaient posées au sujet de l'information, de personnel encadrant et de la possibilité d'envisager l'intervention de bénévoles dans cette structure. Celles-ci ont permis de mettre en évidence quelques divergences d'opinion sur les sujets suivants : la nécessaire présence de personnel sur place versus la

croissance dans la suffisance d'outils numériques et des bureaux d'information actuels, les partenariats possibles avec des opérateurs touristiques et des bénévoles pour jouer un rôle proactif et de diffuseurs d'informations correctes et justes, le besoin de personnel pour certains aspects face au manque de moyens financiers pour engager et l'intérêt économique d'avoir une présence sur les lieux pour maximiser les retombées économiques sur l'ensemble de la commune.

11. Faut-il installer un bureau d'informations touristiques sur place ?

[Plus de détails](#)

Insights

● oui	3
● non	4
● seulement si on souhaite dirig...	5



12. Faudrait-il que du personnel "surveillant" circule sur le site pour veiller au respect du lieu, informer les visiteurs et éventuellement organiser des visites guidées ?

[Plus de détails](#)

Insights

● oui	6
● non	0
● uniquement en haute saison	6



13. Etes-vous pour la participation de bénévoles à la gestion et surveillance du site ?

[Plus de détails](#)

Insights

● oui	3
● non	2
● en complément de personnel ...	7



L'envie d'avoir du personnel présent sur place ne manque pas mais il semble que cela soit financièrement ingérable pour une commune. De plus, certains participants rappellent que c'est déjà le rôle de l'agent DNF qui ne sait pas le jouer au regard des diverses autres missions à charge et du manque de personnel là également. Pouvoir profiter de bénévoles sur place pourrait donc être intéressant mais d'autres problématiques s'ajouteraient alors en ce qui concerne leur légitimité, leur pouvoir et les risques qu'ils pourraient prendre face à certains publics. Des exemples d'expériences réussies dans les Hautes Fagnes ont été évoqués pour justifier l'importance de chercher des solutions innovantes.

En conclusion, ces points de scénarios ont mis en exergue la nécessaire réflexion à poursuivre selon les objectifs qui seront poursuivis sur le long terme. Quelques pistes et points d'attention ont donc servi de conclusion commune pour ces aspects : ***Bureau d'accueil touristique: très cher, info en ligne préalable serait suffisante mais il y a un véritable enjeu à faire augmenter les retombées touristiques sur le reste de la commune voire de la région ; Plutôt pour avoir du personnel sur place mais comment financer cela? Bénévoles peuvent être utiles mais nécessité de connaître plusieurs langues – horaires vastes (we + longues journées donc 1 seule personne ne suffit pas) + légitimité des personnes en place (attention bénévoles) mais possibilité de former comme par exemple dans les Fagnes: guides+surveillants auxiliaires.***

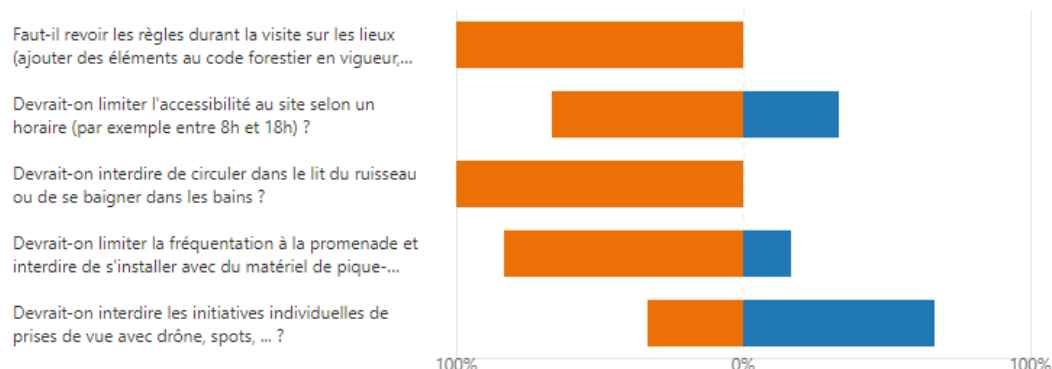
Par ailleurs, nous avons souhaité que les participants se prononcent sur le levier d'action principal relevé durant notre analyse institutionnelle, celui des règles en vigueur étant donné le flou qui avait été mis en exergue par bon nombre de personnes rencontrées. L'ensemble des participants s'accordent sur le fait qu'il faut, en effet, revoir celles-ci. À nouveau, un problème structurel de moyens intervient à cet égard puisqu'il semble inutile d'instaurer des règles si l'on n'a pas du personnel pour surveiller leur respect et éventuellement sanctionner les excès. Durant le bref échange qui s'est tenu à ce sujet, il a été proposé, à nouveau, de faire intervenir des citoyens ou utilisateurs du site pour aider les autorités communales dans cette tâche et pourquoi pas tenir un rôle actif dans la diffusion d'informations plus justes et complètes à ce sujet.

Tout le monde est d'accord pour changer certaines règles dans le code forestier (c'est d'ailleurs une réflexion en cours à la Région Wallonne). Tous sont aussi d'accord pour interdire l'accès au ruisseau. Seulement 8 personnes sur 12 trouvent opportun de fixer un horaire de fréquentation, 10 personnes sur 12 se prononcent en faveur d'une limite dans la pratique du pique-nique (longue durée) et 4 personnes sur 12 pour limiter les prises de vues avec matériel professionnel qui pourrait déranger les autres usagers. De nouveau, ces résultats sont cohérents avec ceux qui ont précédé et qui montraient un intérêt important pour la préservation de l'environnement en présence sans pour autant entraver la découverte du site par des visiteurs. Il s'agit donc bien de trouver des compromis acceptables entre tous ces aspects.

14. Comment vous positionnez-vous concernant ces quelques aspects liés à la fréquentation du site?

[Plus de détails](#)

■ Pour ■ contre



En conclusion, la réflexion doit se poursuivre, et pas seulement à l'échelle locale puisque le groupe de participants a plutôt conclu qu'il faudrait d'abord se prononcer sur l'échelle de gouvernance qui devrait se charger de cette réflexion. Toutefois des pistes sont avancées pour innover dans cette réflexion à mener : **Réflexion locale ou Wallonne? Faire intervenir le citoyen pour influencer positivement les touristes (influenceurs proactifs et positifs) + partenariats avec les opérateurs touristiques qui profitent du site.**

En lien avec le scénario de « domestication du tourisme », une question était posée dans cette partie concernant la nécessité ou non d'accentuer l'aspect culturel et pédagogique du site. Aucun doute, cette volonté fait l'unanimité mais les mêmes difficultés apparaissent quand il s'agit d'envisager la manière d'instaurer cela : le coût du personnel nécessaire, d'autres aspects à gérer plus urgemment, la complexité des demandes de subsides.

15. Faut-il accentuer l'aspect pédagogique et culturel du site en améliorant l'offre d'informations sur place, en proposant des visites guidées et une offre pédagogique à destination d'écoles et groupes afin de mieux faire connaître le patrimoine rare en présence ?

[Plus de détails](#)

● oui 12
● non 0



Une problématique énormément mise en avant au sujet du Ninglinspo concerne la communication et la régulation de l'information. Celle-ci a d'ailleurs été maintes fois évoquée dans les échanges sur d'autres sujets car il semble que cela influence fortement la fréquentation, les pratiques sur le site, la connaissance et l'application des règles en vigueur, ... Là aussi, le

problème est complexe car les lois concernant la liberté d'expression et la liberté de la presse ne relèvent pas d'une commune, évidemment. Il faut, de plus, des moyens financiers pour pouvoir dédier du personnel à cet effet car c'est un travail quotidien de contrer l'information incorrecte ou néfaste. Un élément central qui est admis par tous les participants est la nécessité de ne pas volontairement faire la publicité du site car cela aura déjà un gros impact en termes de fréquentation. De nouveau l'idée d'être proactifs, de mener des partenariats avec divers acteurs et d'inclure les usagers et citoyens dans la réflexion a été émise pour aider les autorités dans toute cette gestion.

16. Faudrait-il envisager de réguler la diffusion d'informations sur le site (publicité volontaire et non officielle, promotion d'activités non autorisées, ...) ?

[Plus de détails](#)

 Insights



Pour conclure, nous avons voulu savoir quels étaient les défis les plus importants à relever pour parvenir à des solutions dans la problématique qui nous occupe. Ils sont nombreux vu la complexité de la situation, le nombre d'acteurs en présence et les diverses interactions entre aspects du dilemme social. Le plus important semble concerner les moyens financiers à disposition et la difficulté d'en obtenir d'autres tout en maintenant la volonté de ne pas rendre le site payant.

17. Classez par ordre d'importance les limites/difficultés à la mise en place du projet de gestion du Ninglingspo. Attribuez le chiffre 1 à ce que vous estimez comme le plus important et le chiffre 7 à ce qui impacte le moins l'avancement du projet.

[Plus de détails](#)

1 2 3 4 5 6 7

le coût (personnel, aménagements, gestion,...)

le manque de temps (analyse du problème, réunions, réflexion et mise en place,...)

problématique à plus large échelle que la commune et difficultés d'impact sur cela

manque d'informations et de connaissances sur les sujets liés à la problématique

complications légales, administratives et bureaucratiques

acceptabilité et légitimité des décisions à prendre ou prises vis-à-vis des citoyens

difficultés à se mettre d'accord entre acteurs vu la quantité et pluralité de ceux-ci



Ensuite, cela a déjà été mentionné également, il est clair que diverses sous-problématiques relèvent d'autres niveaux de pouvoir ou acteurs que la commune seule. Ces éléments impactent aussi la facilité de trouver des accords car le nombre de personnes légitimes à participer à la réflexion impacte forcément le processus de réflexion. Un élément qui n'était pas proposé dans la question mais qui a été évoqué concerne l'incertitude de la tournure que prendront les choses à l'avenir. La réflexion est aussi importante à cet égard : faut-il absolument changer beaucoup de choses si la situation de crise de cet été 2020 n'était due qu'à la crise sanitaire et ne venait pas à se reproduire ? A ce sujet, certains participants sont en désaccord : ils mentionnent que le problème était préexistant aux restrictions sanitaires et qu'il faut donc de toute façon agir.

Pour conclure, nous pouvons avancer que la réflexion est bel et bien en cours entre divers acteurs qui faisaient partie des participants. Certains citoyens étaient présents mais pas en suffisance pour que ce panel soit réellement représentatif statistiquement. Les démarches restent donc à poursuivre si l'on souhaite réellement inclure l'avis de ceux-ci dans la réflexion de fond. Parmi les experts et autorités présents, une volonté d'échanger de bonnes idées et de justifier et faire évoluer certains points de vue nous a montré qu'un travail en collaboration était possible et serait même probablement intéressant pour parvenir à construire cette solution complexe que la problématique nécessite. Pour faire lien avec notre cadre théorique, au regard de ces échanges et informations reçues dans le cadre de ce focus group, nous pensons qu'un tel site relève déjà d'une certaine forme de gouvernance polycentrique vu l'étendue et la diversité des problématiques en présence dans notre cas d'étude : code forestier, information et publicité, mobilité, secteur touristique, patrimoine classé, environnement, ... Les diverses problématiques au cœur du dilemme social présenté préalablement (mobilité, communication, règles et surveillance, environnement, ...) pourraient alors constituer des arènes d'action à analyser plus en profondeur, individuellement, afin d'affiner la compréhension de celles-ci pour réfléchir à des solutions adéquates les concernant.

8. Discussion : apports, limites et perspectives de la recherche

Arrivée au terme de notre processus de recherche, nous allons à présent tenter d'en dresser le bilan en nous intéressant aux apports, limites et perspectives qui en découlent. À cet effet, nous allons commencer par revenir sur nos choix théoriques avant d'évoquer notre partie empirique au regard de ses trois grandes étapes : analyse institutionnelle, conception de scénarios et délibération de ceux-ci lors d'un focus group.

Lorsque nous avons choisi de nous intéresser à la problématique de sur-affluence dans le Vallon du Ninglinspo, il nous a rapidement semblé évident d'évoquer cette situation sous le prisme des travaux d'Elinor Ostrom concernant la gouvernance des biens communs. Vu la densité et l'étendue de ses recherches à ce sujet et la reconnaissance de celles-ci, nous avons vite compris que cela nous fournirait une base scientifique très intéressante et utile afin de déterminer avec plus de précision à la fois la ressource à laquelle nous nous intéressions, le dilemme social que nous souhaitions traiter et de potentiels leviers d'action à mobiliser pour tendre vers des solutions de gestion durable du site.

En effet, par la mobilisation de son cadre conceptuel, nous avons pu éclairer les enjeux de la situation, déterminer les acteurs impliqués et leurs interactions ainsi que les diverses dimensions conflictuelles en présence. Par ailleurs, par sa remise en question du modèle classique en économie concernant la gestion de ressources naturelles, il nous a dès lors été aisé d'imaginer en complément un processus empirique original et inspiré des outils de l'économie écologique délibérative (analyse institutionnelle, proposition de scénarios, processus participatif de délibération).

En ce qui concerne notre analyse institutionnelle, présentée au moyen du cadre IAD défini par Elinor Ostrom, nous pouvons tirer plusieurs enseignements de cette méthode : le cadre est effectivement bien adapté à une ressource naturelle grâce à la prise en compte des facteurs externes qui l'influencent, de la constellation d'acteurs qui gravitent autour et des résultats obtenus par la gestion actuelle. Cet outil permet d'interpréter les discours des entretiens semi-directifs et de dresser ainsi un diagnostic précis du dilemme social qui nous préoccupe, au regard de multiples points de vue, vu la variété d'acteurs rencontrés, pour pouvoir dégager des pistes de solutions selon les différents niveaux du problème.

Cela nous amène à penser qu'il serait toutefois intéressant d'affiner notre analyse en décortiquant la problématique, que nous avons étudiée dans sa globalité, en plusieurs sous-ensembles dédiés chacun à un de ses aspects. En effet, comme le précise M. Isaurralde (2015), *« Si cette grille de lecture paraît simple, il ne faut pas oublier que les arènes d'action sont multiples et parfois interdépendantes. Qui plus est, elles existent à tous les niveaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'appréhender plusieurs arènes dans leur fonctionnement propre et dans leurs connexions séquentielles, simultanées, synchronisées avec d'autres arènes [Ostrom, 2007, p. 43]. Ceci est d'ailleurs rendu possible par la participation des individus à plusieurs arènes »*.

De plus, notre analyse institutionnelle présente des limites matérielles liées non seulement au temps dont nous disposions mais également au contexte de crise sanitaire qui avait cours durant notre processus de recherche : certains acteurs n'ont pas pu être rencontrés ou en nombre insuffisant (acteurs économiques, citoyens, riverains, usagers) ; analyse principalement ancrée localement alors que certaines interactions relèvent d'une gouvernance et d'une gestion décentralisées, à une autre échelle. Par ailleurs, nous avons abordé ce phénomène en pleine expansion et médiatisation de celui-ci et cette dynamique n'a pas toujours été évidente à observer tant son évolution impactait le comportement de certains acteurs et le sujet était au cœur des débats locaux. Il a donc été nécessaire de prendre du recul avec la situation pour éviter toute normativité dans sa description mais cela a également permis de révéler toute l'utilité et l'urgence de notre travail.

Pour poursuivre sur cette lancée, nous avons choisi d'orienter notre recherche vers une finalité d'aide à la décision. Nous avons en effet récolté beaucoup d'informations durant notre phase d'entretiens qui pouvaient dès lors être mobilisées pour poursuivre la recherche de solutions, en affinant et précisant de plus en plus celles-ci, à la façon d'un entonnoir. C'est ainsi que les outils et méthodes prônées par l'économie écologique ont aisément trouvé leur place au sein de notre procédure. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, l'intérêt de s'orienter vers un processus participatif est multiple : légitimité des décisions, critères de décisions variés, ...

Au départ des propositions d'acteurs rencontrés, nous avons donc pu rédiger plusieurs scénarios de futurs possibles dans le Vallon du Ninglinspo. Sans reprendre de manière exhaustive l'ensemble des idées formulées, nous avons tenté de soumettre à la délibération des récits balayant un maximum d'éléments qui constituaient des enjeux de gouvernance et de gestion du site : aménagements, régulation de l'accès, moyens de préserver l'environnement, usages autorisés, mobilité, ... Cette méthodologie nous a semblé intéressante parce qu'elle permet aux personnes consultées de « visualiser », d'imaginer ce que serait le(s) changement(s). Néanmoins, dans une recherche où l'on disposerait de plus de temps, nous pensons qu'il serait intéressant, après une première consultation, de pouvoir les retravailler au regard des remarques formulées pour gagner encore en réalisme, précision et finesse dans leur narration.

Enfin, en ce qui concerne notre processus délibératif, il nous semble essentiel, avant tout, d'insister sur le fait que celui-ci n'a pas pu se tenir dans des conditions optimales en raison des restrictions sanitaires en cours. Par ailleurs, la proportion de personnes présentes par catégorie d'acteurs n'était pas équitable. Nous estimons que les citoyens et riverains étaient sous-représentés par rapport aux acteurs décideurs et régulateurs (autorités et experts). Le processus « en ligne » rendait donc déjà les échanges assez « artificiels » et ce déséquilibre entre

participants a certainement renforcé la difficulté à prendre la parole pour certains invités. Malgré tout, puisque nous avons imaginé un processus d'échanges soutenu par un questionnaire individuel, chacun de nos participants a pu se prononcer anonymement et le résultat a été intéressant à analyser car il a permis de mettre en exergue les éléments à rejeter, ceux à garder et ceux qui devraient être encore appréhendés plus précisément.

Il aurait également été intéressant de bénéficier de la présence d'acteurs concernés par le sujet à une autre échelle que locale. En effet, nous l'avons déjà évoqué, de telles problématiques ne se retrouvent pas uniquement sur le site du Ninglinspo à Aywaille. Récemment, nous avons pu voir d'autres bourgmestres prendre des mesures et alerter l'opinion publique en raison de l'affluence considérable de touristes notamment dans les alentours de Bouillon sur les sites très connus et plébiscités du Tombeau du Géant ou de la balade des échelles. Encore plus récemment, durant les vacances d'hiver, les autorités communales de la région des Hautes-Fagnes ont également pris des arrêtés visant à limiter l'accès aux sites trop fréquentés en raison de la présence de neige.

Afin de réellement instaurer une dimension participative au processus, nous pensons qu'il faudrait poursuivre la démarche plus en profondeur, pourquoi pas sous plusieurs formes : cibler les riverains via un questionnaire quantitatif ou une consultation publique pour évoquer certains aspects de la problématique et récolter des avis sur certaines propositions d'aménagements ; inviter les commissions consultatives communales à réfléchir à la thématique du Ninglinspo et plus globalement du tourisme naturel (Programmes Communaux de Développement de la Nature et de Développement Rural – PCDN et PCDR).

En conclusion, nous estimons que cette étape de notre processus de recherche a tout de même servi de complément utile aux démarches précédentes. Elle a effectivement permis aux divers acteurs d'être confrontés aux avis de l'ensemble du panel présent, de justifier leurs choix s'ils le souhaitent et certains échanges ont d'ailleurs permis d'éclairer des propositions par plus de précision et de détail. Enfin, nous pensons que la procédure d'avancement « en entonnoir » s'est révélée constructive puisqu'au fur et à mesure du processus, certaines possibilités d'actions se sont précisées et d'autres ont montré leurs limites.

9. Conclusion

C'est avec un petit « goût de trop peu » que nous avons clos notre processus de recherche concernant les défis que représente l'expansion du tourisme dans un site naturel classé. En effet, comme nous l'avons expliqué préalablement, il nous semble judicieux et nécessaire de poursuivre les démarches que nous avons entamées pour parvenir à construire des solutions complexes et innovantes qui permettront à la fois de concilier le développement d'une activité touristique et récréative tout à fait positive et le respect et la préservation des environnements et écosystèmes rares dont nous sommes tous les garants.

Par ce travail, nous avons découvert qu'une multitude de solutions existent et sont envisageables pour gérer des ressources communes telles que le Vallon du Ninglinspo mais qu'elles sont le résultat d'un long travail de réflexion et d'analyse et que leur mise en œuvre est un processus énergivore qui nécessite une vision holistique des problématiques à traiter. A cet égard, les outils de l'économie écologique que nous avons tenté d'utiliser nous ont été d'une grande utilité et se sont montrés efficaces tant en termes d'inclusion des diverses parties prenantes qu'en ce qui concerne la variété de critères de décision et d'éléments d'analyse qu'ils permettent de mobiliser. Nous sommes toutefois bien consciente que nous n'avons qu'entamé le travail de réflexion qui, nous l'espérons, sera poursuivi.

A la question de recherche que nous nous posions - « *Quelle forme de gouvernance et quelles institutions économiques destinées à la gestion d'un bien commun peuvent répondre aux défis de l'expansion du tourisme dans le Vallon du Ninglinspo à Aywaille ? Elaboration et confrontation de scénarios au moyen des outils proposés par l'économie écologique délibérative* » - nous n'avons pas, à ce stade, la réponse complexe et innovante qui serait attendue. Néanmoins notre recherche aura peut-être permis de définir des horizons souhaités et d'exclure des éléments qui seraient ressentis comme néfastes et indésirables aux yeux des acteurs que nous avons pu impliquer.

La question de la fréquentation récréative de nos forêts et de notre environnement naturel ne se limite pas au seul site du Ninglinspo. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué à plusieurs reprises cette année par la Ministre wallonne en charge de l'environnement et ce n'est certainement pas un hasard si la Wallonie s'est dotée d'une charte intitulée « *Apaisons la forêt : les clés du respect et d'une bonne cohabitation* »³¹ en ce mois d'avril 2021. Celle-ci a été massivement diffusée par le SPW Environnement et Visit Wallonia afin de viser une meilleure cohabitation des

³¹ La charte est disponible en annexe.

usagers de la forêt et des espaces naturels dans un souci « *d’assurer la coexistence harmonieuse des différentes fonctions de la forêt* » (Wallonie.be, 2021).

A notre échelle locale, en ce qui concerne la commune d’Aywaille, nul doute que le tourisme et les activités qui y sont liées poursuivront leur expansion. En effet, nous l’avons déjà mentionné, les chiffres croissants de nuitées sur le territoire parlent d’eux-mêmes et cela, bien avant la crise sanitaire. Par ailleurs, au regard du Schéma de Développement Territorial de l’Arrondissement de Liège (Liège Métropole, 2017) ainsi que du plan stratégique transversal de la majorité communale et du Plan d’Action en faveur de l’Energie Durable et du Climat de la commune d’Aywaille (2020)³², il apparaît clairement que, notamment par la volonté des autorités de miser sur le tourisme pour développer l’activité économique, le nombre d’usagers de sites tels que celui du Ninglinspo sera croissant. La réflexion concernant la conciliation entre activité économique et préservation de l’environnement prend donc tout son sens.

Nous espérons donc que le travail se poursuivra, à différentes échelles, afin de proposer des alternatives de visites aux touristes pour éviter la saturation de sites, trop plébiscités, tels que le Ninglinspo ; afin également d’améliorer le respect de certains usagers envers l’environnement par une meilleure information et par des activités éducatives et pédagogiques ; et enfin, pour permettre aux générations futures de profiter elles aussi de telles merveilles. Gageons que ces objectifs soient partagés par bon nombre des parties prenantes que nous avons eu l’occasion de rencontrer et que leur volonté soit similaire.

Nous nous permettons de reprendre ces mots d’Elinor Ostrom pour conclure notre recherche de mémoire car ceux-ci reflètent parfaitement l’objectif que nous nous étions fixé lorsque nous avons entamé ce long parcours : « *Si cette étude ne fait rien d’autre que d’ébranler les convictions de nombreux analystes politiques selon lesquelles la seule façon de résoudre les problèmes de ressources communes est que les autorités extérieures imposent des droits de propriété privés complets ou une réglementation centralisée, elle aura atteint un objectif majeur* » (Holland & Sene, 2010).

³² Des extraits de ces documents sont disponibles en annexe.

10. Bibliographie

10.1. Livres

ALIER J.M., (2014), *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Paris, Les Petits Matins.

ATTAC, (2012), *La nature n'a pas de prix – les méprises de l'économie verte*. Editions Les liens qui Libèrent.

CORIAT B., (2015), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Mayenne, Editions Les Liens qui Libèrent.

DAUM T. & GIRARD E., (2018), *Du voyage rêvé au tourisme de masse*. Paris, CNRS Editions

DE WASSEIGE Y., (2012), *Comprendre l'économie politique*. Mons, Editions Couleur livres Asbl.

DOUAI A. & PLUMECOCQ G., (2017), *L'économie écologique*. Paris, Editions La Découverte, (Repères).

GADREY J. & LALUCQ A., (2015), *Faut-il donner un prix à la nature ?*. Paris, Les Petits Matins

OSTROM E. & GARDNER R. & WALKER J., (1994), *Rules, Games, & Common-Pool Resources*. (pp. 23-50). University of Michigan Press.

OSTROM E., (2010), *Gouvernance des biens communs*. Bruxelles, Editions De Boeck Université.

OSTROM E., (2020), *Discours de Stockholm, en réception du Prix Nobel d'économie 2009 (Préface de Benjamin Coriat)*. Caen, C&F Editions, (Interventions).

10.2. Thèses et mémoires

BECO C., (2019), *Les modalités d'existence de l'eau mobilisées dans le cadre d'un Parc naturel wallon en vue d'une participation citoyenne*, Mémoire de Master, Arlon, Université de Liège.

MERINO-SAUM A., (2015), *Vivre avec le feu en région méditerranéenne : une approche participative multicritère et multi-scénarios appliquée au cas du massif des Maures (Var, France)*, thèse de doctorat, Rambouillet, Université de Paris-Saclay.

RANVILLE A., (2016), *La coopérative comme institution auto-organisée. Une analyse conceptuelle et empirique de l'approche d'Elinor Ostrom*, Mémoire de Master, Grenoble, Ecole de Management.

ROMAN P., (2015), *L'analyse des transferts d'eau inter-bassins au défi des conflits et de la justice environnementale. Le cas du fleuve Sao Francisco (Nordeste du Brésil)*, thèse de doctorat, Rambouillet, Université Paris-Saclay (pp. 277-296).

SCHROEDER E., (2018), *Le développement durable : De la richesse du concept à la pauvreté de sa mise en œuvre*, Mémoire de Master, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

SENO AVLES D., (2018), *Participation et tourisme : quelle place pour la population ? Une étude exploratoire d'initiatives participatives au Brésil*, thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul Valéry (pp. 19-68).

10.3. Articles

AMI D. & ROUCHIER J. & CALANDRA S., (2018). Un diagnostic de gouvernance basé sur le discours des acteurs : le cas du littoral marseillais « côté mer ». *Vertigo*, Vol.18, n°2, 09/2018, in *Erudit*, <http://www.erudit.org>, consulté le 29 novembre 2020.

BAUWENS T. & MERTENS S., (2015), « Economie sociale et transitions polycentriques » in DE KEULENEER et al., *La Croissance : réalités et perspectives*, Charleroi, Université Ouverte, pp. 639-660.

CALVO-MENDIETA I., FROGER G., PETIT O. & VIVIEN F-D., (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ?. *L'Economie politique*, n°69, 01/2016, pp. 8-23, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 1^{er} janvier 2020.

CAMUS S., HIKKEROVA L. & SAHUT J-M., (2010), « Tourisme durable : une approche systémique », in *Management & Avenir*, n°34, 04/2010, pp. 253-269, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 28 octobre 2019

CERON J.-P. & DUBOIS G., (2000), « Les indicateurs du tourisme durable – un outil à manier avec discernement », in *cahier Espaces*, n°67, 11/2000.

CORIAT B., (2015), « Qu'est-ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ? », in *Les Possibles*, n°5 hiver 2015, in <http://www.france.attac.org>, consulté le 27 juin 2020.

DEL CORSO J.-P. & KEPHALIACOS C., (2012), « Améliorer la gouvernance territoriale de biens publics environnementaux au moyen d'institutions discursives », in *Géographie, économie, société*, vol.14, avril, pp. 393-409, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 26 décembre 2020.

FROGER G. et al., (2016), « Controverses autour des services écosystémiques », in *L'Economie politique*, n°69, janvier, pp. 36 à 47, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 2 janvier 2020.

GADREY J. & LALUCQ A., (2016), « Que valent les méthodes d'évaluation monétaire de la nature ? », in *L'économie politique*, n°69, 01/2016, pp. 76-87, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 18 avril 2020.

GALLET S., (2010), « Combiner tourisme et conservation patrimoniale : exemple d'une gestion écologique de la fréquentation sur le site mégalithique de Carnac », in *Téoros*, Vol. 29, n°2, pp. 139 à 146, in *Erudit*, <http://www.erudit.org>, consulté le 29 septembre 2019.

GODARD O., (2004), « La pensée économique face à la question de l'environnement », in *HAL archives ouvertes*, <http://www.hal.archives-ouvertes.fr>, consulté le 23 septembre 2020.

HARRIBEY J.-M. & TOTSI J., « Les biens communs : un mouvement de communards », in *Les Possibles*, n°5 hiver 2015, in <http://www.france.attac.org>, consulté le 27 juin 2020.

HARRIBEY J.-M., (2011), « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », in *L'Economie politique*, n°49, 01/2011, pp. 98-112, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 6 février 2020.

HESS C. & OSTROM E., (2006), « Cadre d'analyse du bien commun microbiologique », in *Revue internationale des sciences sociales*, n°188, 02/2006, pp. 357 à 372, in *Cairn*, <http://www.cairn.be>, consulté le 2 janvier 2021.

HOLLAND G. & SENE O., (2010), « Elinor Ostrom et la gouvernance économique », in *Revue d'économie politique*, Vol. 120, 03/2010, pp. 441-452, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be>, consulté le 6 février 2020.

ISAURRALDE M., (2015), « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels changements pour l'économie sociale et solidaire ? », in *Revue Française de Socio-Economie*, n°15, pp. 97 à 115, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 27 juin 2020.

LARRERE C., (2006), « Ethiques de l'environnement », in *Multitudes*, n°24, janvier, pp.75 à 84, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 18 janvier 2021.

LEROUX E., (2010), « Stratégie et développement durable : du concept de l'optimum écotouristique à la pratique », in *Management & Avenir*, n°34, 04/2010, pp. 306-317, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 28 octobre 2019.

LEROUX E., (2010), « Vers un tourisme durable ou un écotourisme », in *Management & Avenir*, n°34, 04/2010, pp. 234-238, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 28 octobre 2019.

MARCOTTE P. & BOURDEAU L., (2010), « La promotion des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO : compatible avec le développement durable ? », in *Management & Avenir*, n°34, 04/2010, pp. 270-288, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 28 octobre 2019.

MARCOTTE P., BOURDEAU L. & LEROUX E., (2010), « Branding et labels en tourisme : réticences et défis », in *Management & Avenir*, n°34, 04/2010, pp. 205-222, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 28 octobre 2019.

MERINO-SAUM A. & ROMAN P., (2012), « Que peut-on apprendre de l'économie écologique ? », in <http://www.laviedesidees.fr>, consulté le 2 novembre 2020.

NYSENS M. & PETRELLA F., (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle », in *Revue française de Socio-Economie*, n°15, 01/2015, in Cairn, <http://www.cairn.be>, consulté le 9 février 2020.

OSTROM E. & BASURTO X., (2013), « Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel », in *Revue de la régulation*, n°14, in *Revues.org*, <http://www.revues.org>, consulté le 24 novembre 2020.

OSTROM E. & ELOI L., (2012), « Par-delà les marchés et les Etats. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », in *Revue de l'OFCE*, n°120, 01/2012, pp. 13-72, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 6 février 2020.

OSTROM E., (2011), « Plaidoyer pour la complexité », in *Ecologie et politique*, n°41, 01/2011, in Cairn, <http://www.cairn.be>, consulté le 23 février 2020.

PEREZ R. & PARANQUE B, (2012), « Elinor Ostrom : les communs et l'action collective », in *Revue de l'organisation responsable*, Vol.7, 02/2012, pp. 3 à 10, in Cairn, <http://www.cairn.be>, consulté le 23 juin 2020.

RANVILLE A., (2018), « Mieux comprendre les facteurs de succès de la coopérative avec la théorie de l'auto-organisation d'Elinor Ostrom », in *RECMA*, n°347, 01/2018, pp. 92 à 110, in Cairn, <http://www.cairn.be>, consulté le 27 juin 2020.

RUIZ G., (2013), « Le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique ? », in *Revue internationale et stratégique*, n°90, 02/2013, pp. 97-105, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 29 septembre 2019.

SOMA K. & VATN A., (2014), « Representing the common goods – stakeholders vs. citizens », in *Land Use Policy*, n° 41, pp. 325 à 333, in Elsevier.

THEYS J. & VIVIEN F.-D., (2014), « Vers une science de la soutenabilité ? », in *Natures Sciences Société*, Vol.22, avril, pp.303 à 304, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 24 décembre 2020.

VAN DER YEUGHT C., (2009), « La gouvernance du développement durable dans une destination touristique : le cas des Cinq Terres (Italie) », in *Revue de l'organisation responsable*, Vol.4, février, pp. 72 à 84, in Cairn ; <http://www.cairn.be>, consulté le 19 avril 2020.

WOZNIAK S. & BUCHS A., (2013), « Les parcs nationaux aux Etats-Unis et la tragédie des « commons » », in *Revue de géographie alpine*, n°101, Vol.4, in OpenEdition Journals ; <http://www.journals.openedition.org>, consulté le 20 avril 2019.

ZOGRAFOS C. & HOWARTH R. B., (2010), « Deliberative Ecological Economics for Sustainability Governance », in *Sustainability*, n°2, 2010, pp. 3399-3417, in www.mdpi.com/journal/sustainability, consulté le 06 février 2020.

10.4. Autres sources

BORRINI-FEYERABEND G., DUDLEY N., JAEGER T., LASSEN B., PATHAK BROOME N., PHILLIPS A. & SANDWITH T., (2014), « Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action », n°20, Gland, Suisse: UICN, (Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées), <http://www.portals.iucn.org>.

BRUNET S. & DELVENNE P., « Politique et expertise d'usage en situation de haute incertitude scientifique : application de la méthodologie des *Focus groups* au risque électromagnétique », in *Cahiers de Science politique* [En ligne], Cahier n°17, in <https://popups.uliege.be>.

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME, (2016), « Les cahiers du tourisme : tourisme durable », n°13, juin, <http://www.strategie.tourismewallonie.be>.

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME, (2020), « La Wallonie touristique en chiffres », <http://www.strategie.tourismewallonie.be>.

COMMUNE D'AYWAILLE, « Plan Stratégique Transversal », <http://www.aywaille.be>.

D'ANDRIMONT C. & BAUTHIER I., (2014), « Notes de recherche : Tourisme et changement climatique », in *Conférence Permanente du Développement Territorial Région Wallonne*, n°49, décembre, <http://www.cpdw.wallonie.be>.

DARCIS J-M., (2020), interview sur la biodiversité du Ninglinspo dans le reportage de « Quel Temps », RTBF, émission quotidienne du 15 juillet, https://www.rtbf.be/audio/detail_quel-temps?id=2658874

DORZEE H., (2021), « L'appel de la nature », in *Imagine Demain le monde*, n°144, mai-juin, pp. 24-27.

EK Camille : entretiens, *géographe-géologue, spécialiste de notre région. Expert des Grottes de Remouchamps et impliqué dans la mise en valeur du patrimoine géologique et les activités éducatives géologiques de Comblain-au-Pont*.

ETOPIA & AL., (2012), « Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ? Actes du colloque du 9 mars 2012 à Bruxelles », <http://www.etopia.be>.

GREOVA ASBL, (janvier 2020), *Analyse socio-économique d'Aywaille (PCDR)*.

GREOVA ASBL, (octobre 2021), *Opération de Développement Rural (ODR) : réunion de retour suite aux premières consultations citoyennes*.

LIEGE METROPOLE, (2017), « Schéma de Développement Territorial de l'Arrondissement de Liège », <http://www.liege.be>.

MAZZOCATO A., (2020), « Trop de monde au Ninglinspo, c'est la catastrophe : il n'y a désormais plus d'animaux ! », in *La Meuse*, 17 octobre, <http://www.lameuse.be>

PERILLEUX A., (2020), Cours d'*Economie sociale et transition écologique et sociale*, capsules vidéos et cours en ligne via Teams (Master de spécialisation en économie sociale, Uclouvain).

POLSKI M. & OSTROM E., (1999), "An Institutional Framework for Policy Analysis and Design", <http://www.ostromworkshop.indiana.edu>.

QUERIAT S., (2012), « Notes de recherche : le Tourisme, dans le cadre du diagnostic territorial de la Wallonie préparatoire à l'actualisation du SDER », in *Conférence Permanente du Développement Territorial Région Wallonne*, n°30, janvier, <http://www.cpd.wallonie.be>.

RAHIR E. (1920), « La Région de l'Amblève : son origine, ses transformations, son état actuel », Bruxelles, Société « Les Amis de l'Amblève », pp. 74-87.

RAHIR E., (1932), « Pourquoi le pays de l'Amblève doit-il devenir parc national », Bruxelles, Société « Les Amis de l'Amblève », pp. 34-42.

RAHIR E., « Au Pays de l'Amblève : le Ninglinspo ou le Vallon des Chaudières », Bruxelles, Société « Les Amis de l'Amblève ».

ROMAN P., (2020), Cours de *Question écologique, développement durable et décroissance soutenable* (Master en politique économique et sociale, bloc 2, Uclouvain).

SCHOONE C., (2021), « Dans la forêt du futur », in *Imagine Demain le monde*, n°142, janvier-février, pp. 76-83.

SPW ENVIRONNEMENT & COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME, (2021), « Charte « Apaisons la forêt » : les clés du respect et d'une bonne cohabitation », <http://www.wallonie.be>.

VERSCHUEREN E., (2020), « Trop de promeneurs : le Ninglinspo victime de son succès », in *Sudinfo*, 23 juin, <http://www.sudinfo.be>

10.5. Sites Internet

www.Aywaille.be

www.wikipedia.org/wiki/Aywaille

www.biodiversité.wallonie.be

<https://ninglinspo-net.jimdofree.com>

11. Annexes

11.1. Guide d'entretien

- 1) **Quel est votre rapport au site ? Votre rôle ? Quel type d'acteur ? Quel type de fréquentation ?** *(en fonction de l'acteur interrogé, préciser les questions pour mieux comprendre la fonction exercée, la fréquence de visites sur les lieux, l'emplacement de l'habitation si riverain, l'origine si touriste et la façon dont il a eu connaissance du lieu,...)*
D'après vous, à qui appartient le Ninglinspo ? Est-ce un bien public ? Un élément du patrimoine ?
- 2) **Comment décririez-vous le Ninglinspo ? Que représente-t-il à vos yeux ?** *(précisions possibles pour relancer ou approfondir : est-ce un joyau, décevant, surfait, à préserver, utile,...)*
- 3) **Quelle est votre vision pour l'avenir de ce site ? Quelles sont vos craintes ? Vos espoirs ?** *(relances possibles : y a-t-il des éléments qui vous font plus peur que d'autres ? des éléments positifs ? quel problème devrait être réglé en premier ? que pensez-vous de toutes les initiatives individuelles de mise en exergue du site sur Internet et les réseaux sociaux ? pensez-vous que cela influencera la fréquentation future des lieux ?)*
- 4) **Quelles contraintes accepteriez-vous pour sa préservation ?** *(si besoin, précisions avec des exemples : fermeture ? réservation ? comptage et respect strict d'un quota maximum ? études environnementales sur les lieux pour définir des zones à protéger ? ...)*
- 5) **Quelles contraintes n'accepteriez-vous pas pour sa préservation ?** *(rebondir au moyen des réponses précédentes et de ce qui n'aurait pas été évoqué)*
- 6) **Aimeriez-vous pouvoir jouer un rôle (être impliqué) dans sa gestion et les prises de décisions le concernant ?** *(relances possibles : dans quelle mesure seriez-vous prêt à jouer un rôle ? Quel temps accepteriez-vous de consacrer à cela ? Sous quelle forme ?...pour les personnes ayant autorité : comment gérer cette participation ? comment motive les gens à s'impliquer ?)*
- 7) **Qui devrait pouvoir le faire, à votre avis ?** *(sous quelle forme ? Précisez comment vous voyez cette façon de faire... Pensez-vous que ce soit possible ?)*
- 8) **Quel prix seriez-vous prêt à payer pour le fréquenter (pas uniquement monétaire, par exemple limitation de la fréquentation quotidienne...) ?** *(relances et précisions possibles : comment pourrait-on gérer votre proposition ? Comment voyez-vous cela ? Faut-il distinguer les promeneurs locaux des autres touristes ? quelles limites faut-il mettre ? faudrait-il y restreindre certaines activités ? s'adapter aux saisons ? ...)*
- 9) **Quels éléments en font, selon vous, un site exceptionnel ?** *(Pouvez-vous décrire avec précision ce qui rend cet endroit si attirant ? Qu'a-t-il de plus attrayant que les autres endroits de notre région ? Pourquoi y (re)venez-vous ? Que vous apporte-t-il ?...)*

- 10) Quels usages devrait-on pouvoir en faire en priorité ? Lesquels faudrait-il limiter ?**
(certaines pratiques vous semblent-elles en contradiction avec cette promenade ? Avez-vous constaté des choses qui vous ont choquées ? Que voudriez-vous qu'on puisse mettre plus en valeur sur ce site ? qu'en est-il du VTT ? des engins à moteur (quad, moto) ? des barbecues et du bivouac sauvage, des usagers qui viennent y mettre de la musique et boire de l'alcool ? ...)
- 11) Comment décririez-vous la situation actuelle du tourisme dans le Ninglinspo ?**
(positif ? négatif ? les deux ? pourquoi ?)
- 12) D'après vous comment est-on arrivé à cette situation ?** *(en fonction du sujet évoqué par l'acteur : sur-fréquentation ? mobilité ? pollution ?...)*
- 13) Quels sont les éléments/raisons qui ont le plus marqué/impacté cette évolution ?**
(est-ce dû aux rénovations du site ? à la publicité ? aux pratiques des gens ? réseaux sociaux ? bouche à oreilles ? manque de contrôle ? de surveillance ?...)
- 14) Y a-t-il plus de touristes aujourd'hui qu'auparavant ? Sont-ils différents ? En quoi ?** *(pouvez-vous expliquer ce qui vous fait dire cela ? Qu'est-ce qui vous choque le plus ? qu'est-ce que vous trouvez appréciable ?...)*
- 15) Etes-vous satisfait de la façon dont le tourisme est géré (ou non géré) jusqu'à présent ? Pourquoi ?** *(à qui reprochez-vous cela ? Qu'est-ce qui n'est pas fait concrètement d'après vous ? Que souhaiteriez-vous ? De quels moyens faudrait-il se doter pour améliorer les choses ? Quelles sont les difficultés liées au fait que ce phénomène de sur-fréquentation n'est pas propre au Ninglinspo ? La problématique est-elle plus globale ? Comment solutionner cela ? Faut-il investir ? Avoir un employé communal dédié au tourisme communal et à ce genre de site ? ...)*
- 16) Vous sentez-vous inclus/pris en compte dans cette gestion ?** *(êtes-vous informés ? Votre avis est-il demandé ? Quand vous donnez votre avis, est-il pris en compte ? Contraignant ?)*
- 17) Selon vous, qui peut faire évoluer la situation ? Qui a plutôt intérêt à éviter les changements ? Pourquoi ?** *(quelles sont les difficultés qui se posent ? qu'envisagez-vous de faire personnellement ? Comment pourraient contribuer les autres acteurs du tourisme (hôtels, restaurants) ? ...)*
- 18) Quels sont, d'après vous, les facteurs/les causes qui pourraient influencer le plus l'évolution de la fréquentation du site durant les prochaines décennies ?** *(et dans quel sens ? évolution ou diminution de la fréquentation ?)*
- 19) Que répondez-vous à cette remarque d'un citoyen, promeneur local : Du moment où on prend ça comme vitrine et qu'on donne la possibilité à des personnes d'y accéder et que l'on voit, au fur et à mesure des mois, des années, que le tourisme répond de façon massive, alors il faut investir » ?**
- 20) Comment imaginez-vous le site dans 20 ans ? comment « rêvez-vous » ce site dans 20 ans ?**

11.2. Questionnaires utilisés lors du focus group

Pour chacun des quatre scénarios présentés (un par un) :

- Notez deux points positifs que vous relevez dans ce scénario
- Notez deux points négatifs que vous relevez dans ce scénario

Après la présentation des quatre scénarios :

Quel(s) scénario(s) rejetteriez-vous tel(s) quel(s)? *

- ☐ 1: "Rompre avec le tourisme": fermeture, restauration biodiversité
- ☐ 2: "Vivre avec le tourisme": aménagement parking, toilettes + libre accès
- ☐ 3: "Exploitation du tourisme": confier la gestion à un opérateur privé
- ☐ 4: "Domestication du tourisme": limitation de l'accès, surveillance, informations et sensibilisation

Quel(s) scénario(s) pourrai(en)t être gardé(s) tel(s) quel(s)? *

- ☐ 1: "Rompre avec le tourisme": fermeture, restauration biodiversité
- ☐ 2: "Vivre avec le tourisme": aménagement parking, toilettes + libre accès
- ☐ 3: "Exploitation du tourisme": confier la gestion à un opérateur privé
- ☐ 4: "Domestication du tourisme": limitation de l'accès, surveillance, informations et sensibilisation

Enfin, classez les 4 scénarios du meilleur au plus mauvais. *

Utilisez les flèches sur la droite pour faire monter et descendre les propositions. Installez en haut la meilleure et en bas, celle que vous estimez comme la plus mauvaise.

Scénario 1: "Rompre avec le tourisme": fermeture, restauration biodiversité

Scénario 2: "Vivre avec le tourisme" : aménagement parking, toilettes + libre accès

Scénario 3: "Exploitation du tourisme": confier la gestion à un opérateur privé

Scénario 4: "Domestication du tourisme": limitation de l'accès, surveillance, informations et sensibilisation

Ensuite, chacun a eu le temps de répondre aux questions suivantes destinées à débattre et imaginer les contours d'un scénario recomposé par les participants du focus group.

1. Vous êtes? (veuillez cocher la catégorie à laquelle vous appartenez) *

- ☐ un acteur "décideur": bourgmestre, membre du collège des échevins, conseiller communal
- ☐ un acteur "régulateur": DNF, Commission Royale Monuments, Sites et Fouilles, GREOVA, Contrat Rivière Amblève, employés ou ouvriers de l'administration communale, influenceur touristique, police locale
- ☐ un utilisateur: promeneur aqualien, touriste, chasseur, vététiste,...
- ☐ un acteur "impacté": propriétaire d'hôtel, gîte ou restaurant, riverain, passionné/défenseur de l'environnement et du patrimoine

2. Classer, par ordre de priorité, les objectifs à poursuivre à vos yeux pour le futur du Ninglinspo. *



Attribuez le chiffre 1 à ce qui vous semble le plus important et le chiffre 7 au moins important.

	1	2	3	4	5	6	7
protéger l'environnement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
veiller au bien-être des riverains et Aqualiens	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
assurer la mobilité locale et aménager des espaces de parking	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
encourager le tourisme dans la région et à Aywaille	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
assurer des retombées économiques dans la région	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
éduquer et informer sur les raretés du site et au respect de l'environnement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
veiller à la sécurité des personnes en visite sur le site	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

3. Selon vous, qui devrait décider des mesures qui seront prises pour résoudre la problématique actuelle? *



Choisissez la proposition qui correspond le plus à votre avis.

- ☐ les autorités communales seules
- ☐ les autorités communales associées à des experts (niveau naturel, économique, touristique...)
- ☐ les autorités communales associées à des citoyens
- ☐ les autorités communales associées à des experts (niveau naturel, économique, touristique,...) et des citoyens
- ☐ les autorités communales associées à d'autres autorités (provinciales, régionales,...)
- ☐ Autre

4. Selon vous, en suivant quel horizon temporel faudrait-il prendre les décisions qui s'imposent au sujet du Ninglinspo ? * 

- ☐ 2 ans
- ☐ 5 ans
- ☐ 10 ans
- ☐ plus...

5. S'il fallait réduire la fréquentation sur place, comment procéder ? Classer ces propositions par ordre de préférence en attribuant le chiffre 1 à votre choix préféré et le chiffre 6 à celui qui vous agréé le moins. * 

	1	2	3	4	5	6
réservation obligatoire	☐	☐	☐	☐	☐	☐
visite guidée obligatoire	☐	☐	☐	☐	☐	☐
fixer un prix d'entrée au site	☐	☐	☐	☐	☐	☐
faire payer le parking	☐	☐	☐	☐	☐	☐
fixer un quota quotidien maximum et refuser les entrées une fois celui-ci atteint	☐	☐	☐	☐	☐	☐
orienter les gens ailleurs par de l'information et de la publicité	☐	☐	☐	☐	☐	☐

6. Si le site et/ou le parking devenai(en)t payant(s), faudrait-il procéder à une discrimination positive vis-à-vis de certaines personnes (c'est-à-dire proposer une formule préférentielle ou gratuite)? *

	Oui	Non
uniquement pour les Aqualiens ?	☐	☐
pour tous les riverains du site (habitants d'Aywaille, Theux et Stoumont) ?	☐	☐
pour les personnes en séjour dans la région ?	☐	☐
pour les personnes ayant moins de moyens financiers ? (type article 27 pour l'accès à la culture)	☐	☐

7. Accepteriez-vous que le site soit fermé ponctuellement pour permettre la restauration naturelle de sa biodiversité (sur base d'un avis et suivi par un expert par exemple) ? * 

☐ Oui

☐ Non

8. Parmi les activités proposées ci-dessous, cochez celles que vous souhaitez voir se poursuivre sur le site. *

☐ balades piétons, seul ou en groupe

☐ augmenter les pistes pour vtt

☐ activités lucratives privées (relaxation, chamanisme, visites guidées,...)

☐ activités sportives organisées (trail, jogging, marche adeps,...)

9. Faut-il augmenter le nombre de places de parking sur place ? *

☐ oui

☐ non

☐ cela dépend du nombre de visiteurs acceptés quotidiennement

10. Faut-il installer des toilettes publiques sur place ? *

☐ oui

☐ non

☐ seulement si on fait payer l'accès au site et/ou au parking

11. Faut-il installer un bureau d'informations touristiques sur place ? *

☐ oui

☐ non

☐ seulement si on souhaite diriger les gens ailleurs lorsqu'un certain quota de visiteurs est atteint

12. Faudrait-il que du personnel "surveillant" circule sur le site pour veiller au respect du lieu, informer les visiteurs et éventuellement organiser des visites guidées ? *

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ uniquement en haute saison

13. Etes-vous pour la participation de bénévoles à la gestion et surveillance du site ? *

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ en complément de personnel professionnel

14. Comment vous positionnez-vous concernant ces quelques aspects liés à la fréquentation du site? *

	Pour	contre
Faut-il revoir les règles durant la visite sur les lieux (ajouter des éléments au code forestier en vigueur, mettre plus en évidence les règles,...)?	☐	☐
Devrait-on limiter l'accessibilité au site selon un horaire (par exemple entre 8h et 18h) ?	☐	☐
Devrait-on interdire de circuler dans le lit du ruisseau ou de se baigner dans les bains ?	☐	☐
Devrait-on limiter la fréquentation à la promenade et interdire de s'installer avec du matériel de pique-nique longue durée (chaises, frigo-box, serviette de plage) ?	☐	☐
Devrait-on interdire les initiatives individuelles de prises de vue avec drone, spots, ... ?	☐	☐

15. Faut-il accentuer l'aspect pédagogique et culturel du site en améliorant l'offre d'informations sur place, en proposant des visites guidées et une offre pédagogique à destination d'écoles et groupes afin de mieux faire connaître le patrimoine rare en présence ? * 

☐ oui

☐ non

16. Faudrait-il envisager de réguler la diffusion d'informations sur le site (publicité volontaire et non officielle, promotion d'activités non autorisées, ...) ? *

☐ oui

☐ non

17. Classez par ordre d'importance les limites/difficultés à la mise en place du projet de gestion du Ninglinspo. Attribuez le chiffre 1 à ce que vous estimez comme le plus important et le chiffre 7 à ce qui impacte le moins l'avancement du projet. * 

	1	2	3	4	5	6	7
le coût (personnel, aménagements, gestion,...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
le manque de temps (analyse du problème, réunions, réflexion et mise en place,...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
problématique à plus large échelle que la commune et difficultés d'impact sur cela	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
manque d'informations et de connaissances sur les sujets liés à la problématique	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
complications légales, administratives et bureaucratiques	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
acceptabilité et légitimité des décisions à prendre ou prises vis-à-vis des citoyens	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
difficultés à se mettre d'accord entre acteurs vu la quantité et pluralité de ceux-ci	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

11.3. Charte « Apaisons la forêt » (SPW Environnement)

Sortir en forêt, y randonner, s'y adonner à une activité sportive : voilà autant d'occasions de découvrir un terroir, des paysages, des monuments intéressants et surtout des milieux naturels remarquables. Mais avant tout, les espaces naturels doivent être des lieux privilégiés pour recréer des liens avec la nature et adopter des comportements respectueux de l'environnement.

La forêt wallonne est riche en sentiers et chemins ouverts au public, qu'ils soient balisés ou non, **je n'emprunte que ces nombreuses voies de circulation qui m'accueillent en forêt, et reste sur leur tracé. Je ne circule pas à travers tout,** au cœur des massifs ou en-dehors de tout cheminement visible. Je ne crée pas de raccourcis sauvages. Les rivières et plans d'eau sont aussi des lieux pleins de vie, j'évite donc d'y pénétrer.

En tout temps, **j'adopte un comportement courttois et respectueux envers les autres usagers.** Si je circule à vélo ou à cheval, ou si je cours, je prends soin de modérer ma vitesse à l'approche d'autres usagers, de me signaler et de les dépasser ou les croiser de manière paisible et sécurisée. Cerise sur le gâteau : un sourire, un bonjour, un merci. Ces petits détails font toute la différence en matière de convivialité !

Je respecte la quiétude de la forêt partout où je me balade. Pour cela, j'évite de crier, je ne mets pas de musique et je ne laisse gagner par le calme des lieux.

Je tiens toujours mon chien en laisse comme tout autre animal de compagnie, afin de limiter tout risque de perturbation de la faune forestière et de ne pas gêner d'autres usagers.

J'emporte toujours mes déchets avec moi pour les jeter dans une poubelle et je veille à laisser la forêt aussi propre après mon passage qu'avant.

Je respecte la faune et la flore. Je laisse les fleurs là où elles sont et si j'en cueille, je ne prends que le strict nécessaire sans arracher les racines ou le bulbe. **La cueillette des champignons et de tout autre produit de la forêt n'est autorisée que par décision du propriétaire et de manière raisonnable,** en respectant certaines règles : 10 L maximum par personne et par jour, pas de cueillette nocturne et lors d'activités de chasse. Je n'oublie pas de vérifier les conditions locales d'autorisation.

Je respecte les panneaux d'interdictions et les barrières qui ferment une voie, signalant qu'il s'agit de zones privées ou protégées, non accessibles de manière temporaire ou permanente. En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF.

Je comprends que certaines zones peuvent être interdites à la circulation, notamment pour des raisons de chasse. Pour ma sécurité, je respecte ces fermetures signalées par la présence d'affiches rouges ! En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF afin de me renseigner.

Pour passer la nuit en forêt, je me dirige vers une aire de bivouac spécialement dédiée à cet usage. Je n'oublie pas qu'il s'agit de zones destinées au repos et non à l'organisation de fêtes. Là comme ailleurs, la quiétude de la forêt se doit d'être préservée.

Retrouvez une large sélection de balades au cœur de la nature wallonne sur visitwallonia.be ou découvrez-les au travers de nos brochures disponibles en téléchargement sur visitwallonia.be/brochures



VISIT Wallonia.be
Tout pour s'évader !

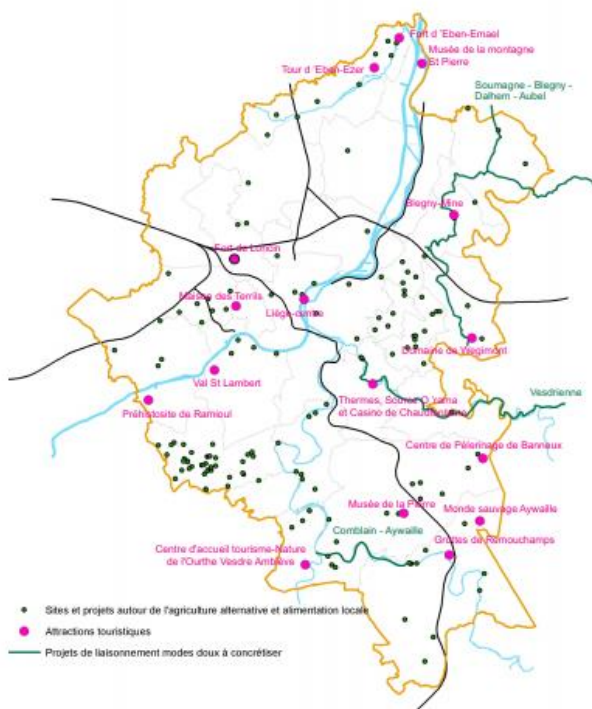
Charte Apaisons la Forêt

Les clés du respect et d'une bonne cohabitation

11.4. Extraits du Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Liège (Liège Métropole, 2017)

Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg)

3.5. Zones d'enjeux : Tourisme, modes doux, agriculture alternative et culture



Le tourisme mais aussi la mobilité douce, l'agriculture alternative, la culture contribuent grandement au développement local et, dès lors, s'inscrivent dans la dynamique d'économie circulaire et présente. **L'économie circulaire** désigne un concept : « L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ».

Les attractions touristiques majeures

Déjà identifiées précédemment dans le diagnostic, les attractions touristiques majeures sur le territoire représentent un enjeu fort pour le territoire de l'arrondissement. Il s'agit de maintenir et amplifier les attractions existantes, et de favoriser la mise en place de celles en projet (Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain).

Les liaisons modes doux structurantes

Trois liaisons modes doux majeures, en projet, ont été retenues comme prioritaires pour l'arrondissement de Liège, car particulièrement supracommunales et structurantes :

- La **liaison Soumagne - Biégny-Dailhem - Aubel** : Elle est particulièrement importante d'un point de vue touristique puisqu'elle permettrait de relier le RaVel n°5 passant par Fléron et Soumagne au pays de Herve vers Aubel, ainsi qu'aux Pays-Bas.
- La **liaison le long de la Vallée de la Vesdre**, de Chaudfontaine à Trooz et se prolongeant hors de l'arrondissement, nommée « **La Vesdrienne** » : Elle offre un potentiel intéressant du point de vue des déplacements « loisirs » mais également des déplacements « utilitaires » de par sa connexion à la Ville de Liège.
- La **liaison Comblain-au-Pont - Aywaille le long de l'Amblève** : Elle est intéressante d'un point de vue touristique afin de valoriser la vallée et de relier le Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain au pôle d'Aywaille.

Les initiatives et potentialités d'agriculture alternative

Dans le cadre d'une compensation des pertes de l'agriculture traditionnelle par l'agriculture alternative, un atelier « agriculture et alimentation locale » a été réalisé en mars 2016 (voir phase 2). Lors de cet atelier **des sites existants et en projets liés à l'agriculture alternative et alimentation locale ont été identifiés** par les personnes présentes. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive, mais il nous semble important de soutenir ces différents sites et de les valoriser (pour plus de détails sur ces sites, voir carte p.89).

La valorisation des lieux et événements culturels

L'arrondissement de Liège est riche de lieux et événements culturels qui constituent des traits d'union entre le passé lointain (le Préhistoite de Ramoult,...), l'histoire récente (Biégny-Mine,...) et l'avenir (Pole Images,...), entre la tradition (les Cramignons,...) et la modernité (les Ardentes,...) qui constituent des vecteurs d'identité et d'attractivité mais aussi de cohésion sociale. Ces lieux et événements sont aussi à promouvoir à travers la stratégie territoriale.



Février 2017

121

Introduction I. Diagnostic II. Perspectives III. Projets de territoire

	Logements/an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
Ans 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : 151	- Quartier de la gare de Ans	- Ans - Ikea (Hognoul) - Rocourt (Cora) - Juprelle - Transurbaine	- Poche « Hognoul - Waroux » - Grappe « Croissant d'or » - Grappe « Plateau Nord »	- Fort de Loncin	- Awans - Grâce-Hollogne - Herstal - Juprelle - Liège - Saint-Nicolas
Awans 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : 17	- Gare de Bierset-Awans	- Ans - Ikea (Hognoul)	- Poche « Hognoul - Waroux »	/	- Ans - Grâce-Hollogne
Aywaille 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : 25	- Quartier de la gare d'Aywaille	- Aywaille Remouchamps	- Poche « Aywaille - Remouchamps »	- Grottes de Remouchamps - Monde Sauvage - Mode doux : « Comblain-Aywaille »	- Comblain-au-Pont

11.5. Extrait du Plan Stratégique transversal de la commune d'Aywaille

1.3 O.S.: Etre une commune au développement économique et touristique prospère

1.3.1 O.O.: Favoriser et soutenir le commerce aqualien et le monde de l'entreprise

1.3.1.1 Action: Poursuivre l'organisation et le soutien des manifestations qui permettent d'attirer un public diversifié sur la Commune

1.3.1.2 Action: S'adjoindre les conseils d'un expert pour redynamiser les entreprises et les commerces locaux

1.3.1.3 Action: Etudier la réalisation d'un schéma communal de développement commercial comprenant la mesure de la zone de chalandise du commerce aqualien, l'inventaire des diff. types de commerce présents et le diagnostic de la situation présente via une analyse AFOM

1.3.1.4 Action: Soutenir le modèle agricole familial local

1.3.2 O.O.: Mettre en valeur l'attractivité touristique de la Commune

1.3.2.1 Action: Développer l'entretien des promenades et des sites remarquables via l'acquisition d'un matériel adéquat

1.3.2.2 Action: Améliorer le fleurissement des lieux de convivialité de l'entité

1.3.2.3 Action: Finaliser la maison du cyclisme à Sougné-Remouchamps

1.3.2.4 Action: Réaliser un parking touristique à Sougné-Remouchamps

11.6. Extrait du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la commune d'Aywaille, page 32 (juin 2020)

Le tourisme

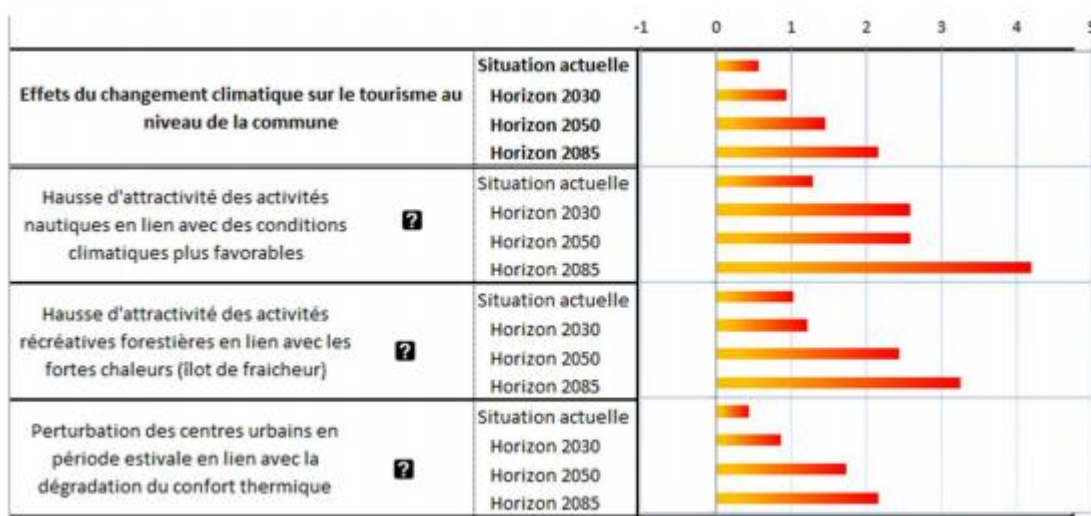


Figure 20: Vulnérabilité dans le secteur du tourisme à long terme de la commune d'Aywaille

